Le Guide des Jeunes

ÉDITION ALSACE

2014 - 2015

Réseau Information Jeunesse Alsace
CRIJ en préfiguration
Piloté par Sémaphore MSA
7-9, rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.66.33.13
espaceinfojeunes@semaphore.asso.fr
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

Le guide des jeunes - Alsace 2014-2015

Abracadabra !

Grâce à ton smartphone, tu voyageras...

NOUVEAU

Avec le M ticket,

votre ticket de bus et tram,
c'est votre smartphone !

Disponible sur iPhone et Android.

FLASHEZ

ET TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT L'APPLICATION

Disponible sur App Store

Google play

www.solea.info

Soléa

form'AS

Formations
BPJEPS-DEJEPS

Se former aux métiers
de l'Animation ou du Sport

www.form-as.fr
03 88 26 94 70

Orientoscope®
le boulevard des métiers

Trouvez ce qui vous ressemble !

RETROUVEZ LE PROGRAMME SUR :
www.orientoscope.fr
11 rue Jean-Jacques Henner - Entrée avenue Foch
68100 MULHOUSE - Tél : 03 69 58 51 10

agefa PME

CCI SUD ALSACE MULHOUSE

CAISSE DE PREVOYANCE
MULHOUSIENNE
Votre Mutuelle partenaire depuis 93 ans

CONTRAT SANTÉ
SPÉCIAL
ETUDIANTS
&
JEUNES DE - DE 30 ANS

45 rue de la Sinne - CS 51189 - 68053 MULHOUSE CEDEX
Tél: 03.89.45.44.14 - Fax: 03.89.46.44.72
www.cpm-mutuelsante.com / e.mail: info@cpm-mutuelsante.com

STUDIOS
ETUDIANTS

Résidence Churchill
5 rue de munster
Résidence Nobel
12 rue de Fréconrupt

Station Tram : Pont Churchill

20 m²
Kitchenette - Sdb/wc
Conventionnés APL

WiFi ZONE

Tél. 03 90 41 07 94
Fax. 03 88 60 23 58

ys.residence-churchill@voila.fr
www.logements-etudiants.com

UFCV

Passe ton Bafa / Bafd !
un seul site :
www.bafa.ufcv.fr
Va plus loin en devenant
professionnel de l'animation.
Pour + d'info :
www.ufcv.fr

IFCAAD

Institut de formation
au travail éducatif et social
www.ifcaad.fr

9 métiers

- Assistant de Vie aux Familles (ADVF)
- Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)
- Aide Médico-Psychologique (AMP)
- Moniteur-Educateur (ME)
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Technicien Supérieur en Économie Sociale Familiale (BTS ESF)
- Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF)
- Animateur en structures sanitaires et médico-sociales (BPJEPS AS)
- Animation socio-éducative ou culturelle (DEJEPS)

2 sites de formation

Bas-Rhin (SCHILTIGHEIM) - Tél. 03 88 18 61 31 - accueil67@ifcaad.fr
Haut-Rhin (ILLZACH) - Tél. 03 89 52 25 26 - accueil68@ifcaad.fr

Cours de coupe & couture
Particuliers et formations professionnelles
Isabelle Hammer
26, rue Prosper Mérimée - 67100 Strasbourg
Tél : 03 88 23 23 26 - www.isabellehammer.fr
Horaire
Lundi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi : 9h-12h / 14h-17h / 18h-21h
Jeudi & vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Samedi : 9h-12h (selon nombre de participants)

LE GÉANT DES BEAUX-ARTS
MAGASIN À STRASBOURG
91 RTE DES ROMAINS
67200 KOENIGSHOFFEN
Plus de 45 000 références de matériels beaux-arts & arts-graphiques pour artistes et étudiants en arts
www.geant-beaux-arts.fr

CEMÉA
L'ELAN FORMATION
ALSACE
Les Ceméa sont un organisme de formation,
☞ animation volontaire (BAFA, BAFD)
☞ animation professionnelle (DEJEPS, BPJEPS, BAPAAT)
un mouvement de militants de l'éducation et un espace ressources pour les animateurs :
☞ activités artistiques
☞ activités scientifiques et techniques
☞ éducation à l'environnement, aux médias
☞ jeux de société, danses collectives
☞ des thématiques : égalité hommes-femmes, handicap et société…
22 rue de la Broque - 67000 STRASBOURG
Tél : 03.88.22.05.64 - Fax : 03.88.32.98.31
contact@cemea-alsace.fr
www.cemea-alsace.fr/

MGEN
Centres de Santé
MGEN Centre de Santé Mutualiste
Centre d'Examens de Santé du Bas-Rhin
OUVERT A TOUS
* Médecine générale et spécialisée
* Ouverture du service dentaire en 2014
* Bilans de santé
SANS DEPASSEMENT D'HONORAIRES
SANS AVANCE DE FRAIS
(TIERS PAYANT)
4, place du Pont aux Chats
67085 Strasbourg cedex
Tel : 03 88 21 14 60
Fax : 03 88 24 08 06
Email : csstrasbourg@mgen.fr
Pour prendre ou annuler un rendez-vous, laissez vos coordonnées sur :
consultation642@mgen.fr

BAFA - BAFD
VACANCES POUR TOUS
www.cvpt.fr
Haut-Rhin
03 89 45 98 52
vpt-fol68@laligue.org
Bas-Rhin
03 90 40 63 70
vacances@laligue67.org
ligue de l'enseignement
La Ligue de l'Enseignement - Association à but non lucratif - Affiliation soumise à tous - Immatriculation : 81 078 100 709

KARTMOTORSPORT
1 Voie Romaine - 68640 Steinsoultz
info@sundgaukart.com | Tél.: 03 89 07 77 88
Ouverture 7/7 de 9h à 20h

Le Réseau Information Jeunesse Alsace

Une multitude d'informations pour tous les jeunes

Le Réseau Information Jeunesse Alsace (RIJA) se compose d'une vingtaine de Points d'Information Jeunesse (PIJ) dont deux Bureaux Information Jeunesse (BIJ) répartis sur l'ensemble du territoire alsacien et qui proposent aux jeunes une foule de services.

- **Un accueil et un espace de documentation librement accessibles :**

Les PIJ/BIJ proposent des informations sur les métiers, l'enseignement, l'emploi, la formation, des informations pratiques sur la vie quotidienne, les loisirs, les vacances, la mobilité internationale et les sports.
Vous pouvez repartir avec de la documentation sur les métiers, les sorties, les programmes cinéma, les loisirs, les séjours linguistiques, des catalogues vacances et des centres sociaux culturels …

- **Des conseils personnalisés :**

Pour bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi, à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation.
Pour être guidé dans vos projets d'orientation, de formation, de recherche d'information.
Pour être accompagné dans le montage de votre projet qu'il soit culturel, économique, sportif, scientifique, musical, humanitaire, ...

- **Des services gratuits :**

Des points Cyb pour vous aider dans la rédaction de votre CV et/ou de votre lettre de motivation et pour surfer sur internet.
Des offres de jobs et de stages.
Les bons plans sorties (les cartes de réductions,...).

- **Des rencontres :**

Des réunions d'informations sur des thèmes comme les programmes européens jeunesse, le service civique...
Des animations sur diverses thématiques : découverte des métiers, prévention santé, aides aux projets, des tables rondes, des journées jobs d'été ...

Alors n'hésitez plus et retrouvez le PIJ ou le BIJ le plus proche de chez vous sur :
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

Réseau Information Jeunesse Alsace
CRIJ en préfiguration
Piloté par Sémaphore MSA
7-9 rue du Moulin 68100 MULHOUSE
Tél. : 03.89.66.33.13 / Fax : 03.89.56.49.19
Permanence pour les partenaires à la Maison des Associations à Strasbourg - sur Rdv.
Coordinateur régional : Vivien DARGAUD
Chargée de Mission : Delphine BADEL

www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

Le Réseau Information Jeunesse

vous accueille près de chez vous !

Des professionnels se mobilisent en Alsace pour répondre à toutes vos questions :

Contactez-les et profitez de tous leurs bons plans !

Ouvert à tous
Anonyme et gratuit

Réseau Information Jeunesse Alsace
Sémaphore Mulhouse Sud Alsace
7-9 rue du Moulin F-68100 Mulhouse
Tél. 03 89 66 33 13
semaphore.asso sema_asso

INFORMATION JEUNESSE réseau Alsace

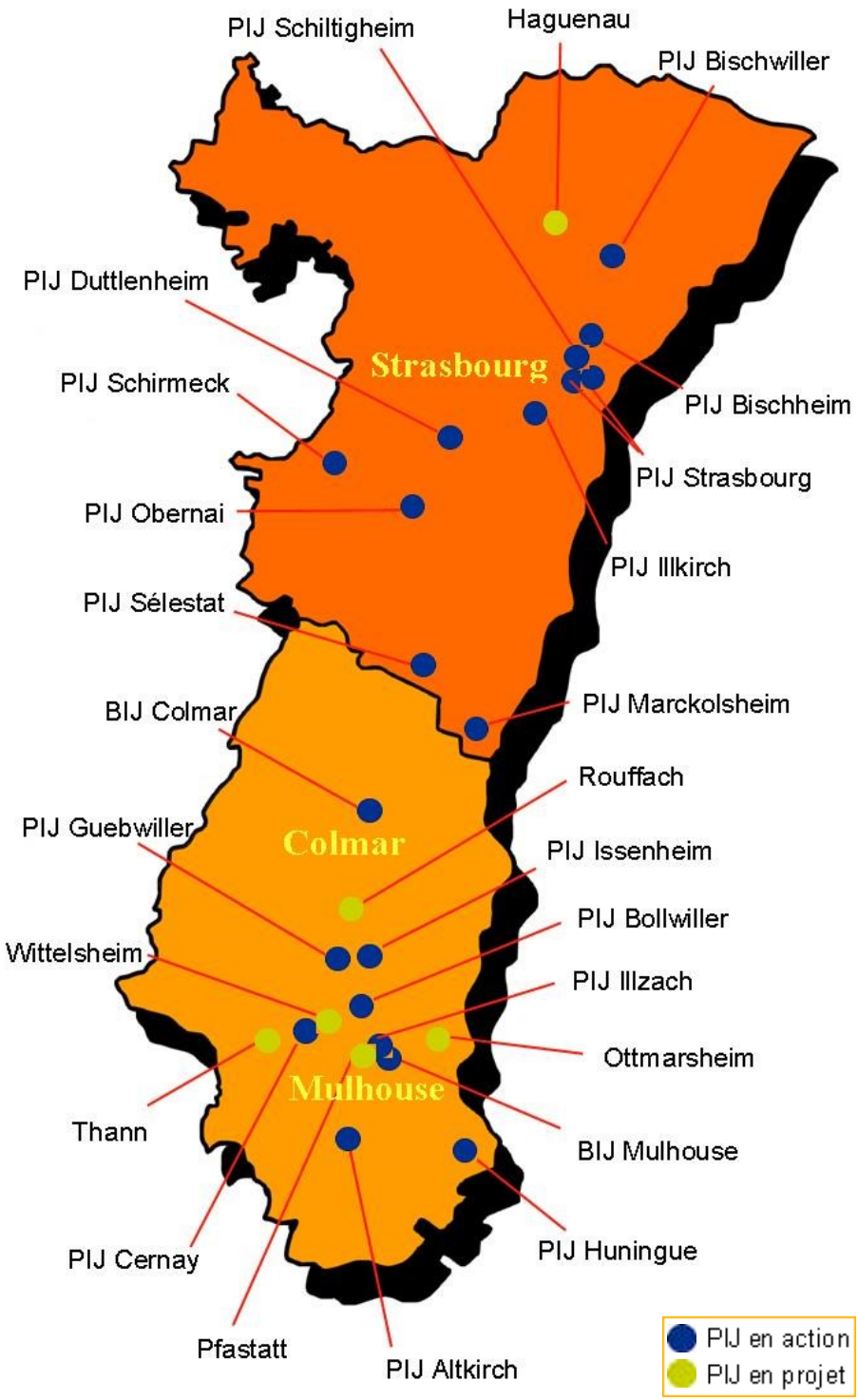
PIJ Schiltigheim
Haguenau
PIJ Bischwiller
PIJ Duttlenheim
Strasbourg
PIJ Schirmeck
PIJ Bischheim
PIJ Strasbourg
PIJ Obernai
PIJ Illkirch
PIJ Sélestat
BIJ Colmar
PIJ Marckolsheim
Rouffach
PIJ Guebwiller
Colmar
PIJ Issenheim
PIJ Bollwiller
Wittelsheim
PIJ Illzach
Ottmarsheim
Mulhouse
Thann
BIJ Mulhouse
PIJ Huningue
PIJ Cernay
Pfastatt
PIJ Altkirch
PIJ en action
PIJ en projet

Réseau Information

BAS-RHIN

PIJ Pôle Animation du Territoire et Communication Service Sport - Jeunesse - Vie Associative
Mairie
37 route de Bischwiller
67800
BISCHHEIM
03.88.20.83.83
(standard Mairie)
Animateur :
Philippe CONRATH
p.conrath@ville
-bischheim.fr

PIJ C. A.S. F.
7 rue des Casernes
67240
BISCHWILLER
03.88.63.57.09
Animateur :
Yves MARX
y.marx@casf
-bischwiller.net

PIJ Secteur Jeunes
3 rue du Stade
67120
DUTTLENHEIM
06.70.96.38.26
Adresse postale :
Mairie
1 rue de l'Ecole
Animatrices :
Gwenn GSELL
Noémie MUNCH
secteur.jeunes
@hotmail.fr

PIJ Service Jeunesse
Mairie
2 rue des Soeurs
67400 **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN**
03.88.66.80.18
Adresse postale :
181 route de Lyon
Animatrice :
Céline HAJEB-GIORDANI
service.jeunesse
@mairie-illkirch
-graffenstaden.fr

PIJ Réseau d'Animation Intercommunal
Impasse de l'Ecole
67390
MARCKOLSHEIM
03.88.74.98.69
Animateur :
Stéphane BRAUN
rai-stephane
@estvideo.fr

PIJ Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud
2 avenue de Gail
67210 **OBERNAI**
03.88.95.01.24
Animateurs :
Stéphanie MAIER
Paul MORIN
secteur-jeunes
@cscarimbaud.com
Sandra COURCELLE
coordination
@cscarimbaud.com

PIJ Maison du Jeune Citoyen — Mairie
7 rue des Pompiers
67300 **SCHILTIGHEIM**
03.88.83.84.80
Adresse postale
110 route de Bischwiller
Animateur :
Pierre KLINGER
contact@maison-jeune
-citoyen.com

Pij Centre Culturel Le Repère
Place du Marché
67130 **SCHIRMECK**
06.74.80.83.38
Animateur :
Youssef ELYACOUTI
youssef.elyacouti@le-repere.org

PIJ Service Jeunesse
Le Parvis
Place du Dr Maurice Kubler
67600 **SELESTAT**
03.88.58.85.92
Animatrices :
Natacha NEROME
Christine KEMPF
jeunesse
@ville-selestat.fr

PIJ CSC L'Escale
La Robertsau
2 rue de la Doller
67000 **STRASBOURG**
03.88.31.45.00
Adresse postale :
78 rue du Dr François
Animatrice :
Sara EL BAHRAOUI
sara.elbahraoui
@csc-robertsau.com

PIJ Maison des Potes
150 avenue de Colmar
La Meinau
67100 **STRASBOURG**
03.88.44.07.56
Animateur :
Jean-Luc KANEB
mdpstrasbourg
@wanadoo.fr

PIJ EN PROJET

Mission Locale Alsace du Nord
1 Marché aux Poissons
67500 **HAGUENAU**
03.88.73.15.99
Responsable :
Frédéric WOEHREL

PIJ : Point Information Jeunesse **BIJ** : Bureau Information Jeunesse

Jeunesse Alsace

HAUT-RHIN

PIJ Mission Locale Sundgau Trois Frontières
Quartier Plessier
39 avenue du 8ème Hussards
68130 **ALTKIRCH**
03.89.08.96.71
Animatrice :
Carole LIGIER
carole.ligier@mls3f.fr

PIJ MJC
22 rue de Soultz
68540 **BOLLWILLER**
03.89.48.10.04
Animateurs :
Eric FROEHLY
Chaïb DARDOURI
saj@mjc-bollwiller.fr

PIJ Centre Socio-Culturel Agora
7 rue de la 4ème DMM
BP 726
68702 **CERNAY**
03.89.75.62.80
Animatrice :
Virginie RAGUE
virginie.rague
@cscagora.fr

BIJ
32 cours Sainte-Anne
68000 **COLMAR**
03.89.20.67.91
Animatrices :
Magali BERNARD
Cathy SITTLER
bij.info@ville-colmar.com

PIJ Espace Jeunesse
3A chemin Noir
68500 **GUEBWILLER**
03.89.74.14.11
Animateurs :
Radouane BOULHADID
radouane.boulhadid
@ville-guebwiller.fr
Yoann METZGER
yoann.metzger
@ville-guebwiller.fr

PIJ Forum Jeunes Ville
3 rue de Saint-Louis
68330 **HUNINGUE**
03.89.89.98.28
Animatrice :
Aurélie SCHERER
a.scherer@ville-huningue.fr

PIJ Espace 110
1 avenue des rives de l'Ill
68110 **ILLZACH**
03.89.52.18.81
Animateurs :
Olivier FRETZ
Hélène VACCA
bibliotheque
@espace110.org

PIJ Espace Jeunes
25 rue de Rouffach
68500 **ISSENHEIM**
03.89.74.97.50
06.84.52.88.45
Animateurs :
David TAL
Agnès SCHWARTZ
Brigitte THOMAS
Valentine DURRWELL
eijissenheim
@gmail.com

BIJ / Espace Info Jeunes Sémaphore Mulhouse Sud-Alsace
7-9 rue du Moulin
68100 **MULHOUSE**
03.89.66.33.13
Responsable :
Vivien DARGAUD
espaceinfojeunes@
semaphore.asso.fr

PIJ EN PROJET

MJC
15 rue des Vergers
68490 **OTTMARSHEIM**
03.89.26.00.94
Responsable :
Sandrine TROTTEIN

MJC
7 rue Aegerter
68120 **PFASTATT**
03.89.62.54.51
Animateur :
Adrien DOGON

Communauté de Communes du Pays de Rouffach
2 rue de la Piscine
68250 **ROUFFACH**
03.89.78.55.96
Animateur :
Xavier HESLOUIN

CSC du Pays de Thann Local du Potier
Place Joffre
68800 **THANN**
03.89.35.71.20
Animatrices :
Dominique BINDLER
Margaux ROBERT

CSC
32 rue du Cher
68130 **WITTELSHEIM**
03.89.62.54.51
Animateurs :
Gladys SAN ESTEBAN
Sélim NEMOUCHI

Sommaire

1. ETUDIER – SE FORMER

1. S'inscrire dans l'enseignement supérieur 9
2. Les œuvres universitaires 11
3. Les aides financières : bourses, allocations et prêts 11
4. L'université sans le bac 15
5. S'informer, s'orienter 16

2. SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

1. La recherche individuelle 19
2. Logement des étudiants 23
3. Logement des jeunes travailleurs 29
4. Hébergement temporaire 32
5. Les aides financières 33
6. Budget, bail et droits du locataire 35
7. Vous déménagez : quelques démarches 37

3. S'INSERER – TROUVER UN EMPLOI OU UN JOB

1. Organiser sa recherche 38
2. Proposer sa candidature 38
3. Des idées pour un job 39
4. Des pistes à explorer 41
5. Se faire accompagner 42
6. Signer un contrat : vos droits 45

4. S'ENGAGER - ENTREPRENDRE : PROJETS ET INITIATIVES

1. Monter son dossier 46
2. Les différentes aides à solliciter 46
3. Bourses polyvalentes 47
4. Bourses spécialisées 51
5. Se rendre utile 56
6. Créer une association 57

5. PARTIR POUR L'ETRANGER

1. Partir seul 61
2. Séjours à la carte 61
3. Partir en séjour linguistique 62
4. Choisir le séjour au pair 62
5. Effectuer un stage à l'étranger 63
6. Etudier à l'étranger 64
7. Les programmes européens 65
8. Travailler à l'étranger 69

6. VIE PRATIQUE

1. La culture à petits prix 71
2. Le mémo santé : le guide des acteurs de la santé en Alsace 78

Guide réalisé par la
tête de réseau I.J. Alsace
Sémaphore Mulhouse Sud Alsace
7-9 rue du Moulin F-MULHOUSE
☎ 03 89 66 33 13

Coordination technique et publicité :

445, bd Gambetta
F-59200 TOURCOING
☎ 03 20 36 45 59
Fax 03 66 72 16 40
contact@xlcom.biz

Dépôt légal - 3ème trimestre 2014 - Imprimé en U.E.
Support n° 77848

Etudier - Se former

Universités, écoles d'ingénieurs et écoles spécialisées, chaque année, l'Alsace attire les étudiants par dizaines de milliers. Armé de votre baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent), vous voilà prêt à découvrir la vie étudiante. Pas de panique : orientation, inscription, bourses et œuvres universitaires n'auront bientôt plus de secret pour vous.

1 S'INCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Calendrier des inscriptions

Vous trouverez ci-dessous les principales formations accessibles directement après le Bac dans l'académie et les rendez-vous à ne pas manquer pour votre inscription en études supérieures en Alsace. Attention aux dates limites d'inscription !

Quoi qu'il en soit, n'oubliez pas que plus tôt et mieux vous serez informé, plus vous aurez de chances de réussir vos études. Un petit tour au CIO et un entretien avec un conseiller d'orientation s'imposent peut-être…

Il existe un portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur :
www.admission-postbac.fr
Ce portail concerne :
- les élèves scolarisés en classe de terminale d'un établissement public ou privé sous contrat
- les titulaires d'un baccalauréat qui souhaitent changer de parcours de formation
- les personnes qui désirent reprendre des études supérieures

Le passage par ce portail est **obligatoire** pour enregistrer toutes vos intentions de poursuite d'études et pour faire acte de candidature aux formations :
- les Licences (1ère année en université)
- la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) – 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique
- les BTS (Brevets de Technicien Supérieur)
- les BTSA (Brevets de Technicien Supérieur Agricole)
- les DTS (Diplômes de Technicien Supérieur)
- les DUT (Diplômes Universitaires de Technologie)
- les DEUST (Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)
- les DU (Diplômes d'Université)
- les DCG (Diplômes de Comptabilité et de Gestion)
- les CUPGE (Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Ecoles)
- les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles)
- les CPES (Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures)
- les DMA (Diplômes des Métiers d'Art)
- les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- les Ecoles Supérieures d'Art dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- les Formations d'Ingénieurs dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- les Ecoles de Commerce dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- les formations paramédicales et sociales dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- les MANAA (Mises A Niveau en Arts Appliqués)
- les MANH (Mises A Niveau en Hôtellerie)
- les années préparatoires à l'Université dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- les Mentions Complémentaires dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- d'autres formations dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »

Tout(e) candidat(e) à une des formations non disponible(s) sur le portail peut s'adresser au rectorat de l'académie où se trouve la formation à laquelle il souhaiterait s'inscrire, de façon à s'informer sur la procédure à suivre.
Ouverture du portail unique d'inscription dès début décembre pour permettre aux utilisateurs de se familiariser avec son contenu et la procédure. Ensuite, 6 étapes importantes à ne pas manquer :
- Inscription et saisie des vœux : à partir de mi-janvier jusqu'à courant mars

- Validation des vœux et envoi des dossiers papier : jusqu'à début avril (date limite)
- Vérification de la réception des dossiers papier : début mai
- Modification de l'ordre des vœux : jusqu'à fin mai
- Première phase d'admission et réponse des candidats : dernière semaine de juin
- Ouverture d'une procédure complémentaire sur places vacantes : de début juillet à mi-septembre.

Voir le déroulement détaillé de la procédure sur le site www.admission-postbac.fr.

Attention, d'autres écoles ont leur propre processus d'inscription, vous devez vous adresser directement aux écoles choisies. Voir ci-dessous :

Agenda des inscriptions spécifiques (hors portail) :

Haute école des arts du Rhin - www.hear.fr
Les dossiers de candidature à l'examen d'entrée sont disponibles sur le site internet de l'école à partir de janvier.

Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (assistant de service social et éducateur spécialisé) - www.estes.fr

Ecoles d'Educateurs de Jeunes Enfants de Mulhouse - www.cfeje.fr
Date limite d'inscription (concours d'entrée) pour toutes ces écoles en Alsace : mi-février.

Ecole d'Orthophonie et Ecole d'Orthoptie de Strasbourg - www-ulpmed.u-strasbg.fr
Retrait des dossiers (concours d'entrée) en janvier et dépôt jusqu'à début mars.

IEP = Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg - www.iep-strasbourg.fr
Inscription au concours d'entrée sur le site de l'école de début février à mi-avril.

IFSI = Instituts de Formation en Soins Infirmiers du Haut-Rhin et du Bas-Rhin - www.cefiec.fr
Inscription au concours d'entrée entre début décembre et fin février.

IFCAAD = Instituts de Formation au travail éducatif et social d'Illzach et de Schiltigheim - www.ifcaad.fr
Inscription au concours d'entrée jusqu'à début mars.

TNS = Théâtre National de Strasbourg - www.tns.fr
Le concours d'entrée a lieu deux années sur trois ; prochaines épreuves en 2016 et 2017.

Inscription à l'université :

Il est indispensable de vous mettre en relation avec l'université de votre choix car le passage par le portail « Admission post-bac » ne vous inscrit pas automatiquement à l'université ; par conséquent, il convient de procéder à votre inscription administrative puis pédagogique. Toutes les précisions pour l'inscription en ligne sont sur les sites de chaque université.

Université de Strasbourg : www.unistra.fr

Université de Mulhouse/Colmar : www.uha.fr

- L'inscription est annuelle, obligatoire et individuelle

Il est théoriquement possible de s'inscrire dans deux universités différentes pour préparer deux diplômes distincts, mais cela se révèle assez complexe dans la pratique. Par contre, il est interdit de s'inscrire dans deux établissements pour passer une même épreuve. L'inscription se déroule en deux temps. La première phase est administrative : retrait et dépôt du dossier, paiement des droits et obtention de votre statut étudiant et de la carte « Mon pass campus » (www.passcampus-alsace.fr) qui renferme un concentré de services à savoir la carte d'étudiant, l'accès aux transports en commun, la carte de bibliothèque, la carte de paiement dans les restaurants universitaires, la carte d'accès aux activités sportives proposées par l'UHA ainsi que la carte de photocopie / impression. Vient ensuite (parfois le même jour) l'inscription pédagogique qui conditionne vos semestres (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, contrôles continus et examens) et l'enregistrement de vos résultats..

- Si vous avez déjà été inscrit l'année précédente, vous recevrez, en principe, de votre université une convocation pour les dates de réinscription.

Si vous souhaitez changer d'université, contactez le service de transfert de votre établissement de départ. Votre demande sera prise en compte dans des cas bien précis : réorientation vers une filière qui n'existe pas dans votre établissement d'origine, déménagement, etc. La réponse émanera de l'établissement d'accueil.

2 LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) ont été créés en 1955 par les pouvoirs publics pour « favoriser et améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ». Des étudiants élus siègent au conseil d'administration pour veiller au respect de ce principe fondateur. Tout étudiant, français ou étranger, peut bénéficier de leurs services s'il est régulièrement inscrit dans un établissement ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante.

• Le CROUS de Strasbourg est l'interlocuteur des étudiants en matière de logement social, de bourses et d'aides financière, morale et psychologique. Il offre aussi un ensemble de services : restauration, emploi, culture, accueil des étudiants étrangers, etc. La carte à puce rechargeable des Restos U (Pass Campus) permet de payer toutes les prestations consommées dans les restaurants universitaires ou autres restaurants affiliés au Crous des villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Le repas type de la restauration universitaire (entrée, plat, fromage ou dessert et pain) coûte 3,15 €. Les cafétérias proposent un autre style de restauration et permettent de payer par carte à puce ou en numéraire.

Contacts des œuvres universitaires

• CROUS - Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
1, quai du maire Dietrich - BP 50168
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03.88.21.28.00**
www.crous-strasbourg.fr
Les résidences universitaires sont répertoriées dans la rubrique "Logement " .

• CLOUS - Centre Local des Oeuvres Universitaires et Scolaires
Maison de l'étudiant - 1, rue Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél. : **03.89.33.64.64**

3 LES AIDES FINANCIERES

Ministères, entreprises, fondations, banques, de nombreuses aides permettent aux étudiants de « joindre les deux bouts ». Pour connaître les conditions précises d'attribution de ces aides, adressez-vous au service social de votre CROUS qui gère également l'ensemble des dispositifs d'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

...A vos agendas...

Un seul dossier, le «Dossier Social Étudiant» (DSE) permet d'effectuer simultanément la demande de bourse et/ou de logement. Il n'est pas nécessaire d'être boursier pour obtenir une chambre.
Le DSE permet de solliciter un logement dans et hors de l'académie de Strasbourg.
Vous devez effectuer votre demande pour la prochaine rentrée scolaire avant même d'avoir obtenu les résultats de vos examens de fin d'année. Attention, vous ne disposez que d'une courte période (entre le 15 janvier et le 30 avril) pour saisir par internet les informations vous concernant : **www.crous-strasbourg.fr** (rubrique « Constituer votre dossier bourse/logement). Le CROUS de votre académie vous envoie en retour un dossier papier que vous validez et que vous lui retournez avec les pièces justificatives demandées.

Les bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

• Les bourses sur critères sociaux
Elles s'adressent aux étudiants en Licence/Master, 1er et 2ème cycles, qui ont moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire lors de la première demande (sans critère d'âge pour les étudiants handicapés), aux ressources familiales limitées et poursuivant des études en formation initiale, dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Chaque étudiant ne présente qu'un seul dossier (DSE) même s'il est candidat à l'entrée dans plusieurs établissements, dans plusieurs académies ou s'il sollicite plusieurs aides.

• L'aide au mérite
Elle est réservée aux étudiants, **futurs boursiers ou boursiers sur critères sociaux :**
- qui sont titulaires d'une **mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat** et inscrits dans un établissement ou une formation habilité à recevoir des boursiers,
- ou qui, inscrits en master, figurent sur la **liste des meilleurs diplômés de licence** de l'année précédente.
Pour bénéficier de l'aide au mérite, l'étudiant doit avoir déposé un dossier social étudiant (DSE).
Par la suite, il n'a aucune démarche supplémentaire à accomplir ; ce sont les rectorats pour les bacheliers et les établissements d'enseignement supérieur pour les

licenciés (sauf exception) qui transmettent directement aux CROUS les listes des bénéficiaires.
Montant : 1800 € sur 9 mois soit 200 € par mois

Etudiants salariés : Depuis la rentrée 2008, les revenus du salariat perçus par les étudiants ne pourront plus être pris en compte dans le calcul du revenu de base, qui détermine le montant de la bourse. Alors qu'auparavant un étudiant qui travaillait voyait sa bourse diminuer d'autant.
Ainsi, même si vous êtes boursier, vous pouvez travailler pendant l'année universitaire et/ou l'été, puisque les bourses sur critères sociaux sont une aide financière attribuée selon les revenus de votre famille. Attention toutefois : vos parents doivent déclarer vos revenus qui dépassent 3 fois le montant mensuel du Smic (soit 4 104 € en 2011). Du coup, un salaire étudiant fait parfois monter les revenus déclarés, donc diminuer le montant de la bourse…
De plus, pour continuer à recevoir votre bourse, vous devez rendre des comptes : des justificatifs de présence ou d'absence aux cours vous seront demandés.

L'étudiant avec un parent isolé : pour la première fois, en cas de situation de parent isolé attestée par la lettre T figurant sur l'avis fiscal de référence, le seul revenu dudit parent sera pris en compte comme base de calcul du montant de la bourse. En effet, faute d'instructions précises à ce sujet, les CROUS géraient jusqu'alors de manière très hétérogène les situations qui leur étaient présentées.

…A savoir…

Des ministères (Défense, Agriculture, …) et organismes publics sous tutelle proposent également des bourses. Les dossiers sont à retirer au secrétariat de votre établissement de formation. A titre d'exemple, le Ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un Fonds National d'Aide d'Urgence Annuelle Culture (FNAUAC) qui permet d'apporter une aide personnalisée aux étudiants en musique, théâtre, beaux-arts ou architecture qui rencontrent des difficultés pérennes.

Les aides hors DSE

• Le Fonds national d'aide d'urgence (FNAU) permet de répondre aux situations particulières, notamment de détresse financière, d'indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille, de reprise d'études. Une commission d'attribution décide, au vu du dossier de l'étudiant, du montant de l'aide. L'aide d'urgence peut revêtir deux formes :

- soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés,
- soit une aide annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes

L'âge limite pour bénéficier d'une aide d'urgence est fixé à 35 ans, y compris pour les étudiants en reprise d'études. Pour la demander, il faut contacter le service de la vie étudiante ou le service social du CROUS. Plus d'informations sur **www.cnous.fr** (partie « Aides sociales »)

• Le prêt étudiant Oséo peut être sollicité par les étudiants de moins de 28 ans inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur français sans aucune condition d'utilisation. D'un montant maximal de 15 000 euros, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants sans aucune condition de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers nécessaire. Le prêt étudiant Oséo est une formule qui garantit la caution du prêt par l'état (70% de la somme empruntée) mais le taux d'intérêt (le coût de l'emprunt), lui, n'est pas garanti. Le taux d'intérêt dépend de la banque / du montant et de la durée du prêt selon votre niveau d'étude, l'établissement, etc. : le taux d'intérêt dépend donc de votre situation personnelle.
Contactez votre banque (Banques Populaires, Crédit Mutuel, C.I.C., Caisses d'Épargne ou Société Générale)

• Les autres aides gérées par le CROUS :
Pour connaître les conditions d'attribution et les formalités à remplir pour obtenir les bourses de diverses fondations et legs, se renseigner auprès du service social du CROUS de votre académie.

Les aides des collectivités territoriales et autres organismes

• Le Conseil Régional d'Alsace
1, place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03.88.15.68.67**
www.region-alsace.eu

- **Prime Régionale de Scolarité**
https://presco.region-alsace.eu/

Cette prime est destinée à l'ensemble des lycéens de l'enseignement général, technologique et professionnel, dont les familles sont non imposables ou payent moins de 1000 € d'impôts nets avant corrections, au titre des impôts 2013 sur les revenus 2012. Pour bénéficier de l'aide régionale, vous devez être inscrit dans un lycée alsacien :

- pour l'enseignement général et technologique : en classe de seconde, première ou terminale
- pour l'enseignement professionnel : en 1ère ou en 2ème année de préparation d'un BEP, CAP ou en seconde, première ou terminale BAC PRO ; en Mention Complémentaire (MC) ou en 3ème à projet professionnel,

Ne sont pas éligibles à la prime de rentrée scolaire, les élèves inscrits en :

- classes de primaire et de collège (du CP à la 3 ème)
- formations post-bac de types DUT et diplômes universitaires (DU), BTS et classes pré paratoires aux grandes écoles
- CLIPA, MOREA, SIO, MGI
- formations par alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation DIMA)

C'est une aide qui vise à soutenir les familles en réduisant les coûts de la rentrée scolaire. Cette prime n'est pas affectée à une dépense particulière, elle est attribuée afin de permettre l'achat des livres, fournitures et équipements nécessaires au bon déroulement de la scolarité des lycéens.
Son montant s'élève à :

- 100 € pour les élèves de l'enseignement général et technologique
- 70 € pour les élèves des filières professionnelles

La demande est à effectuer avant le 1er décembre de chaque année.

C'est malin ...

Le Conseil Régional aménage dans un sens plus favorable un certain nombre de tarifs ou de dispositifs SNCF notamment pour les étudiants de 18 à 26 ans :

- la tarification combinée « ALSA+ Campus »
  Cette tarification est destinée aux élèves de moins de 21 ans, apprentis de moins de 23 ans, étudiants de moins de 26 ans. Cet abonnement libre circulation "train + bus + tram" vous offre près de 70 % de réduction. Alsa + Campus combine avantageusement votre abonnement Elève, Etudiant, Apprenti avec un ou deux abonnements urbains à Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Sélestat, Obernai et/ou Haguenau.
  Vous avez le choix entre deux formules : mensuelle (du premier au dernier jour du mois) ou hebdomadaire (7 jours consécutifs).
  Pour l'obtenir, présentez-vous à un guichet muni d'un certificat de scolarité ou d'apprentissage ou de votre carte d'étudiant, ainsi que d'une pièce d'identité, de deux photos d'identité et du formulaire disponible en ligne sur **www.ter-sncf.com.**

- **Bourses Sanitaires et Sociales (BOSS)**
https://boss.region-alsace.eu

La bourse est une aide à caractère social, non imposable, calculée sur la base des revenus et des points de charges familiales de l'étudiant ou de sa famille. Cette bourse vise à financer les formations initiales en travail social à savoir assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, conseiller en économie sociale et familiale et technicien de l'intervention sociale et familiale (dispensées par 5 établissements agrées : le CFEJE Mulhouse, EDIAC Formation à Strasbourg, l'ESTES à Strasbourg, l'IFCAAD à Schiltigheim et l'ISSM à Mulhouse) ainsi que les formations de certains professionnels de santé (sage-femme, infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, cadre de santé, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier). Pour renseigner les étudiants, la Région Alsace a mis à leur disposition ce site Internet qui leur permet d'accéder aux informations concernant les modalités d'attribution de la bourse, de faire une simulation de leur droit à bourse à partir de leur situation puis de déposer leur demande en ligne et enfin de suivre l'évolution de leur dossier en temps réel (accord ou refus, date des paiements).
La demande de bourse officielle pour la rentrée de septembre doit être déposée sur ce site à compter de mi-août. Pour cela l'étudiant doit posséder une adresse e-mail personnelle et un RIB personnel.

- Le Conseil Général du Haut-Rhin.

Il accorde, sous certaines conditions et sur la base de critères sociaux, des bourses d'études ou des aides exceptionnelles aux étudiants non salariés, âgés de moins de 28 ans (au début ou à la reprise de leurs études), qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier d'une bourse d'Etat, poursuivant un cursus classique d'études à temps plein, pendant une année scolaire entière, dont les parents auxquels ils sont rattachés sont domiciliés dans le Haut-Rhin.
Pour les bourses, les étudiants doivent fréquenter un

établissement d'enseignement privé situé en France, n'ouvrant pas droit au bénéfice de la bourse d'Etat et être non redoublants. En cas de redoublement ou de réorientation, ils peuvent éventuellement prétendre à l'attribution d'une aide exceptionnelle. Les aides exceptionnelles sont accordées aux étudiants qui ne peuvent bénéficier d'une bourse d'Etat soit parce que le revenu de leurs parents présente un léger dépassement par rapport au plafond de ressources fixé par l'Etat, soit parce qu'ils sont engagés dans des études de 3ème cycle (doctorat, etc.), soit parce qu'ils redoublent ou se réorientent.

Département du Haut-Rhin
Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351- 68006 COLMAR CEDEX
Tél : **03.89.30.68.68**
www.cg68.fr

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

- **Le Prix masculin des carrières sanitaires et sociales (PMC2S)**

Il récompense des garçons inscrits dans une formation du sanitaire et social où ils sont peu représentés (- de 25% des effectifs), par exemple, auxiliaire de puériculture, sage-femme, aide-soignant, infirmier, etc. Il est ouvert aux lycéens/étudiants en formation initiale, aux stagiaires de la formation professionnelle et aux personnes en formation dans le cadre d'un contrat de travail en alternance ou d'un contrat aidé. Un chèque de 1000 euros sera remis aux lauréats.

- **Le Prix de la diversification de l'apprentissage au féminin (PDAF)**

Il récompense des apprenties insérées dans une filière traditionnellement masculine (où les filles représentent moins de 30% des effectifs), quels que soient l'année d'étude et le niveau de formation visé (BEP-CAP, bac pro, BTS-DUT, licence professionnelle, diplôme d'ingénieur, etc.). Pour pouvoir postuler, les candidates doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes : être domiciliées en Alsace, être inscrites dans un CFA alsacien ou travailler dans une entreprise alsacienne. Un chèque de 1000 euros est remis chaque année à 20 apprenties.

- **Le Prix de la mixité – pour un égal accès des filles et des garçons à tous les métiers – Nouveauté 2014**

Il récompense un établissement, collège ou lycée, qui a mené, durant l'année scolaire en cours, une ou plusieurs actions sur la thématique de l'égalité, de la diversification des choix d'orientation et de la mixité professionnelle. Il est ouvert aux collèges et lycées (y compris ceux comportant un CFA), généraux, technologiques, agricoles et/ou professionnels, publics ou privés, de l'Académie de Strasbourg. 6 Prix de 1000 euros seront remis cette année à 6 établissements scolaires : 2 collèges et 4 lycées.

Retrouvez toute l'information sur les prix et téléchargez les dossiers de candidature et conditions d'admission sur **www.lesmetiersnontpasdesexe.fr .**

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
SGARE Préfecture
5, Place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03.88.21.60.50**
drdfe@alsace.pref.gouv.fr

• L'AGAL Association Générale d'Alsace et de Lorraine

Un des objectifs primordiaux que s'est donné l'AGAL est l'octroi de bourses à des étudiants originaires d'Alsace et de Moselle qui viennent poursuivre leurs études en région parisienne.
Ces bourses sont attribuées chaque année par le Conseil d'administration, après étude des dossiers adressés par les candidats. Elles sont décernées sur des critères de parcours des études et leur motivation, en tenant compte des revenus des parents et éventuellement de l'étudiant.
Depuis 1986, l'AGAL a attribué 192 bourses, financées par de généreux donateurs membres de l'association.
Le candidat doit adresser un dossier complet au siège de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine avant le 5 décembre 2014 à :

Association Générale d'Alsace et de Lorraine
Maison de l'Alsace
39, avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
agal.paris@orange.fr
www.alsace-paris.org

C'est malin ... « Un point pour tout »

L'une des missions du Service de la Vie Universitaire est d'accueillir et de renseigner les étudiants, au moment de la rentrée universitaire et tout au long de l'année, grâce à l'Agora de l'Etudiant.

Cet espace d'accueil et de conseil informe les étudiants sur la vie pratique à Strasbourg et à l'université et leur propose différents services :
- Accueil des étudiants étrangers afin de les guider dans leur installation à Strasbourg. Ils peuvent effectuer leur demande de carte de séjour auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.
- Billetterie Carte Culture : renseignements sur les salles et les spectacles proposés par la Carte Culture et retrait des billets de spectacles.
- Guichet de délivrance de Mon Pass'Campus Alsace
- Guichet de la SNCF
- Différents panneaux d'affichage : offres / demandes de logements et de colocations, offres d'emplois, petites annonces (achats / ventes d'objets divers)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 18h sans interruption

Service de la Vie Universitaire
Mission Accueil
Bâtiment Le Platane
Allée René Capitant
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03.68.85.60.10**
svu-accueil@unistra.fr
http://svu.unistra.fr

• Certaines municipalités attribuent des bourses susceptibles de compléter d'autres aides financières. Adressez-vous directement à la mairie de la commune dont vous êtes originaire pour savoir si vous pouvez y prétendre.

4 L'UNIVERSITE SANS LE BAC

Ne pas avoir son bac ne réduit pas à néant vos rêves de grandes études. Les non-bacheliers ont aussi accès à l'Université, mais selon certaines modalités. Explications et mode d'emploi :

• Le **DAEU** (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) permet aux non-bacheliers, d'entrer en première année d'études supérieures. Délivré par les universités habilitées, sa validité est nationale.

Il s'adresse à toute personne ayant interrompu ses études initiales depuis 2 ans et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :
• avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier de deux années d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité sociale (périodes de chômage avec inscription au Pôle Emploi, éducation d'un enfant, participation à un dispositif de formation professionnelle, exercice d'une activité sportive de haut niveau, etc.),
• avoir 24 ans ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen.

Il confère les mêmes droits que ceux s'attachant à la réussite du Baccalauréat.
Il permet la reprise d'études supérieures ainsi que la présentation aux concours de catégorie B de la fonction publique.

Deux cursus possibles :

- Option A - dominante littéraire (épreuves obligatoires de français et langue vivante + 2 épreuves optionnelles).
- Option B - dominante scientifique (épreuves obligatoires de français et maths + 2 épreuves optionnelles).

Deux adresses en Alsace :

SERFA - Université de Haute-Alsace
18, rue des Frères Lumières
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél. : **03.89.33.65.00**
www.serfa.fr
stephanie.richart@uha.fr

Université de Strasbourg – Service de formation continue
21 rue du Maréchal Lefebvre
67100 STRASBOURG
Tél. : **03.68.85.66.49**
daeu@unistra.fr
http://sfc.unistra.fr

• La Validation des Acquis de l'Expérience ou « VAE » permet d'obtenir (de se voir délivrer) un diplôme homologué, sans avoir à passer toutes les épreuves (à suivre tout ou partie du cursus scolaire qui y mène). Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualifi-

cation professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Pour en savoir plus : **www.vae.gouv.fr**

• Enfin, vous pouvez vous inscrire comme auditeur libre. Moyennant le versement des droits universitaires, vous aurez la possibilité d'assister aux cours de votre choix. Par contre, vous ne pourrez ni vous présenter aux examens ni obtenir de diplôme.

5 S'INFORMER, S'ORIENTER

Chaque année, les universités et les écoles mettent en place des journées portes ouvertes et des ateliers d'information à destination des futurs bacheliers. Des salons de l'orientation permettent également des rencontres « en direct » avec des représentants des établissements d'enseignement supérieur. En janvier, se déroulent à Strasbourg le Salon Studyrama des Etudes Supérieures **(www.studyrama.com),** à Mulhouse la Journée des Carrières et des Formations **(www.journeedescarrieres.uha.fr)**, et, à Colmar le Salon Régional Formation Emploi **(www.srfe.com)**.

Les services d'orientation scolaire

Besoin d'une information pertinente sur les différentes filières pouvant vous permettre de réaliser votre rêve professionnel ? Vous ne parvenez pas à déterminer votre projet d'études ? Pas de panique !
Il existe de nombreux Centres d'Information et d'Orientation (CIO) où vous trouverez tout ce dont vous avez besoin. Des conseillers d'orientation psychologues se tiennent également à votre disposition, sur rendez-vous, au sein de ces structures.
Pour connaître en détail les horaires d'ouverture et de permanence dans les lycées ou les CIO alsaciens, consultez le site **www.ac-strasbourg.fr/publics/orientation-insertion/cio/**

Lycéens, étudiants, adultes, vous pouvez être informé, conseillé et obtenir des réponses à toutes questions relatives aux poursuites d'études post-bac et à l'insertion professionnelle. Tout public, inscrit ou non à l'université, peut bénéficier de ce service dans différentes structures à savoir :

• Espace Avenir
Université de Strasbourg
20 A rue René Descartes - CS 90032
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03.68.85.63.00
espace-avenir@unistra.fr
www.unistra.fr

• Service d'Information et d'Orientation (SIO) de l'Université de Haute-Alsace
Maison de l'Etudiant
1, rue Alfred Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 33 64 41**
sio@uha.fr
www.uha.fr

• Service d'Information et d'Orientation (SIO) de Colmar
Campus du Grillenbreit
34 rue du Grillenbreit - BP 50568
68 008 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 20 54 56**
sio@uha.fr
www.uha.fr

• Appel Académique d'Alsace - Centre d'information de l'enseignement privé
Service d'information et de conseil aux familles de l'APPEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
15 rue des Ecrivains
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.21.52.33
secretariat@apelalsace.fr

Sites d'organismes privés :
• **www.enseignement-prive.info**
• **www.studyrama.com**
• **www.jetudie.com**
• Magazine L'Etudiant : **www.letudiant.fr**
• Magazine Phosphore : **www.phosphore.com**

S'INFORMER SUR LES FORMATIONS EN ALTERNANCE EN ALSACE

Etudier en alternance vous intéresse (apprentissage, contrat de professionnalisation) : sachez que vous pouvez vous informer sur les filières accessibles en alternance
- dans les Chambres d'Agriculture (pour les métiers verts)
- dans les Chambres de Commerce et d'Industrie (pour les métiers du commerce et de l'industrie)
- dans les Chambres de Métiers (pour les métiers de l'artisanat)

Vous pouvez directement consulter le site **www.apprentissage-alsace.eu** où figurent toutes les offres de recrutement en alternance.

Vos contacts en Alsace :

• Chambre d'Agriculture Région Alsace

Site du Bas-Rhin
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
Schiltigheim – BP30022
67013 STRASBOURG Cedex
Tél : **03 88 19 17 17**
direction@alsace.chambagri.fr
www.alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz
68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
Tél : **03 89 20 97 00**
direction@alsace.chambagri.fr
www.alsace.chambagri.fr

• Chambre de Commerce et d'Industrie CCI Strasbourg et Bas-Rhin
Pôle formation CCI
234 avenue de Colmar – BP 40267
67021 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03.88.43.08.00**
contact@pole-formation-cci.org
www.pole-formation-cci.org

• CCI Colmar Centre-Alsace
1, place de la Gare – BP40007
68001 COLMAR Cedex
Tél. : **03.89.20.20.20**
info@colmar.cci.fr
www.colmar.cci.fr

• CCI Sud Alsace Mulhouse
8, rue du 17 Novembre
B.P. 1088 - 68051 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 66 71 71**
contact@mulhouse.cci.fr
www.mulhouse.cci.fr

• Chambre des Métiers d'Alsace
www.cm-alsace.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

- Section de Strasbourg
Espace Européen de l'Entreprise
Service apprentissage
30, Avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 19 79 79**
cma@cm-alsace.fr

- Section de Colmar
13, avenue de la République
B.P 20609 - 68009 COLMAR CEDEX
Tél. : **03 89 20 84 50**
cma.colmar@cm-alsace.fr

- Section de Mulhouse
12, boulevard de l'Europe
BP 3007 - 68061 MULHOUSE CEDEX
Tél. : **03 89 46 89 00**
cma.mulhouse@cm-alsace.fr

D'autres chemins ...

Si vous êtes à la recherche d'une formation en alternance ou souhaitez suivre une formation professionnelle, sachez que d'autres réseaux d'information existent :

- le réseau des relais emploi, des missions locales et des PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation) qui s'adresse à tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification. Voir contacts chapitre « J'y Bosse : trouver un job »
- Les chambres consulaires informent et accompagnent plus particulièrement les jeunes souhaitant suivre une formation en alternance. Voir contacts page suivante.
- Enfin, le site **www.seformerenalsace.eu** vous informe sur toutes les formations en Alsace dans les domaines de la formation professionnelle, du sanitaire et social et de l'apprentissage. Sans oublier le site du CARIF-OREF, **www.intercariforef.org** qui est un portail interrégional formation emploi.

caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

Étudiants

sur

caf.fr

Télédéclarez en direct votre demande d'aide au logement et trouvez toutes les infos sur les aides au logement, estimations AL…

LogiEst

Vous cherchez un logement en Alsace ?

LogiEst propose à la location des **T1** ou **T2** proches des écoles ou centres-villes, sans frais et ouvrant droit à l'APL.

Plus d'infos sur logiest.fr

Une société du Groupe Plurial PLURIAL

SÉJOURS LINGUISTIQUES

www.sejours-educatifs.org

www.cvpt.fr

VACANCES POUR TOUS

Haut-Rhin

03 89 45 98 52

vpt-fol68@laligue.org

Bas-Rhin

03 90 40 63 70

vacances@laligue67.org

La Ligue de l'Enseignement – Association à but non lucratif
Adhésion ouverte à tous – Immatriculation : IM 075.100.379

CIRA Danse Strasbourg : découvrir, approfondir, s'enrichir

Le CIRA propose à Strasbourg, une grande diversité de pratiques de danse (danses du monde, à deux, contemporaine, jazz & hip hop ou pratiques favorisant la conscience du mouvement), par des stages et des ateliers **ouverts à tous**. Les intervenants sont des professionnels souvent renommés sur la scène, invités pour leurs qualités pédagogiques et leur passion à transmettre.
Toute la programmation sur www.cira.asso.fr

CIRA • maison des associations
1a place des orphelins, 67000 Strasbourg •
03 88 36 70 73 • info@cira.asso.fr

VITA CULTURE

CARTE GRATUITE 15-28 ANS

CINÉMA SPECTACLES FESTIVALS

DES RÉDUCTIONS EN ALSACE

VITACULTURE.COM

Trouver un logement

Concilier petit budget et nid douillet s'apparente à une course d'obstacles et demande de s'y prendre à l'avance. Frapper à la bonne porte, savoir déjouer les pièges, évaluer le loyer... sont autant d'étapes décisives.
Les intermédiaires et les aides ne manquent pas : explorer toutes les possibilités et s'offrir un minimum d'organisation restent les meilleurs moyens pour trouver la solution qui vous convient.

1 LA RECHERCHE INDIVIDUELLE

Les organismes HLM

Il n'est pas toujours facile d'obtenir un logement HLM. Les conditions d'attributions sont strictes : patience et ténacité sont de rigueur.
Les jeunes à la recherche d'un premier logement à loyer modéré, comme les HLM (Habitations à Loyers Modérés) par exemple sont jugés prioritaires, au même titre que les personnes expulsées de leur logement, les personnes handicapées, les familles nombreuses, les femmes enceintes, les chefs de famille monoparentale ou encore les personnes ayant une réduction brutale de leurs ressources.
Les listes d'attente sont parfois longues et de nombreux justificatifs sont réclamés : feuilles de paie, avis d'imposition, fiche d'état civil, titre de séjour si vous êtes étrangers…
Désormais, une seule demande est à déposer pour l'ensemble des organismes HLM. Un Numéro Unique Départemental est attribué au demandeur.
La demande de logement social peut se faire en ligne notamment à l'adresse suivante :
www.demandedelogement-alsace.fr

Attention :
- **Cette demande a une durée de validité de 12 mois et doit être renouvelée 1 mois avant la date de son expiration.**
- **Penser à mettre à jour la demande en cas de changement d'adresse, de composition familiale, de situation professionnelle…**

LOGEMENTS HLM DANS LE BAS-RHIN

Offices publics HLM

• CUS HABITAT
Pôle de l'Habitat Social
24, rue de l'Hôpital - CS 70128
67028 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 17 00**
www.cushabitat.fr

• OPUS 67
Office public d'urbanisme social
15 rue Jacob Mayer
67200 STRASBOURG
Tél : **03 88 27 93 00**
www.opus67.fr

Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH)

• BATIGERE NORD-EST
4 boulevard Wilson
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 52 88 17**
www.batigere.fr ou **www.batigere-nordest.fr**

• DOMIAL
2 rue Paul Reiss
67085 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 18 90**
www.domial.fr

• ICF NORD-EST
13 rue du Bain aux Plantes
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 22 51 95**
Seule l'antenne de Paris peut indiquer les logements vacants.
Tél : 01 55 33 96 00
www.icfhabitat.fr

• IMMOBILIERE 3 F
5 rue du Maire Kuss - BP 50
67067 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 68 33 25 25**
www.groupe3f.fr

SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

• LA STRASBOURGEOISE HABITAT
SA d'HLM
Siège et accueil des locataires :
186 route des Romains
Koenigshoffen - BP 93023
67200 STRASBOURG
Tél : **03 88 10 00 20**
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

• LOGIS EST
3 rue du Travail
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 75 36 07**
www.logiest.fr

• NEOLIA
20 avenue de la Paix - CS 50033
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 90 20 55 80**
www.neolia.fr

• LE NOUVEAU LOGIS DE L'EST
SA d'HLM
2 rue Adolphe Seyboth - BP 45
67080 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 22 76 88** ou **0972 676 610**
www.nlest-groupesni.fr

• SOMCO ESH
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières
6 rue Staedel
67100 STRASBOURG
Tél : **03 90 40 47 37**

Sociétés d'économie mixte d'HLM

• SEML OBERNAI HABITAT
34 rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI
Tél : **03 88 95 56 76**
www.obernai-habitat.fr

• FOYER MODERNE SCHILTIGHEIM
45 route du Général de Gaulle
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 19 25 70**
www.foyer-moderne.com

• HABITATION MODERNE
SA d'HLM
24, route de l'Hôpital - CS 30062
67080 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 32 52 10**
www.habitationmoderne.org

• SIBAR – Société Immobilière du Bas-Rhin
4 rue Bartisch
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 65 81 90**
www.sibar.fr

Coopératives HLM

• HABITATS DE L'ILL
7 rue Quintenz - BP 90115
67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél : **03 88 66 40 16**
www.habitatdelill.fr

• SOCOLOPO
Société Coopérative de Logements Populaires
Parc des Poteries
27 rue Mme Tussaud
67200 STRASBOURG
Tél : **03 90 20 44 50**
www.socolopo.org

LOGEMENTS HLM DANS LE HAUT-RHIN

Offices publics HLM

• HABITATS DE HAUTE ALSACE
Siège : 73 rue Morat - BP 10049
68001 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 22 93 00**
www.hha.fr

• POLE HABITAT CENTRE ALSACE
Siège : 27 avenue de l'Europe - BP 30334
68006 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 22 77 22**
www.polehabitat-alsace.fr

• MULHOUSE HABITAT
20 boulevard de la Marseillaise - BP 1429
68071 MULHOUSE CEDEX 1
Tél : **03 89 36 28 40**
www.mulhouse-habitat.fr

• VAL D'ARGENT HABITAT
62 rue Wilson - BP5
68160 STE MARIE AUX MINES
Tél : **03 89 58 72 82**

• SAINT LOUIS HABITAT
44 rue de Mulhouse - BP4022
68300 SAINT LOUIS
Tél : **03 89 67 96 67**
www.saint-louis-habitat.fr

• OPH DE THANN
25 place du Capitaine Dreyfus - CS 90024
68025 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 37 10 10**

Entreprises Sociales pour l'Habitat

• BATIGERE NORD- EST
18 place de la Concorde
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 36 06 35**
www.batigere-nordest.fr

• DOMIAL
Siège : 25 place du Capitaine Dreyfus - CS 90024
68025 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 30 80 80**
www.domial.fr

• ICF HABITAT NORD-EST
Contacter l'antenne de Strasbourg (pg 19)

• IMMOBILIERE 3F
Bureau de Mulhouse
22 rue Henri Matisse
68200 MULHOUSE
Tél : **03 68 33 25 25 (service clientèle)**
www.groupe3f.fr

• LOGI EST
- 16 rue de la Bourse
  68100 MULHOUSE
  Tél : **03 89 56 00 36**
- 58 avenue de la République
  68000 COLMAR
  Tél : **03 89 21 65 30**
  www.logiest.fr

• LE NOUVEAU LOGIS DE L'EST
93 A avenue de Lutterbach - BP 2535
68058 MULHOUSE CEDEX
Tél : **0972 676 610**
www.nlest-groupesni.fr

• NEOLIA
50 rue de la Sinne - BP 61207
68054 Mulhouse CEDEX 1
Tél : 03 89 36 72 20
www.neolia.fr

• SOMCO ESH
20 Porte du Miroir
68055 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 46 20 20**

• SA HLM DE BUHL
Siège : 32 rue du 5 Février
68350 BUHL
Tél du Président : **03 89 76 89 41**
(Mr EMMENECKER Maurice)

Coopérative HLM

• COLMAR HABITAT
33, rue de la Houblonnière - BP 20306
68006 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 20 32 20**
www.colmarhabitat.com

Société d'économie mixte d'HLM

• SEMCLOHR
56 avenue de la République -BP 50127
68017 COLMAR CEDEX
Tél : **03 89 20 79 90**
http://semclohr.fr/

C'est malin...

Pour mener votre recherche :
• Commencez votre recherche plusieurs mois à l'avance, quand c'est possible.
• Venez passer quelque temps dans votre future ville, vous multiplierez vos chances de trouver rapidement.
• Procurez-vous un plan de la ville (disponible gratuitement à l'office du tourisme).
• Soyez à la « sortie » des journaux de petites annonces (si une offre vous intéresse, téléphonez le jour même).
• Tracez-vous un itinéraire des agents immobiliers que vous voulez rencontrer.
• Préparez une liste de toutes les questions que vous voulez poser, par téléphone ou lors des visites. Adresse du logement, état général, superficie exacte, orientation, montant des charges... Cette simple précaution évitera souvent de vous déplacer pour rien.

Les petites annonces Presse

Il existe en Alsace deux titres de presse quotidienne régionale : les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'Alsace qui proposent des petites annonces classées dans leurs colonnes ainsi que sur leur site internet. Des journaux d'annonces gratuits tels que le Top-annonces, le PAC ou le PAM, en parution hebdomadaire, proposent également la consultation de leurs annonces sur internet avec la possibilité d'être averti par mail des nouvelles annonces correspondants à la recherche.
www.topannonces.fr/annonces-alsace

SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

Dans le Bas-Rhin :

- DNA Dernières Nouvelles d'Alsace
  17-21, rue de la Nuée Bleue (Siège social)
  67077 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **03 88 21 55 00**
  annonces.dna.fr/petites-annonces-immobilier.php

- Journal l'Alsace
  www.lalsace.fr (onglet : nos annonces)

Pas d'antenne sur le Bas-Rhin.

- Le Paru Vendu
  www.paruvendu.fr

- Top Annonces
  www.topannonces.fr

- L'Echo d'Alsace
  20, rue Général Vandenberg
  67141 BARR CEDEX
  Tél : **03 88 08 08 73**
  www.echodalsace.com

Dans le Haut-Rhin

- DNA Dernières Nouvelles d'Alsace
  7 rue de la Gare.
  68002 COLMAR CEDEX
  Tél : **03 89 20 37 37**

- DNA Dernières Nouvelles d'Alsace
  2, avenue Robert Schuman
  68061 MULHOUSE CEDEX
  Tél : **03 89 66 85 66** (standard)
  Internet : **www.dna.fr** rubrique immo
  Coordonnées des autres agences à consulter sur le site : www.dna.fr/a-propos/Contact-redaction

- IOOKAZ
  www.iookaz.com/recherche/Alsace

- Journal l'Alsace
  18 rue de Thann
  68945 MULHOUSE CEDEX 9
  Tél : **03 89 32 70 00**
  www.lalsace.fr

- Le Bon Coin
  www.leboncoin.fr

- Le Paru Vendu
  www.paruvendu.fr

- Top Annonces
  www.topannonces.fr

Les agences immobilières et centres de location de particulier à particulier

Membres d'une profession strictement réglementée, les agents immobiliers servent d'intermédiaires entre propriétaires et locataires. Ils font payer leurs services : leur « commission » correspond pour le locataire à environ un mois de loyer (un peu plus pour un studio). Difficile de s'en passer puisqu'ils assurent la moitié du volume des transactions.

Contrairement à un préjugé, les agences affichent des loyers bien souvent inférieurs à ceux pratiqués entre particuliers. Certaines agences - c'est nouveau - offrent même des facilités de paiement pour vous éviter de débourser d'un coup l'équivalent de quatre mois de loyer (la commission, plus la caution d'1 mois hors charges)
Cela dit, une mauvaise surprise est toujours possible : attention aux agissements peu scrupuleux ! Choisissez de préférence celles qui font partie d'un réseau, tel celui de la Fédération nationale de l'immobilier, qui propose sur son site Internet (www.fnaim.fr) la liste des agences affiliées et une sélection d'offres.
Autres sites Internet comportant des offres d'agences : **www.seloger.com, www.pap.fr**

C'est malin...

« Attention aux marchands de listes... »

Certaines sociétés vendent jusqu'à 450 € des listes de logements « à louer » . A la suite de nombreux abus, les marchands de listes sont soumis à une réglementation stricte. Comme les agents immobiliers, ils doivent être détenteurs d'une carte professionnelle et d'une garantie financière.

Avant de vous vendre une liste de logements, l'organisme doit vous faire signer un contrat indiquant les caractéristiques du logement recherché, la quantité et le mode de communication des annonces (sur place, courrier, téléphone...), le coût de la prestation. Vous pouvez faire ajouter une clause mentionnant l'obligation pour l'organisme de vous rembourser s'il ne vous présente pas au moins quatre adresses de logement correspondant à votre demande. Malgré ces précautions, les problèmes sont fréquents, et vous risquez de payer par avance pour un résultat aléatoire.

Montrer patte blanche...

Pour vous présenter au propriétaire (particulier, agence, notaire...), plusieurs éléments seront pris en compte : votre présentation, votre motivation, et vos possibilités financières. Préparez un dossier composé ainsi :

• Des justificatifs de ressources, vos 3 derniers bulletins de salaire, votre dernier avis d'imposition, et le cas échéant vos dernières quittances de loyer et une attestation de votre employeur.

• Des renseignements sur l'aide au logement dont vous êtes susceptible de bénéficier.

• L'accord d'une personne qui accepte de se porter caution pour le cas où on vous le demanderait, c'est-à-dire qui prend la responsabilité de s'engager devant la loi à régler le loyer en cas d'impayé.

2 LOGEMENT DES ETUDIANTS

Les «cités-U» : des loyers imbattables… sous certaines conditions. Les CROUS (Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires) gèrent des résidences traditionnelles et proposent également des hébergements en chambres, en studios. Les logements sont loués pour 9 à 12 mois. La demande doit être renouvelée chaque année.

Dans les résidences traditionnelles, les étudiants sont logés en chambres individuelles et disposent d'une cuisine et de douches à l'étage. Dans les nouvelles résidences, les étudiants sont logés en studios comprenant un coin cuisine et une salle de bains. Dans toutes, on trouve des salles de détente, de travail, salle informatique, tv, et une laverie automatique. L'attribution d'un logement dépend de vos revenus ou de celui de vos parents, de la réussite universitaire, de l'éloignement entre l'habitation actuelle et le futur lieu d'études et éventuellement du nombre d'enfants à charge. Il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou une section d'établissement ouvrant droit au régime de la Sécurité sociale étudiante. Vous devez présenter un dossier social étudiant (DSE), qui permet d'effectuer simultanément la demande de bourse de l'enseignement supérieur et la demande de logement. Les étudiants étrangers disposent également de quelques places et doivent s'adresser directement au CROUS pour plus d'informations.

CROUS et CLOUS en Alsace

• CROUS
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
1, quai du Maire Dietrich - BP50168
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 21 28 00**
Fax : **03 88 21 28 09**
http://crous-strasbourg.fr

• CLOUS
Centre local des œuvres universitaires et scolaires
Maison de l'étudiant - 1, rue Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Tél : **03 89 55 72 29**
Fax : **03 89 55 72 30**
http://crous-strasbourg.fr

Les cités universitaires gérées par le CROUS

Dans le Bas-Rhin

• Cité universitaire de la Robertsau
14, rue de la Wantzenau - BP50024
67085 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 45 88 00**
Fax : **03 88 31 52 33**
cu.robertsau@crous.u-strabg.fr
http://crous-strasbourg.fr

• Cité universitaire de la Somme
13, rue de la Somme
67000 STRASBOURG CEDEX
Tél : **03 88 61 12 45**
Fax : **03 88 60 66 07**
accueil.somme@crous.u-strasbg.fr
http://crous-strasbourg.cnous.fr

SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

- Cité universitaire Paul Appel
  8, rue de Palerme - BP60017
  67084 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **03 88 15 54 00**
  Fax : **03 88 15 53 58**
  cu.paulappell@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr

- Cité universitaire Gallia
  1, boulevard de la Victoire
  67084 STRASBOURG
  Tél : **03 88 21 28 50**
  Fax : **03 88 35 71 52**
  accueil.gallia@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr
  Attention : la cité Gallia est fermée de 2014 à 2016 pour des travaux de réhabilitation.

- Cité universitaire Alfred-Weiss-1
  7, quai du Bruckhof
  67100 STRASBOURG
  Tél : **03 88 34 99 00**
  cu.alfredweiss@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr

- Cité universitaire Alfred-Weiss - 2
  4, rue du Vieil Armand
  67100 STRASBOURG
  Tél : **03 88 34 99 00**
  Fax : **03 88 34 99 08**
  cu.alfredweiss@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr

Dans le Haut-Rhin

- La cité universitaire Mulhouse
  Bâtiment C : 11, rue des Frères Lumière
  68093 MULHOUSE CEDEX
  Tél : **03 89 55 72 29**
  Fax : **03 89 55 72 30**
  www.uha.fr
  La cité universitaire est fermée d'avril 2014 à septembre 2015 pour des travaux de réhabilitation.

- La cité universitaire Colmar
  Résidence Pasteur
  28, rue de Rome
  68000 COLMAR
  Tél : **03 89 22 77 14**
  La cité universitaire est gérée par La Colmarienne du Logement.

Les résidences studios universitaires dans le Bas-Rhin

- Résidence Les Flamboyants - Résidence de l'Esplanade
  8, rue Jean Henri Schnitzler
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 15 54 00**
  Fax : **03 88 15 53 58**
  accueil.flamboyants@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr

- Résidence Les Cattleyas
  2, rue du Vieil Armand
  67100 STRASBOURG
  Tél : **03 88 34 99 00**
  Fax : **03 88 34 99 08**
  cu.cattleyas@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr

- Résidence Les Agapanthes
  58, rue Schott
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 45 88 20**
  Fax : **03 88 31 52 23**
  http://crous-strasbourg.fr

- Résidence Les Héliotropes
  78, route du Rhin
  67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
  Tél./Fax. : **03 88 67 80 18**
  http://crous-strasbourg.fr

- Résidence Les Houblonnières
  5, rue Saint Charles
  67300 SCHILTIGHEIM
  Tél.: **03 88 45 88 20**
  Fax : **03 88 31 52 23**
  cu.robertsau@crous.u-strasbg.fr
  http://crous-strasbourg.fr

Les résidences studios universitaires dans le Haut-Rhin

- Les Berges de l'Ill
  28, quai des Cigognes
  68200 MULHOUSE
  Tél : **03 89 55 72 29**
  Fax : **03 89 55 72 30**
  http://crous-strasbourg.fr

- Les Hauts de l'Illberg
  13, rue des Frères Lumière
  68200 MULHOUSE
  Tél : **03 89 55 72 29**
  Fax : **03 89 55 72 30**
  http://crous-strasbourg.fr

- Katia et Maurice KRAFFT
  40 à 46, boulevard Stoessel
  68200 MULHOUSE
  Tél : **03 89 55 72 29**
  Fax : **03 89 55 72 30**
  http://crous-strasbourg.fr

- Résidence Master/Doctorat
  50, bd Stoessel
  68093 MULHOUSE CEDEX
  Tél. : **03 89 55 72 29**

Les résidences conventionnées par la Colmarienne du Logement

- Résidence Molière
  1, rue de Berlin et 44 avenue de Paris
  68000 COLMAR
  Pour en savoir plus contacter La Colmarienne du Logement au 03 89 22 77 14

- Résidence Le Surf
  73 - 73A, route de Neuf-Brisach
  68000 COLMAR
  Pour en savoir plus contacter La Colmarienne du Logement au 03 89 22 77 14

- Résidence la Ruche
  2, rue Jacquard
  68000 COLMAR
  Pour en savoir plus contacter La Colmarienne du Logement au 03 89 22 77 14

Les foyers d'étudiants

A mi-chemin entre le cocon familial et l'indépendance, les foyers s'adressent généralement à un public ciblé. Certains sont mixtes, d'autres sont réservés aux jeunes filles ou aux garçons, avec parfois une limitation d'âge. Les dates d'inscription varient d'un foyer à l'autre, mais il est prudent de commencer ses recherches dès janvier pour la rentrée suivante. Il n'existe pas d'organisme centralisant les offres et les demandes.

Les Foyers confessionnels Bas-Rhin

- Aumônerie Universitaire Catholique
  Centre Bernanos
  30, rue du Maréchal Juin
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 60 10 92**
  aumonerieuniversitaire@gmail.com

- Aumônerie Universitaire Protestante
  Au foyer le Sept
  7, avenue de la Forêt Noire
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 61 07 23**
  aup-strasbourg2@wanadoo.fr
  www.aup-strasbourg.fr

- Communauté Assomptionniste
  26, boulevard de l'Orangerie
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 60 71 91**
  aastbg@noos.fr ou frerejul@gmail.com
  www.assomption.org
  Uniquement pour les jeunes hommes

- FEC-Foyer de l'Etudiant Catholique
  17, place Saint-Etienne
  67081 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **03 88 35 36 20 - 06 81 04 90 50**
  contact@fec-strasbourg.org
  www.fec-strasbourg.org

- Foyer Saint-Maurice
  1, rue de Reims
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 61 16 57**
  Responsable du foyer : Mr Guy HEINTZ
  stmaurice.strasbourg@wanadoo.fr

- Grand Séminaire
  2, rue des Frères - BP 50010
  67081 STRASBOURG
  Tél : 03 88 36 03 28
  gdsem.stg@free.fr
  Uniquement pour les jeunes hommes

- Résidence Universitaire Nideck
  33 rue de la Kurvau
  67100 STRASBOURG
  Tél : **03 88 55 93 40 ou 06 83 30 44 03**
  residencenideck@gmail.com
  http://residence-nideck.org/
  Uniquement pour les jeunes hommes

- Foyer catholique Saint-Bernard
  4 boulevard Jean-Sébastien Bach
  67000 STRASBOURG
  Tél : **06 24 49 88 82**
  foyer.saintbernard@gmail.com
  Uniquement pour les jeunes hommes

- Séminaire Protestant (STIFT)
  1 Bis, quai Saint-Thomas – BP 80022
  67081 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **03 88 25 90 26/25**
  www.lestift.org
  3 sites : 1 Bis, quai Saint-Thomas / Villa Wilhelmitana / Annexe de la Paroisse St Thomas
  Foyer mixte.

SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

Haut-Rhin

• Foyer Sainte-Marie
Association France Carrefour
14, rue Maimbourg
68000 COLMAR
Tél : **03 89 80 79 18**
http://foyeretudiantcolmar.free.fr
associationfrancecarrefour@gmail.com

Les Foyers étudiants Bas-Rhin

A Strasbourg

• Foyer Jean Sturm
2a, rue Salzmann
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 15 76 00**
foyer.sturm@wanadoo.fr
www.foyerjeansturm.com

• Maison de l'Étudiante
7, boulevard de la Victoire
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 35 32 67 ou 06 70 59 58 59**
mde2@wanadoo.fr
www.unme-asso.com

• Résidence de la Marne
7, rue de la Somme
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 61 60 68**
d.jantet@lastrasbourgeoisehabitat.fr
www.lastrasbourgeoisehabitat.fr

Aux environs de Strasbourg

• Résidence Parc Innovation
81, route du Rhin
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 66 04 88**
Fax : **03 88 66 70 43**
m.naitchabanne@lastrasbourgeoisehabitat.fr
www.lastrasbourgeoisehabitat.fr

• Résidence St Exupéry
10, rue du 23 Novembre
67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN
Tél. : **03 88 40 92 24**
residence.saintexupery@foyernotredame.org
Ouverte aux jeunes de 18 à 25 ans en contrats d'apprentissage, CDD ou CDI, stagiaires, en formation ou demandeurs d'emploi en recherche active.

• Résidence des Provinces
1, place de Savoie
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 33 05 55**
Fax : **03 88 83 32 54**
www.lastrasbourgeoisehabitat.fr

A savoir ...

Les tarifs pratiqués dans les foyers d'étudiants varient d'un établissement à l'autre en fonction du confort et des conditions de logement (demi-pension, pension complète...).

Du côté des résidences privées (hors HLM)

Vous ne faites pas partie des heureux élus qui ont obtenu un toît dans les résidences du CROUS, ou vous vous y prenez trop tard ? Il reste encore une solution, celle des résidences privées. Elles sont plus chères car installées dans des immeubles de construction récente et proposant de nombreux services. Dans presque tous les cas, il existe un service de base gratuit qui comprend l'accueil (hôtesse), un contrôle d'accès (interphone) et une salle commune. Côté services payants, toutes les résidences possèdent une laverie automatique, une cafétéria ou un distributeur de boissons et parfois même un point phone, un service petit déjeuner, une photocopieuse, un service ménage et location de TV. La demande est à faire directement auprès de l'organisme.

Dans le Bas-Rhin

• Accueil Immobilier(FNAIM)
www.fnaim.fr

■ Résidence gérée par Nexity Studea Lyon
Nexity Studea
Tél.: **0820 830 820**
www.nexity-studea.com

• Studéa Winston 2
25/27, rue de Londres
67000 STRASBOURG

■ Résidences gérées par Nexity :
Agence Nexity - Halles
11, place des Halles
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 37 57 30/33

• Résidence Etudiants Le Janet
2, rue Paul Janet
67000 STRASBOURG
www.location-etudiant-strasbourg.fr

• Le Wilson
17, rue de Bouxwiller
67000 STRASBOURG

- Résidence de Mai
  3-5, impasse de Mai
  67000 STRASBOURG
- Résidences 301 /301 BIS/301 TER
  301, avenue de Colmar
  67100 STRASBOURG
- Le Saint Erhard
  4, rue de Dornach - 36, rue Saint-Erhard
  67000 STRASBOURG
- Villa Europa
  79 route des Romains
  67000 STRASBOURG
- Résidence du Vieux Marché aux Vins
  4, rue du Vieux Marché aux Vins
  67000 STRASBOURG
- L'Horizon
  12, rue de Rome
  67000 STRASBOURG

■ Résidences gérées par Gest'home à Strasbourg

Gest'Home
9, rue Schimper
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 24 91 91**
ou 03 88 61 12 13 (service location)
location@gesthome.com
www.gesthome.com

- Résidence Gest'Home
  3, rue du 22 novembre
  67000 STRASBOURG
- Résidence "Les Urbaines"
  228, Avenue de Colmar
  67100 STRASBOURG
- Résidence Wolff
  10, rue Sainte Anne
  67100 STRASBOURG
- Gest'home
  10-12, rue du Cerf
  67200 STRASBOURG
- Gest'home
  17, rue Sainte Elisabeth
  67000 STRASBOURG
- Gest'home
  26, rue de Rosheim
  67000 STRASBOURG
- Gest'home
  14, rue du Faubourg National
  67000 STRASBOURG
- Gest'home (nouvelle résidence)
  16, rue du Renard Prêchant
  67000 STRASBOURG

■ La Boîte à Bougie

- Résidence la boîte à bougie
  2, rue de la Rheinmatt
  67000 STRASBOURG
- Résidence les Vanneaux
  7, rue de la Boîte à Bougies
  67100 STRASBOURG
  Tél : **03 88 34 51 07**
  06 08 93 79 80 ou 06 83 13 41 25
  Fax : **03 88 34 47 11**
  laboiteabougies@wanadoo.fr
  www.laboiteabougies.com

■ Les Estudines Européennes
29, rue Déserte
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 22 03 79**
strasbourg.europeennes@estudines.com
www.estudines.com

■ Les Estudines Kleber
16, rue Hannong
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 32 64 76**
strasbourg.kleber@estudines.com
www.estudines.fr

■ Résidence Bethesda
1, rue du Général Ducrot
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 36 86 37
pacagest@wanadoo.fr
www.pacagest.fr

■ Résidence Churchill
5, rue de Munster
67100 STRASBOURG
Tél : **03 90 41 07 94**
ys.residence-churchill@voila.fr
www.logements-etudiants-strasbourg.fr

■ Résidence Le Nobel
12, rue Fréconrupt
67100 STRASBOURG
Tél : **03 90 41 07 94**
www.logements-etudiants-strasbourg.fr

■ Relais des étudiants
Siège social
2, rue de l'Industrie
67114 ECHAU
Tél : **03 88 64 03 92**
Fax : **03 88 64 55 23**
info@relais-etudiants.com
www.relais-etudiants.com

- Le Relais de la Krut
  1, rue Adolf Wurtz
  67000 STRASBOURG
- Le Relais Porte Blanche
  33, boulevard de Nancy
  67000 STRASBOURG
- Le Relais des Bonnes Gens
  17, rue des Bonnes Gens
  67000 STRASBOURG
- Le Relais de l'Observatoire
  12, rue Charles Gerhardt
  67000 STRASBOURG
- Le Relais Bartholdi
  129, avenue de Colmar
  67000 STRASBOURG

Communauté Urbaine de Strasbourg

■ Immobilière Goethe
Tél : 03 88 24 24 88
immobiliere.goethe@orange.fr

- Résidence de l'Espace Européen
  2, rue Marc Seguin
  67800 BISCHHEIM

■ Les Facultés
9-13, impasse des Airelles - Gerée par Nexity
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 37 57 30/33**
Gérée par Nexity - 11, place des Halles à Strasbourg

■ Le Massenet
44, route Burkel - Gerée par Nexity
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 37 57 30/33**
Gérée par Nexity - 11, place des Halles à Strasbourg

■ Résidence étudiante Jean Monnet
7, chemin du Routoir
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : **03 88 75 36 07**
franciane.nevraumont@logiest.fr
www.logiest.fr/eudiants-se-loger-trouver-une-residence-etudiante-en-Lorraine-Alsace.html
Gérée par Logi-Est

■ Résidence "Les Terrasses de l'Europe"
1, Au Canal
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 61 12 13**
Gérée par Gest'home - 9, rue Schimper Strasbourg
Tél : 03 88 24 91 91

Dans le Haut-Rhin

A Colmar

■ Nexity Colmar
12, rue Stanislas
68000 COLMAR
Tél : **03 89 20 28 78**
L'agence ne gère pas de résidence étudiante comme à Mulhouse. Propose des studios F1, F2…de particuliers.

A Mulhouse

■ Résidence Gambetta
8 boulevard Gambetta
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 36 12 26**
Fax : **01 55 26 17 79**
www.residencesparme.fr

■ Les résidences MGEL Logement MGEL
Agence de Mulhouse
14, rue Jacques Preiss
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 56 64 09**
contact.mulhouse@mgellogement.fr
www.mgellogement.fr

- Résidence Camille Saint-Saëns
  14, rue Jacques Preiss
  68100 MULHOUSE
  Tél : **03 89 59 08 97**
- Résidence Paul Cezanne
  30, rue du Manège
  68100 MULHOUSE
  Tél : **03 89 46 49 22**

■ Résidences gérées par Nexity Mulhouse : Nexity Mulhouse
105, avenue de Colmar
68200 MULHOUSE
Tél : **03 89 33 10 36**
Fax : **03 89 33 00 32**
www.nexity.fr

- Kennedy I
  34, avenue Kennedy
  68100 MULHOUSE
- Kennedy II
  7, avenue Kennedy
  68200 MULHOUSE

• Résidence Edison
9 Rue des Frères Lumières
68350 BRUNSTATT
www.lokaviz.fr
• Résidence Bois des Philosophes
9, rue des Frères Lumière
68350 BRUNSTATT
Bailleurs privés. Située sur le campus.
Consulter le site www.lokaviz.fr : la centrale du logement étudiant

■ Résidence Suit'Etudes
La Fonderie
41 rue François Spoerry
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 65 97 89**
Gérée par l'Agence Citya Mulhouse

Les services logement étudiants

Si vous recherchez plus d'indépendance, la solution : louer une chambre ou un studio en ville. Sachez que le CROUS Strasbourg, les mutuelles étudiantes, le pôle universitaire européen, le bureau des élèves de certaines écoles proposent des services logements sous la forme d'annonces de propriétaires.

Les mutuelles étudiantes

Les mutuelles étudiantes proposent des logements émanant de propriétaires privés ou d'agences immobilières partenaires. Ces services sont réservés à leurs adhérents.

• LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
Tél : **0 969 369 601**
www.lmde.com
- 10, rue de l'Abreuvoir
67084 STRASBOURG CEDEX
- IUT de Colmar
34 rue du Grillenbreit
68000 COLMAR
- Bâtiment MCA
16, boulevard de l'Europe
68100 MULHOUSE

La LMDE propose à ses adhérents une « Couverture Logement Etudiant » : elle se porte garant pour l'étudiant, et prend en charge le dépôt de garantie. Elle édite chaque année un guide complet pour franchir toutes les étapes de l'installation dans un logement indépendant.

• MGEL (La Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est)
www.mgel.fr
- 4, rue de Londres
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 60 26 26.**
- IUT de Colmar
34, rue du Grillenbreit
68000 COLMAR
Tél : **03 89 24 26 43**
Permanences les vendredis de 13 à 17h00.
- 45 avenue du Président Kennedy
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 32 04 67**

Les coordonnées sont réservées aux adhérents mutualistes ou possesseurs de la carte MGEL Services.

3 LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les foyers ne sont pas des lieux d'hébergement de longue durée, mais plutôt des relais dans l'attente d'un logement à soi. La durée du séjour est très variable, elle dépend de la situation de chacun et peut aller de quelques jours à un an, voire plus.
Les FJT ou les FTM (Foyers de Travailleurs Migrants) évoluent actuellement vers des résidences sociales. Un accompagnement à la recherche d'un logement pérenne est proposé. Avec la réhabilitation, les foyers ou résidences sociales se sont modernisés et disposent généralement de petits appartements meublés, de studios ou de chambres, équipés de sanitaires et de kitchenettes. Les foyers accueillent des jeunes de 16 à 30 ans, de nationalité française ou étrangère. La plupart sont des jeunes travailleurs, mais les jeunes stagiaires en formation initiale ou en formation continue y ont de plus en plus souvent recours, de même que les jeunes chômeurs.

Quelques foyers peuvent accueillir des couples, ou des personnes isolées avec un enfant. Certains sont équipés pour recevoir des handicapés.
Les jeunes travailleurs résidant en FJT peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation de logement à caractère social (ALS).

• UFJT Alsace " Union Régionale des Foyers et Services pour jeunes Travailleurs
22, rue de Provence
68090 MULHOUSE CEDEX
arcciel@media-net.fr
www.ufjt.org

SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

A savoir...

Si la co-location vous tente, sachez qu'il est possible de consulter des offres ou de passer son annonce sur quelques sites dédiés au logement ou aux étudiants :

- www.adele.org
- www.appartager.com
- www.colocation.fr
- www.kel-koloc.com
- www.entreparticuliers.com
- www.mapiaule.com

L'AFGES propose également un petit guide gratuit sur la colocation :

- AFGES
  1, place de l'Université
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 15 73 73
  afges@afges.org
  www.afges.org

Guide des formalités à télécharger.

- Association 1 foyer 2 âges
  - Maison des Aînés
  9 place Kléber
  67000 STRASBOURG
  Tél : 06 85 12 14 00 ou 03 88 32 91 39
  Email : 1foyer2ages@free.fr
  http://1foyer2ages.free.fr/
  - Espace des Aînés « La Licorne »
  (nouvelle antenne)
  67400 ILLKIRCH – GRAFFENSTADEN
  Permanence le mercredi de 9h00 à 12h00

Dans le Bas Rhin

- Foyer Notre Dame
  3, rue des Echasses - BP90070
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 32 47 36
  www.foyernotredame.org
  animatrices@foyernotredame.org
  Uniquement pour filles.

- Amitel
  Siège : 8, rue de Soleure
  67085 STRASBOURG CEDEX
  Tél : 03 88 36 15 28
  infos@ amitel.eu
  www.amitel.eu

- Direction Territoriale Alsace des Foyers Adoma
  2A, avenue de Lausanne
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 90 22 93 60
  www.adoma.fr

A savoir... Le loyer en FJT / Résidence Sociale

Dans les foyers, on ne parle pas de loyer mais de redevance. Celle-ci comprend la location plus l'ensemble des charges (eau, électricité, gaz, chauffage) et également le mobilier, le blanchissage des draps et l'entretien des parties communes.

- Résidence Lausanne
  2, rue Lausanne
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 25 51 12
- Résidence La Couronne
  19, rue du Marais Vert
  67000 STRASBOURG
  Tél : 03 88 22 24 22
- Résidence Metzgerau
  300, avenue de Colmar
  67100 STRASBOURG
  Tél : 03 88 39 02 97
- Résidence Kibitzenau
  1, avenue du Neuhof
  67100 STRASBOURG
  Tél : 03 88 84 71 44
- Résidence Stockfeld
  18, rue de Welsch
  67100 STRASBOURG
  Tél : 03 88 39 70 58
- Résidence Les Romains
  146-148, route des Romains
  67200 STRASBOURG
  Tél : 03 88 30 31 34
- Résidence Koenigshoffen
  64, rue des Petites Fermes
  67200 STRASBOURG
  Tél : 03 88 30 42 54

Dans la communaute urbaine de Strasbourg

- Résidence Le Ried
  1, avenue du Général de Gaulle
  67800 HOENHEIM
  Tél : 03 88 33 75 15
  www.adoma.fr

- Foyer Pour Handicapés Moteurs de l'APF
  1, route du Cor de Chasse
  67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
  Tél : 03 88 67 33 94

Accueil temporaire de 2 à 3 semaines maximum par année. Une notification de la MDPH est indispensable avant d'être accueilli. Foyer très demandé : attention à faire les demandes d'hébergement à temps.

• Résidence Parc Innovation
81, route du Rhin
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 66 04 88
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

• Résidence des Provinces
1, place de Savoie
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 88 33 05 55
Fax : 03 88 83 32 54
www.la-strasbourgeoise-habitat-hlm.fr

Dans le Haut-Rhin

A Mulhouse

• Les Foyers Adoma
2A, avenue de Lausanne
67000 STRASBOURG
Tél : 03 90 22 93 60

- FJT Espace Provence
27, rue de Provence
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 31 04 96

- Foyer Adoma - Le Soleil
19, rue Hubner
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 33 59 70

- Foyer Adoma – Résidence Mélusine
21, rue d'Ensisheim
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 56 14 11

• Les Foyers Aleos
1, avenue Kennedy – BP 1025
68050 MULHOUSE CEDEX
Tél : 03 89 333 777
contact@aleos.asso.fr
www.aleos.asso.fr

- Résidence « Les Capucines »
1, rue du Bourg
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 42 20 30
cig@aleos.asso.fr

- Résidence « Les Cigognes »
27, boulevard Stoessel
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 42 20 30
cig@aleos.asso.fr

- Résidence « L'Ecluse »
4, rue de l'Ecluse
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 52 33 41
ecluse@aleos.asso.fr

- Résidence « La Rochelle »
18, rue Jean Grimont
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 59 99 40
roch@aleos.asso.fr

- Résidence les Romains
173, rue des Romains
68200 MULHOUSE
Tél : 03 89 32 44 78

- Résidence le Touring
10, rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 36 82 26
touring@aleos.asso.fr

- Résidence Vauban
124, rue Vauban
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 56 98 51
vauban@aleos.asso.fr

A Colmar

• Résidence Europe
4, rue d'Amsterdam
68000 COLMAR
Tél : 03 89 80 74 17
www.adoma.fr

Autres dans le Haut-Rhin

• Résidence des Vignes
18, rue d'Entlen
68040 INGERSHEIM
Tél : 03 89 80 16 84
www.adoma.fr

■ Les Foyers Aleos

- Résidence Le Vieil Armand
81, avenue Charles de Gaulle
68700 CERNAY
Tél : 03 89 75 46 23
lva@aleos.asso.fr
www.aleos.asso.fr

- Résidence Le Ginko
21, rue Victor Hugo
68110 ILLZACH MODENHEIM
Tél : 03 89 31 92 22
ginko@aleos.asso.fr
www.aleos.asso.fr

- Résidence Les Iris
18, rue des Iris
68490 OTTMARSHEIM
Tél : 03 89 26 05 30
iris@aleos.asso.fr
www.aleos.asso.fr

- Résidence Albert Schweitzer
  6, rue de la Charité
  68400 RIEDISHEIM
  Tél/Fax : **03 89 61 76 55**
- Résidence La Regio
  1 bis, rue de la Gare
  68300 SAINT LOUIS
  Tél : **03 89 67 43 48**
  regio@aleos.asso.fr
  www.aleos.asso.fr
- Résidence Le Rhône
  73, rue du Rhône
  68300 SAINT LOUIS
  Tél : **03 89 69 74 89**
  rhone@aleos.asso.fr
  www.aleos.asso.fr

Adresses complémentaires

- ADIL du Bas-Rhin
  Association Départementale
  pour l'Information sur le Logement
  5, rue Hannong
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 21 07 06**
  www.adil67.org

- ADIL du Haut-Rhin
  -31, Avenue Clemenceau
  68000 COLMAR
  Tél : **03 89 21 75 35**
  -28, rue des Franciscains
  68100 MULHOUSE
  Tél : **03 89 46 79 50**
  www.adil68.org

- SLJ – Service Logement Jeunes
  1A, place des Orphelins
  67000 STRASBOURG
  Tél : **08 99 86 82 19**

4 HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En formation ou en stage pour quelques mois ou quelques jours? Voici les lieux en mesure de vous proposer un hébergement temporaire.
• Les Auberges de jeunesse vous accueillent pour la plupart toute l'année. Il est toutefois nécessaire d'être titulaire de la Carte auberge de jeunesse.

Deux fédérations coexistent :
- Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (F.U.A.J.)
  www.fuaj.org
- Ligue Française des Auberges de Jeunesse (L.F.A.J.)
  www.auberges-de-jeunesse.com

C'est malin...

Il arrive qu'en plus de l'hébergement, les foyers de jeunes travailleurs proposent des ateliers de recherche d'emploi, une aide pour les démarches administratives ou un accompagnement dans la recherche d'un logement. C'est le cas, par exemple des SLJ (service logement jeunes et des CLLAJ), qui peuvent également apporter une aide sous forme de prêt ou de garantie.

Dans le Bas-Rhin

- Auberge de jeunesse Saverne
  Château des Rohan
  67700 SAVERNE
  Tél : **03 88 91 14 84**
  aj-saverne@free.fr
  www.aj-saverne.com

- Auberge de jeunesse « 2 Rives »
  Rue des Cavaliers
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 45 54 20**
  strasbourg.2rives@hifrance.org

Dans le Haut-Rhin

- Auberge de Jeunesse Mittelhardt
  2, rue Pasteur
  68000 COLMAR
  Tél : **03 89 80 57 39**
  auberge.jeunesse@ville-colmar.com

- Auberge de jeunesse Dynamo
  La Schellimatt
  68610 LAUTENBACH
  Tél : **03 89 74 26 81**
  ajdynamo.free.fr

Pour réserver, il faut dorénavant appeler l'auberge de jeunesse de Mulhouse.

- Auberge de jeunesse Mulhouse
  37, rue de l'Illberg
  68200 MULHOUSE
  Tél. : 03 89 42 63 28

UCRIF Etapes jeunes proposent également des centres d'hébergement consultables sur leur site : **www.ethic-etapes.fr** et notés ci-dessous :

Centres de l'UCRIF en Alsace
- CIARUS
  7, rue Finkmatt
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 15 27 88**
  www.ciarus.com

- Le château du liebfrauenberg
  220, rue du Château
  Centre de rencontres - BP 9
  67360 GOERSDORF
  Tél : **03 88 09 31 21**
  www.ethic-etapes-liebfrauenberg.com

- Centre de Mittelwihr
  16, rue du Bouxhof
  68630 MITTELWIHR
  Tél : **03 89 47 93 09**
  www.mittelwihr.com

D'autres structures peuvent être intéressantes à contacter :

- Gîtes de France et Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin
  4, rue Bartisch
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 75 56 50**
  alsace@gites67.com
  www.gites-de-france-alsace.com

- Office de tourisme
  17, place de la Cathédrale
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 52 28 28**
  Fax : **03 88 52 28 29**
  info@otstrasbourg.fr
  www.otstrasbourg.fr
  Propose un listing d'hôtels et d'appart'hôtels par catégorie à Strasbourg ainsi que dans toute l'Alsace. Brochure sur les emplacements de campings en Alsace.

- Alterhome
  Agence immobilière
  11, rue Fin de Banlieu
  67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
  Tél : **03 88 43 10 33**
  contact@alterhome.fr
  www.alterhome.fr
  Cette société propose de la chambre au grand appartement meublé tout équipé, pour un mois ou plus sur l'Alsace ou tout autre département.

- Le CROUS, le CLOUS acceptent les gens de passage, étudiants ou non, en résidence universitaire pendant l'été.
- Les foyers d'étudiants et les foyers de jeunes travailleurs peuvent vous accueillir de quelques jours à plusieurs mois soit l'été, soit toute l'année. Renseignez-vous directement auprès d'eux.

5 LES AIDES FINANCIERES

Vos ressources sont limitées ? Vous avez peut-être droit à des aides ou des allocations.

A. Les aides au logement de la CAF

Seule et unique démarche : remplir une déclaration de ressources auprès de la CAF (caisse d'allocations familiales) de votre domicile. C'est elle qui déterminera si vous avez droit ou non à certaines allocations.

- L'Aide personnalisée au logement (APL). est une aide destinée à réduire le montant de votre loyer. Le logement doit être conventionné pour pouvoir en bénéficier. Le montant de l'APL est calculé en fonction de vos ressources, de votre lieu de résidence, de la composition de votre famille et du montant de votre loyer (hors charges) dans la limite d'un plafond. Cette aide est généralement versée directement au propriétaire et vient en déduction de votre loyer.

- L'Allocation de logement à caractère familial (ALF) est attribuée aux personnes qui ne peuvent prétendre à l'APL et qui assument la charge d'enfant(s) ou d'autres personnes ou aux couples mariés depuis moins de 5 ans.

- L'Allocation de logement à caractère social (ALS) est l'aide la plus souvent versée aux étudiants.

Pour bénéficier de l'ALF ou de l'ALS, votre logement doit présenter des normes minimales de confort, de superficie et de sécurité.

Le montant de l'ALF ou de L'ALS est calculé en fonction de vos ressources, de votre lieu de résidence, de la composition de votre famille et du montant de votre loyer (hors charges) dans la limite d'un plafond. Cette aide peut être versée directement à votre propriétaire sous réserve d'un accord écrit entre vous et lui.

C'est malin ...

Pour plus de détails sur les aides au logement ou pour télécharger les formulaires de demande, consulter www.caf.fr.
Pratique : sur www.caf.fr, vous pouvez également calculer le montant de l'aide au logement qui vous sera accordée et, si vous êtes étudiant, remplir votre demande en ligne.

Caisses d'allocations familiales

- CAF du Bas-Rhin
  18, rue de Berne
  67092 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **0 810 25 67 10**
  www.caf.fr

• CAF du Haut-Rhin
26, avenue Robert Schumann
68084 MULHOUSE CEDEX
Tél : **0 810 25 68 10**
www.caf.fr

B. Le Loca-Pass : un passeport pour la location

L'AVANCE LOCA-PASS® permet de règler le dépôt de garantie demandé par le bailleur. Le remboursement de ce prêt sans intérêt (et sans frais de dossier) débute 3 mois après l'emprunt et peut s'étaler sur une durée maximale de 36 mois.
GARANTIE LOCA-PASS®: c'est une caution qui garantit au propriétaire pendant 3 ans les risques d'impayés quels qu'ils soient, pour un montant maximum de 18 mois de loyers et charges.
Plus d'information sur www.aidologement.com

Dans le Bas-Rhin

• Plurial Entreprises
2, rue Paul Reiss
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 18 90**
Avance Loca-Pass.

• Astria
44B, rue de la Course – CS70027
67084 STRASBOURG
Tél : **03 90 22 40 40**
Fax : **03 90 22 40 55**
www.astria.com
Avance Loca-Pass et garantie Loca-Pass

Dans le Haut-Rhin

• Logilia
23, avenue Clémenceau
68070 MULHOUSE CEDEX 01
Tél : **03 89 56 68 30**
www.logilia.com
Avance Loca-Pass et garantie Loca-Pass

• Plurial Entreprises
- 23, rue Clémenceau
68052 MULHOUSE CEDEX 1
Tél : 03 89 56 68 00
- 25, rue du Capitaine Dreyfus
68025 COLMAR CEDEX
Tél : 03 89 20 79 50
- 19, place de Lattre de Tassigny
68801 THANN CEDEX
Tél : 03 89 38 45 50
Avance Loca-Pass.

C. Aide Mobili-Jeunes

L'aide MOBILI-JEUNE® est une subvention qui prend en charge gratuitement une partie de votre loyer à hauteur de 100 € par mois pendant 3 ans maximum (déduction faite de l'aide personnalisée au logement). Elle est disponible pour tous les types de logements conventionnés ou non (sous location, colocation et logement temporaire inclus).
Cette aide concerne tous les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (sous contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) dans une entreprise du secteur privé non agricole dont les revenus sont inférieurs ou égaux au SMIC.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter :
- Plurial entreprises
- Astria
- Logilia
Cf coordonnées ci-dessus.

D. Aide Mobili-Pass

Les aides pour déménager

L'AIDE MOBILI-PASS® couvre certaines dépenses occasionnées lors d'un changement de domicile nécessité par une mutation interne ou par une nouvelle embauche. Elle se présente sous la forme d'une subvention et/ou d'un prêt remboursable.
www.aidologement.com

E. Autres aides ou accompagnement à la recherche de logement

• Association Gala
303 A, avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Tél : **03 88 24 70 00**
CG67- dispositif Pass'Accompagnement
Tél : **03 88 76 64 64**
Site à consulter : **www.pass-age.fr** (rubrique sur le Pass'Accompagnement)
Insertion par le logement. Pour ce faire, l'association utilise le dispositif du Pass'Accompagnement géré par le CG67.
Ce dispositif concerne uniquement les jeunes originaires du Bas-Rhin et âgés de 18 à 25 ans.

• BAL Saint-Charles - Bureau action logement
29, rue Saint Charles
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : **03 88 81 45 77**
www.cg68.fr
Accompagnement à la recherche de logement dans le parc privé et conseils.

6 BUDGET, BAIL ET DROITS DU LOCATAIRE

Le bail est un document essentiel pour le propriétaire et le locataire. Les conditions de locations varient en fonction de la nature de la location:

Vous louez un logement vide

• Sa durée minimum est, sauf exceptions prévues par la loi, de 3 ans si le propriétaire est un particulier et de 6 ans si le propriétaire est une personne morale (une société par exemple).
• Le loyer est fixé librement entre le propriétaire et vous-même et révisé une fois par an en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.
• Vous pouvez donner congé, par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment en cours de bail en respectant un préavis de trois mois. Celui-ci est réduit à un mois en cas de premier emploi, de perte d'emploi, de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, de mutation ou si vous êtes bénéficiaire du RSA.

Vous louez un logement meuble en résidence principale

Le bailleur doit établir un bail d'un an minimum (possibilité de 9 mois pour les étudiants). Vous pouvez résilier le bail à tout moment avec un préavis d'un mois.

Signer c'est s'engager :

Si un bailleur vous propose de signer une « promesse de bail » (pour réserver un logement contre paiement d'une somme d'argent), celle-ci doit indiquer précisément les caractéristiques du logement, le montant du loyer et du dépôt de garantie, la durée du bail, ainsi que les conditions de restitution de la somme versée si vous ne louez pas ce logement.
• Une fois le bail signé, vous ne pouvez vous rétracter qu'en respectant le préavis prévu au bail, ceci même si vous n'avez pas encore emménagé dans le logement.
• Ne versez pas d'argent avant d'avoir un engagement écrit de la part du propriétaire ou du professionnel. Payez de préférence par chèque et contre tout paiement demandez au propriétaire, ou à l'intermédiaire, un reçu daté et signé précisant le motif et le montant du versement.

Prévoyez votre budget

A la signature du bail, vous aurez en général à sortir de votre poche une somme importante.
Au programme :
• un mois de loyer d'avance
• le dépôt de garantie ou caution (égal à 1 mois de loyer hors charges maximum, il vous est rendu en totalité au moment de votre départ sauf si certaines réparations sont mises à votre charge.).
• les frais de l'état des lieux. Dans le cas d'un logement loué vide, et à défaut d'un accord à l'amiable entre vous-même et le propriétaire (ou l'agent immobilier), l'état des lieux est établi par un huissier et les frais sont partagés par moitié entre vous-même et le propriétaire. Portez une attention particulière à son établissement pour éviter tout litige à la fin du bail.
• l'assurance habitation obligatoire. Le propriétaire est en droit de vous demander le contrat d'assurance de votre logement avant de vous laisser entrer dans les lieux.
• l'ouverture des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, la mise en service du téléphone...

Une fois dans les lieux, des dépenses courantes, qui peuvent ou non être comprises dans les charges, s'ajoutent à votre loyer. Au menu :

• les charges locatives qui correspondent à trois catégories de dépenses : certains impôts, entretien courant et dépenses collectives. Ces provisions mensuelles font l'objet d'une régularisation annuelle sur justification.
• le chauffage et l'électricité. Le tarif de votre consommation électrique dépend de votre abonnement. En fonction des appareils dont vous disposez, choisissez la formule la mieux adaptée. Faites-vous conseiller par votre agence EDF/GDF ou consultez le site **www.edf.fr** et, si vous disposez d'un chauffage au gaz, le site **www.gdfsuez.com.** Ces deux sites proposent de nombreux conseils pratiques pour réaliser des économies.
• le téléphone.
• La taxe d'habitation (nommée aussi impôts locaux) est payable annuellement au mois de novembre ou décembre si vous avez occupé le logement au 1er janvier. Son montant est fixé par le centre des impôts et est variable en fonction de la superficie et du confort du logement, du quartier, de la commune... Informez-vous de son montant auprès du propriétaire ou de l'ancien locataire. Sachez toutefois, qu'en fonction de vos revenus vous pouvez en être exonéré totalement ou bénéficier d'un dégrèvement partiel. Renseignez-vous auprès de votre centre des impôts.

Louer à plusieurs

• Si vous occupez le même logement à plusieurs, sans être mariés, seul celui qui a signé le bail a des droits et obligations vis-à-vis du bailleur. Les autres occupants sont sans droit ni titre, même s'ils participent au paiement du loyer.
• Pour être co-locataire, chaque occupant doit signer le bail. Chacun a alors les mêmes droits et obligations vis-à-vis du bailleur et chacun est responsable du paiement du loyer et de toute somme due au bailleur.

SE LOGER - TROUVER UN LOGEMENT

• Attention : pour percevoir une aide au logement vous devez être signataire du bail. En cas de co-location, chacun des co-locataires peut bénéficier d'une aide au logement.

Pour plus d'information et en cas de litige

• ADIL du Bas-Rhin
L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
5, rue Hannong
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 07 06**
www.adil67.org

• ADIL du Haut-Rhin
- 31, avenue Clémenceau
68000 COLMAR
Tél : **03 89 21 75 35**
www.adil68.org
- 28, rue des Franciscains
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 46 79 50**
www.adil68.org
Centre agréé par le Ministère du logement. Des juristes vous conseillent gratuitement sur toutes les questions financières, fiscales ou juridiques relatives au logement.

Autres adresses utiles :

• Anil
L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
Informations juridiques, pratiques, conseils pour chercher un logement.
Adresses des ADIL locales.
www.anil.org

• Droit au logement (DAL)
Comités dans le Grand Est
COLMAR/ MULHOUSE
www.droitaulogement.org
Permanences :
- DAL de Colmar
6, route d'Ingersheim
68000 COLMAR
Tél : **03 89 33 93 20**
Accueil téléphonique le jeudi de 9 à 12h00 et de 14 à 18h00. Accueil du public l'après-midi.
- DAL de Mulhouse
63, rue d'Illzach
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 33 93 20**
Accueil téléphonique le lundi et le mercredi de 9 à 12h00 et de 14 à 18h00. Le vendredi de 9 à 12h00 et de 14 à 16h00. Accueil du public l'après-midi.

• Allo Service Public
Tél : N° unique national 3939 (0,06€/mn)
Informe gratuitement par téléphone sur la législation et la réglementation dans divers domaines dont le logement et par Internet : **www.service-public.fr** pour les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Les associations d'information et de défense des locataires :

• Chambre de Consommateur d'Alsace
- 67 Bas-Rhin
7, rue Brigade Alsace Lorraine
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 15 42 42**
www.cca.asso.fr
- 68 Haut-Rhin
33, Grand'Rue (à proximité de la Maison de la Justice et du Droit)
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 33 39 79**
cca68@evhr.net

• Confédération nationale du logement
Fédération des locataires
- 67 Bas-Rhin
2, rue de la Brigade Alsace Lorraine – BP47
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 37 91 11**
contact@cnl67.fr
www.lacnl.com
- 68 Haut-Rhin
1, rue de Bretagne
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 44 05 58**
federationcnl68@orange.fr
Permanence le jeudi de 17h30 à 20h

• FEDECO-CLCV Alsace
Association nationale de défense des consommateurs et usagers
17, rue de Chalindrey
68100 MULHOUSE
Tél : **07 70 65 22 42**
ur.clcv.alsace.67.68@gmail.com
www.clcv.org

• Union Fédérale des Consommateurs du Bas-Rhin - UFC Que Choisir 67
1A, place des Orphelins
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 37 31 26**
www.ufc-quechoisir67.org

• Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin
Carré des Associations
100, avenue de Colmar
68200 MULHOUSE
Tél : **07 82 47 11 58**
www.ufcquechoisir68.com

7 VOUS DEMENAGEZ : QUELQUES DÉMARCHES

Pour ne pas perdre votre caution, vous devez obligatoirement avertir le propriétaire de votre départ dans le délai précisé sur le contrat (généralement 3 mois), par courrier recommandé avec accusé de réception. Si aucune contestation n'apparaît à l'état des lieux établi à votre sortie, le propriétaire a 2 mois pour vous rendre la caution. Elle pourra être amputée des frais de réparations, sauf si vous les avez effectuées vous-même.

Formalités à accomplir lors d'un déménagement

• Ecrire à votre assureur pour modifier votre contrat d'assurance habitation, vous risquez d'en avoir besoin pour pouvoir entrer dans votre nouveau logement.
• Signaler votre nouvelle adresse à votre C.A.F. afin de réévaluer le montant de vos aides au logement.
• Passer à la poste faire votre changement d'adresse
• Prévenir votre agence EDF-GDF 8 jours avant votre déménagement pour terminer votre abonnement et en souscrire un à votre nouvelle adresse.
• Donner votre nouvelle adresse à vontre banque pour les relevés et les chéquiers et faire éventuellement un transfert d'agence.
• Procéder à l'ouverture d'un nouveau compteur d'eau quelques jours avant votre départ et faire relever l'ancien le jour de votre départ.
• Prévenir votre centre de Sécurité Sociale qui transmettra votre dossier au centre dont vous allez dépendre (n'oubliez pas aussi votre mutuelle)
• Faire enregistrer votre changement d'adresse à la Préfecture et à la mairie sur votre carte d'identité et votre passeport et au bureau du Service National jusqu'a vos 25 ans.
• Préfecture du Bas-Rhin
5, place de la République - BP 1047
67073 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 **88 21 67 68**
www.bas-rhin.gouv.fr

• Préfecture du Haut-Rhin
7, rue Bruat
6800 COLMAR
Tél : **03 89 29 20 00**
www.haut-rhin.gouv.fr

✔ Lorsque vous irez à la Préfecture, faites modifier votre carte grise automobile si vous changez de département (dans un délai de 30 jours).
✔ Lorsque vous irez à la mairie, passez vous inscrire sur la liste électorale...
✔ Si vous vous inscrivez dans une nouvelle école, demandez à l'ancienne la transmission du dossier scolaire et donnez votre nouvelle adresse à l'organisme qui vous verse une bourse.
✔ Adressez votre déclaration de revenus au Centre des impôts de votre ancien domicile, en y notant votre nouvelle adresse.

Pour trouver le détail de ces démarches indispensables :
Internet : www.service-public.fr

Trouver un emploi

Gagner un peu d'argent, mettre un pied dans le monde du travail, étoffer son CV… Les motivations sont nombreuses pour chercher un « petit boulot ». Et, si les candidats ne manquent pas, les pistes non plus. Avec un brin de courage, un peu d'organisation et l'aide d'un service spécialisé, répondre à une annonce et/ou présenter spontanément une candidature s'avère plus simple qu'il n'y paraît. ABC de vos premiers pas dans la vie professionnelle.

1 ORGANISER SA RECHERCHE

Avant tout, vous devez déterminer l'emploi que vous souhaitez. Cela dépend de vos goûts et de vos compétences. Pensez également que ces activités pourront étoffer votre C.V. : prises de responsabilité, travail autonome ou en équipe, contact avec le public, pratique d'une langue étrangère, connaissance d'un matériel ou d'un secteur d'activité... Et, surtout, soyez réaliste sur vos disponibilités horaires ainsi que sur votre résistance physique. Il serait dommage de rater vos examens pour un petit boulot… Un même métier peut s'exercer dans des entreprises très différentes. On peut sélectionner les sociétés en fonction de leur implantation géographique, leur activité (commerce, industrie, tourisme...), leur nature et leur taille (établissement privé ou public, association, petite ou grande entreprise).

C'est malin...

Quels sont mes goûts ? Que pourrais-je apporter à l'entreprise ? Comment vais-je pouvoir gérer mon emploi du temps ? Toute question est bonne à se poser lors de votre entraînement à l'entretien d'embauche, même celles qui vous paraissent inutiles, évidentes ou gênantes. Bien préparé, vous serez cohérent et précis, ce qui, devant un employeur, fera toute la différence.

2 PROPOSER SA CANDIDATURE

Etape suivante, envoyer sa lettre de candidature, en réponse à une annonce ou en envoi spontané (entre janvier et mars pour les jobs d'été).

- Le CV : difficile de rédiger un CV lorsque l'on n'a pas ou peu d'expérience. Sans chercher à tricher sur votre parcours, vous pouvez simplement vous présenter et mettre en avant vos goûts, vos compétences et connaissances, sans oublier les réalisations effectuées au cours de vos stages et travaux pratiques. Il est aussi utile de signaler toute forme de bénévolat ou d'engagement associatif à laquelle vous avez pris part. Et si vraiment vous ne pouvez en dire assez long pour en faire un CV, présentez-vous via la lettre de motivation.

- La lettre : elle doit être manuscrite, sur une feuille blanche, sans lignes et de grand format. Elle doit être courte (pas plus d'une page format A4), apporter des informations complémentaires au CV et ne pas tout dévoiler (gardez-en pour l'entretien !). Elle sera adressée à une personne plutôt qu'à un service (Directeur des ressources humaines, Responsable de service…) et sera formulée dans le but d'obtenir un entretien. Il n'y a pas de modèle unique, mais plutôt quelques règles à retenir et à mettre en pratique : faites attention aux fautes d'orthographe, n'utilisez pas de termes négatifs, préférez les verbes d'action…

- La relance : quelques jours après votre envoi, téléphonez pour vous assurer qu'elle est parvenue à la bonne personne et essayez d'obtenir un rendez-vous.

- L'entretien : quand arrive le jour de l'entretien, mettez toutes les chances de votre côté pour faire bonne impression : adaptez votre tenue vestimentaire, chassez le stress, préparez vous bien. Voici quelques exemples de questions fréquentes : « Présentez-vous en quelques mots » (le but n'est pas d'énumérer ce qui figure sur votre CV) ou encore : « Quels sont vos (trois) qualités ? Vos (trois) défauts ? » …

- Le plus important réside dans le fait de se mettre dans la peau du lecteur de votre candidature. L'employeur devra découvrir qui vous êtes et décider de votre aptitude à occuper un poste sur une simple lecture suivie d'un court échange oral et/ou d'un test. Ne perdez jamais de vue que ce qui vous paraît évident ne l'est pas forcément pour votre interlocuteur !

C'est malin...

Le meilleur moyen pour réussir ses CV, lettres, appels téléphoniques et entretiens est de... jouer. S'entraîner à être tour à tour recruteur ou candidat peut se faire avec son entourage ou avec un service aidant à la recherche d'emploi.

Le secteur commercial

• C'est sans doute un des secteurs qui recrute le plus. Envoyez votre candidature aux grands magasins des centres villes, aux hypermarchés, aux sociétés à succursales multiples et aux petits commerces de votre région ou d'une région touristique. Ciblez les secteurs les plus « porteurs » selon les périodes de l'année : magasins de cadeaux pour les fêtes de fin d'année, de vêtements lors des soldes, de fournitures scolaires à la rentrée... Le destinataire sera le responsable du personnel, le gérant de l'établissement ou le commerçant lui-même. Pour savoir comment trouver les adresses des entreprises, rendez-vous à la rubrique n° 4 « Des pistes à explorer », ci-après.

• Si vous avez le contact facile au téléphone, optez pour le démarchage téléphonique : vente de cuisines, de téléphones, d'abonnements à des magazines, mais aussi études marketing, sondages… Ce secteur recrute beaucoup d'étudiants dans le cadre d'emplois temporaires. Les démarcheurs téléphonent chez des particuliers, généralement entre 17 h et 20 h quand les clients sont à leur domicile. De courtes sessions de formation sont généralement proposées.

• La vente ambulante (de pizzas, de frites, de bijoux…) nécessite d'avoir préalablement effectué certaines démarches au service des professions ambulantes de la Préfecture, au service des emplacements publics de la mairie (pour obtenir un emplacement), à la Chambre de commerce (si vous revendez des produits sans les avoir confectionnés), à la Chambre des métiers (si vous vendez des produits fabriqués par vos soins). Mais, attention, vous serez aussi redevable de charges sociales. Renseignez-vous avant de vous lancer et réalisez un prévisionnel recettes / charges à payer !

Les emplois de bureau

Secrétaire, assistante, standardiste… Dès décembre, envoyez votre candidature au service du personnel des directions départementales des services publics et des grandes entreprises. Ciblez aussi les compagnies d'assurance, les mutuelles, les entreprises de services, les banques, etc. A noter : la majorité des emplois est réservée aux enfants du personnel.

Le secteur des transports

Ce secteur recrute temporairement des receveurs d'autoroute, des chauffeurs, des coursiers, des déménageurs, des gardiens de parking,... Assurez-vous d'avoir le permis adapté à l'activité depuis assez longtemps et de la nécessité d'avoir ou non un véhicule personnel.

La presse gratuite

Adressez-vous au service distribution des journaux de petites annonces et de prospectus pour devenir distributeur de presse. Vérifiez les conditions de travail (horaires matinaux, nécessité de matériel adéquat et d'un véhicule personnel).

Le nettoyage industriel

Grandes entreprises, entreprises de propreté et municipalités ont souvent besoin de techniciens de surface. Mieux vaut ne pas avoir peur des horaires et des déplacements pour ce genre de job.

Le secteur de la santé

Agent hospitalier, ambulancier, assistant pharmacie ou dentaire, assistant sanitaire en centre de loisirs ou de vacances… Ces emplois sont exercés par les étudiants des filières concernées ou par les étudiants en médecine. Contactez le service du personnel des hôpitaux, cliniques et maisons de retraite ainsi que les centres de vacances pour les postes d'assistant sanitaire.

Encadrement scolaire – animation

Les postes d'assistants d'éducation (ex pions ou surveillants) dans les établissements secondaires sont attribués en priorité aux étudiants. Le mi-temps est cumulable avec une bourse d'enseignement supérieur. L'inscription se fait en ligne à partir du mois de février sur www.ac-strasbourg.fr rubrique Professionnels / concours, carrière mobilité / emplois / assistants d'éducation.

renseignements auprès du rectorat de Strasbourg

• Rectorat de l'académie de Strasbourg
Direction des Ressources Humaines
Bureau des assistants d'éducation
6 rue de la Toussaint
67000 STRASBOURG
Tél.: **03 88 23 35 16**

Pour les écoles maternelles et primaires, vous devez être majeur. Le BAFA est demandé pour l'accueil périscolaire. Les postes de surveillant de restauration (8h/semaine) et d'agent d'entretien (15h/semaine) ne nécessitent pas de formation particulière. Dans

MJM GRAPHIC DESIGN

l'école des métiers de L'IMAGE & du DESIGN

Montage vidéo Effets spéciaux	Graphisme publicitaire	Webdesign
Photographie numérique	Visuel Merchandising	Infographie
Motion Design	Design produit	Stylisme modélisme
Réalisation 3D Jeux vidéo	Architecture d'intérieur	Décoration d'intérieur

8A rue Kageneck STRASBOURG Tél : 03 88 75 03 75

Retrouvez les dates des portes ouvertes sur notre site

www.mjm-design.com

ENTRÉE LIBRE

DEUTSCH-FRANZÖSISCHES FORUM FRANCO-ALLEMAND

16ème FORUM FRANCO-ALLEMAND

LE SALON DES FORMATIONS SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE

28. Nov. 10 H – 18 H
29. Nov. 9 H – 16 H

Strasbourg - Palais des Congrès

Une manifestation de
Eine Veranstaltung der

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

www.dfh-ufa.org

www.DFF-FFA.org

NOS SOLUTION

POUR TOUS VOS PROJETS

SPÉCIAL JEUNES

LIVRET

POUR UNE É
DISPONIBLE À
AVANTAGEUX,
POUR LE LIVR
MOZAÏC(3) !

POUR + D'INFORMATIONS :

INTERNET : www.ca-alsace-vosges.fr *

MOBILE : m.ca-alsace-vosges.fr *

TÉLÉPHONE : 03 88 24 67 68 **

NOTRE PAGE FAC
CRÉDIT AGRICOLE

* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Pour consultation, référez-vous aux Conditions Générales de Banque. • ** Numéro non surtaxé. • (1) Accessible de 12 à 25 ans, sous réserve d'acceptation de votre carte dans votre Agence. Avec la carte Mozaïc M6 à contrôle de solde, les opérations sont possibles dans la limite du solde disponible, sauf incident exceptionnel lié au contrôle du solde. Cette carte n'est dossier par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Offre réservée aux particuliers apprentis ou étudiants post-bac âgés de 16 à 30 ans pour un mo 31/10/2014, susceptible de variations. Taux débiteur fixe sur 60 mois de 0,99 %. Le coût standard de l'assurance décès invalidité facultative est de 5 € par mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement événements garantis sont indiqués au contrat. • (3) Offre réservée aux personnes résidant en France âgées de 12 à 25 ans (jusqu'au 31 décembre de l'année des 25 ans). Un seul Livret Jeune par personne prélèvements sociaux. Dépôt minimum de 10 €, plafond réglementaire maximum 1 600 € hors cumul des intérêts. Renseignez-vous sur les conditions d'ouverture et le fonctionnement du Livret Jeune en A Strasbourg. Société coopérative à capital variable. établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 008 967.

NS CONCRÈTES

LA CARTE MOZAIC 6

GRATUITE DANS LE COMPTE À COMPOSER

UNE CARTE BANCAIRE LOOKÉE, L'AUTONOMIE EN TOUTE SÉCURITÉ ET DES BONS PLANS, C'EST LA CARTE MOZAIC M6 (1) DU CRÉDIT AGRICOLE :

- **3 visuels tendance :** choisissez celui qui vous ressemble !
- Le privilège d'accéder au **programme d'avantages** conçu par M6.

Pour découvrir les bons plans, flashez ce tag avec votre mobile !

PRÊT MOZAÏC ÉTUDIANTS

1% TAEG FIXE jusqu'au 31/10/2014

VOUS SOUHAITEZ FINANCER VOS ÉTUDES, VOS STAGES OU ACHETER UNE VOITURE ? C'EST LE MOMENT !

Par exemple pour un **prêt Mozaïc étudiants de 10 000 €** sur une durée de 60 mois, vous remboursez **59 mensualités de 170,89 € et une mensualité ajustée de 171,14 €. Montant total dû : 10 253,65 €,** dont 253,65 € d'intérêts, **frais de dossier offerts. TAEG fixe de 1 % (2). Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

AVEC LE PRÊT MOZAÏC ÉTUDIANTS (2), EMPRUNTEZ JUSQU'À 15 000 € À UN TAUX DE 1 % TAEG FIXE.

JEUNE MOZAÏC

PARGNE
UN TAUX
OPTEZ
ET JEUNE

2,50% NETS D'IMPÔTS (3) AU 30/05/2014

EBOOK
E ALSACE VOSGES

Pour vous rendre sur notre page Facebook, flashez ce code : découvrez tous nos bons plans concerts et matchs.

e dossier par le Crédit Agricole Alsace Vosges. Renseignez-vous sur les conditions d'utilisation et la cotisation annuelle de cette pas acceptée aux péages et dans les parcs de stationnement. • (2) Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre ontant maximum emprunté de 15 000 € sur une durée maximum de 60 mois (différé maximum de 36 mois) du 01/05/2014 au du crédit (si vous l'avez souscrite). Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Les conditions et tous établissements financiers confondus. Taux nominal annuel de 2,50 % au 01/05/2014, exonéré d'impôt sur le revenu et de gence. Crédit Agricole Alsace Vosges Siège Social : 1, place de la Gare / BP 20440 67008 Strasbourg Cedex - 437 642 531 RCS

CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES
BANQUE ET ASSURANCES

Les Estudines La Coupole du Port - Montpellier

Les Estudines Drouet d'Erlon - Reims

Réservez facilement votre logement étudiant partout en France avec

Les Estudines

- Des appartements **meublés et équipés**
- Proches des **Campus** et des **Grandes Ecoles**
- **Internet gratuit** et **illimité** dans chaque appartement
- Lignes de **métro**, de **bus** et de **tramway à proximité** des résidences
- De **nombreux services** proposés
  (laverie, local vélo, ménage, linge et serviette compris dans la prestation…)
- **Partenaire de plus de 500 écoles** partout en France

Les Estudines, ce sont plus de 76 résidences partout en France !

Les Estudines à Strasbourg :

Les Estudines Européennes

29, rue Déserte
Tél. : 03 88 22 03 79
strasbourg.europeennes@estudines.com

Les Estudines Kléber

16, rue Hannong
Tél. : 03 88 32 64 76
strasbourg.kleber@estudines.com

© Les Estudines, 2014 - RSG - RCS Paris B 404 362 576 - Estudines Guide des Jeunes et des Etudiants du RIJA - 03/2014

Retrouvez toutes nos résidences sur :

www.estudines.com

Page Facebook :
www.facebook.com/estudines

Les Estudines
Résidences étudiantes

tous les cas, une lettre de candidature et un CV doivent être adressés au service des affaires scolaires de votre mairie.

• L'animation auprès des enfants. Pour encadrer une équipe, vous devez être en possession du BAFD et, dans la plus part des cas, du BAFA pour être animateur. Le personnel de service est souvent recruté dans la région du séjour. Vous trouverez les adresses des centres de loisirs et de vacances auprès du réseaul information jeunesse. Adressez-vous au service jeunesse de la mairie pour déposer votre candidature dans les Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) gérés par la Ville. Consultez les nombreuses offres sur les sites spécialisés dans le domaine de l'animation :
www.animjobs.com, **www.planetanim.com**, **www.animnet.com**

• Les cours particuliers et cours de soutien. Passez des annonces chez les commerçants, sur les panneaux d'affichage des campus et établissements scolaires et distribuez-les autour de vous.

Le tourisme

Avec des milliers de postes de saisonniers, dont 20% seulement pourvus par des professionnels, voilà un secteur qui offre de belles perspectives… Surtout si vous pouvez être hébergé dans une région à forte activité touristique.

• Guide de musée privé ou de château, accompagnateur et hôtesse sont des activités lucratives à envisager si vous possédez une langue étrangère. Pensez à toutes les entreprises touristiques de votre ville ou de votre région (agences de voyage, organisateurs de visites en car, bateau...), ainsi qu'à tous les petits jobs autour des manifestations culturelles. Avec une bonne présentation et la pratique parfaite d'une langue, vous pouvez postuler pour être agent d'accueil. Votre mission consistera à accueillir, renseigner et informer le public. Contactez les organisateurs de foires, salons et festivals ainsi que les offices de tourisme.

• Les villages vacances, les campings et les parcs de loisirs offrent de nombreux jobs, très variés, accueil, vente (billetterie, boutique), restauration, entretien ou encore surveillance de baignade… Les principaux organisateurs de villages vacances proposent une rubrique recrutement sur leur site Internet avec, selon les cas, des informations sur les métiers, la possibilité de consulter les offres disponibles, déposer un CV, faire une candidature spontanée… :

- Cap France : **www.capfrance-vacances.com**, rubrique « emploi »
- Cap'Vacances : **www.capvacances.fr**, rubrique « recrutement » en bas de la page
- Renouveau Vacances : **www.renouveau-vacances.fr**, rubrique « recrutement» en bas de la page
- VVF Vacances : **http://recrutement.belambra.fr**

Pour connaître les adresses des campings, vous pouvez consulter :
- les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Camping (terrains) »,
- le site **www.campingfrance.com** qui répertorie 11000 terrains.

Pour connaître les adresses des parcs d'attractions et de loisirs, vous pouvez consulter :
- les pages jaunes de l'annuaire, rubrique « Parc d'attractions et de loisirs »,
- le site **www.infoparks.com**, qui répertorie 1000 parcs situés dans 16 pays d'Europe.

L'hôtellerie et la restauration

Ces secteurs offrent beaucoup de postes saisonniers : réceptionniste, serveur, portier, veilleur de nuit, bagagiste... Attention, vous devez être majeur pour travailler dans un débit de boissons alcoolisées. Adressez-vous aux syndicats d'initiative des stations touristiques, aux établissements hôteliers, aux parcs d'attractions et bases de loisirs, aux fast-foods et cafétérias, aux services de restauration à domicile, sans oublier les Chambres patronales ou syndicales de l'industrie hôtelière.

Les travaux agricoles

Consultez les annonces d'emplois saisonniers dans les agences Pôle Emploi ou dans les Centres régionaux Information Jeunesse des régions productrices. Si vous avez plus de 18 ans et êtes adhérent, Jeunesse et reconstruction organise des camps de vendanges dans les régions Champagne et Beaujolais.

• Jeunesse et Reconstruction
8-10, rue de Trévise - **75009 PARIS**
Tél : **01 47 70 15 88**
Internet : **www.volontariat.org (rubrique projets)**

• L'Anefa (Association nationale emploi formation dans l'agriculture) propose sur son site Internet un dossier « emplois saisonniers en agriculture » (calendrier des productions, contacts utiles par régions) ainsi qu'une bourse de l'emploi dans l'agriculture : **www.anefa.org**). Vous pouvez également envoyer votre candidature directement auprès des producteurs agricoles ou viticoles (adresses dans les pages jaunes ou au Pôle Emploi des régions productrices)

Les jobs à l'étranger

Les possibilités, bien que très faibles, existent dans l'hôtellerie, l'animation et la gestion d'activités liées aux vacances. La concurrence est féroce et ne vous lancez pas sans maîtriser l'anglais ou l'allemand. Un site d'offres de jobs en Europe a été mis en place dans le cadre des journées "Jobs d'été" par le réseau national Information Jeunesse, en partenariat avec le réseau Eures : **www.jcomjeune.com** ou **www.eurodesk.org.**

Le Club Teli, organisme spécialisé dans la diffusion d'offres de jobs à l'étranger, propose sur son site Internet un extrait d'offres accessible gratuitement. Il est également possible d'adhérer à l'association (45 € / an) pour recevoir l'intégralité des offres par mail. Internet : **www.teli.asso.fr** Reportez-vous à la rubrique « Partir à l'étranger » de ce guide.

4 DES PISTES À EXPLORER

Comme dit précédemment, deux méthodes complémentaires peuvent être utilisées : répondre à des offres d'emploi et/ou envoyer spontanément sa candidature.

Utiliser son réseau de connaissances

La première piste, bien sûr, est celle des relations personnelles (parents et amis). On appelle cela utiliser son réseau de connaissances et on n'a encore rien inventé de mieux pour décrocher un emploi ou un job : 7 embauches sur 10 se font par le bouche à oreille ! Cette méthode permet d'avoir une information de première main sur l'entreprise et le poste à pourvoir, sans pour autant vous dispenser de présenter un CV, une lettre de motivation et de passer un entretien.

L'annuaire téléphonique par professions

Annuaires traditionnels ou Internet (**www.pagesjaunes.fr**) restent les sources d'adresses les plus courantes. Les annuaires spécialisés (**par exemple fr.kompass.com ou www.societes.com**) vous fourniront des renseignements sur les entreprises, comme leur taille, le détail de leurs activités ou le nom de certains responsables. Certains de ces annuaires spécialisés sont consultables dans la plupart des services d'aide à l'orientation et à l'insertion pour les jeunes et les étudiants (voir rubrique « Services jobs et stages », dans les agences Pôle emploi et les missions locales).

Les agences d'intérim

Elles peuvent également constituer une bonne piste, à condition d'avoir des qualifications précises à proposer. Les moteurs de recherche d'emploi **www.keljob.com** et **www.monster.fr** recensent, par régions, des offres de missions intérim émanant d'agences. Sans oublier, bien sûr, le contact direct avec les agences d'intérim (adresses dans les pages jaunes).

La presse

La presse consacre aux offres d'emploi des pages entières, qu'il s'agisse de la presse quotidienne, des hebdomadaires de petites annonces, des revues professionnelles ou encore des magazines spécialisés. La presse quotidienne régionale (les Dernières Nouvelles d' Alsace ainsi que le journal l'Alsace) fait apparaître des offres d'emploi une fois par semaine. On peut également consulter ces annonces sur Internet : **www.dna.fr**, rubrique DNA emploi et sur **www.lalsace.fr**, rubrique nos annonces - offres d'emploi.

Les sites Internet

- **www.regionsjob.com** : oftfres d'emploi dans chaque région
- **www.pole-emploi.fr** : offres d'emploi dans chaque région.
- **www.emploi.org** : liste de sites proposant des banques de cv et des offres d'emploi
- **www.sourcea.fr** propose de nombreux petits boulots d'hôtesses, d'animations et inventaires dans les supermarchés, sondages... (niveau bac à bac +3)
- **www.animnet.com** se consacre à l'emploi des animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs.
- **www.capcampus.com** se destine aux étudiants, avec une rubrique « Job étudiant».
- **www.etudis.com** s'adresse aux étudiants et permet de postuler pour des stages, CDD, ou des jobs saisonniers.
- **www.letudiant.fr** est le site du mensuel l'Etudiant. Offres de jobs et de stages.
- **www.studyrama.com** propose des offres de jobs et de stages ainsi que des conseils.
- **www.monster.fr** propose de nombreux conseils, des offres d'emploi, intérim…
- **www.infoparks.com** constitue un portail très complet des parcs d'attractions d'Europe. Des liens permettent de déposer directement sa candidature auprès des recruteurs.
- **www.snarr.fr** : offres d'emploi dans la restauration rapide.
- **www.tourisme-alsace.com** est le site du Comité régional du tourisme. Il présente les activités et lieux touristiques de notre région.
- **www.ucpa-vacances.com** : créez votre espace personnel pour envoyer une candidature spontanée ou répondre à une offre.

TROUVER UN EMPLOI

Les bonnes adresses du réseau

Chaque année en mars/avril, le réseau national Information Jeunesse organise des journées « jobs d'été ». Voici les sites Internet des Centres Régionaux Information Jeunesse sur lesquels figurent des offres de jobs :

- Aquitaine : **www.info-jeune.net**
- Auvergne : **www.info-jeunes.net**
- Franche-Comté : **www.jeunes-fc.com**
- Haute Normandie : **www.crij-haute-normandie.org**
- Languedoc-Roussillon : **www.crij-montpellier.com**
- Limousin : **www.crijlimousin.org**
- Lorraine : **www.jeunesenlorraine.org**
- Nord-Pas-de-Calais : **www.crij-npdc.fr**
- Midi-Pyrénées : **www.crij.org**
- Poitou-Charentes : **www.ij-poitou-charentes.org**
- Provence-Alpes : **www.crijpa.fr**

C'est malin...

Côté emploi, Internet est une mine d'or : offres, conseils, sites d'entreprises, etc. Il peut se révéler efficace de laisser directement votre candidature sur les sites d'entreprises.

Les services jobs et stages

Chaque année, les services Emplois Temporaires étudiants (ETE) des CROUS et les services jobs des mutuelles étudiantes s'adressent à des employeurs de différents secteurs pour solliciter des jobs pour les étudiants. Ils proposent un accès aux offres sous certaines conditions (sur inscription, entretien, etc.). Les annonces proposées aux étudiants concernent essentiellement des jobs traditionnels : garde d'enfants, cours particuliers, traductions, enquêtes et sondages. Un nombre important de ces emplois provient également d'autres secteurs comme le commerce, la restauration ou les agences de travail temporaire.

- CROUS
  Service Emplois Temporaires
  1, boulevard de la Victoire
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 21 28 00**
  www.jobaviz.fr

- CLOUS
  Centre local des œuvres universitaires et scolaires
  Maison de l'étudiant
  1, rue Albert Werner
  68093 MULHOUSE CEDEX
  Tél : **03 89 33 64 64**

- LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
  www.lmde.com - Tél.: **01 40 92 54 85**
  -10 rue de l'Abreuvoir
  67084 STRASBOURG

  -16, boulevard de l'Europe
  68100 MULHOUSE

  - **IUT de Colmar**
  salle K
  34, rue Grillenbreit
  68000 COLMAR

- MGEL (La Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est)
  www.mgel.fr
  - 4, rue de Londres
  67000 STRASBOURG
  Tél : **03 88 60 26 26.**

  - **IUT de Colmar**
  34, rue Grillenbreit
  68000 COLMAR
  Tél : **03 89 24 26 43**

  - 16, rue Jacques Preiss
  68100 MULHOUSE
  Tél : **03 89 46 49 22**

  Les coordonnées sont réservées aux adhérents ayant souscrit au pack MGEL. L'association d'étudiants de votre établissement développe peut-être son propre réseau. Selon l'établissement, elle s'appellera Amicale, Bureau des élèves, Bureau de la vie Etudiante, Corpo(ration), Association ou Cercle des élèves.

Pour tout public

Le réseau régional Information Jeunesse propose des annonces ainsi que des services pratiques : aide à la rédaction de CV, saisie CV, opérations jobs d'hiver, jobs d'été...
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

5 SE FAIRE ACCOMPAGNER

Par une mission locale

www.urmlalsace.org

Bas-Rhin

- Mission Locale Schiltighem
  1, rue Verlaine
  67300 SCHILTIGHEIM
  Tél : **03 88 83 88 20**
  contact@mlre-schiltigheim.fr
  www.mlre-schiltigheim.fr

TROUVER UN EMPLOI

• Mission Locale Selestat - Immeuble DOMIAL
2, rue Saint-Léonard
67600 SÉLESTAT
Tél. **03 88 58 00 15**
contact@milosel.fr
www.milosel.fr

• Mission locale Molsheim Bruche-Mossig-Piemont
1, chemin de Dorlisheim
67120 MOLSHEIM
Tél. : **03 88 38 31 01**
contact@ml-molsheim.com
www.ml-molsheim.com

• Mission Intercommunale d'Alsace du Nord
1, marché aux Poissons
67500 HAGUENAU
Tél : **03 88 73 15 99**
mlalsacenord@wanadoo.fr
www.mlalsacenord.fr

• Mission locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau
1, rue Dagobert Fischer
67700 SAVERNE
Tél. : **03 88 71 10 08**
contact@mlsaverne.org
www.mlsaverne.org

• Mission Locale Pour l'Emploi - Strasbourg
13, rue Martin Bucer,
67000 STRASBOURG
Tél.: **03 88 21 43 00**
contact@mlpe.eu
www.mlpe.eu

Haut-Rhin

• Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar-Guebwiller
4-6 rue de la 5ème Division Blindée - BP50576
68000 COLMAR CEDEX
Tél. : **03 89 21 72 20**
Fax : **03 89 21 72 39**
contact@missionlocalecolmar.fr
www.missionlocalecolmar.com

• Sémaphore Mulhouse Sud Alsace
7-9 Rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 66 33 13**
Fax : **03 89 56 49 19**
espaceemploi@semaphore.asso.fr
www.semaphore.asso.fr

• Mission locale Sundgau trois frontières
- Quartier Plessier
39, avenue du 8ème Régiment des Hussards
68130 ALTKIRCH
Tél. : **03 89 08 96 71**
accueil@mls3f.fr
www.mls3f.fr
- Antenne de Saint-Louis
90, rue de Mulhouse
68300 SAINT-LOUIS
Tél. : **03 89 69 75 97**

• Mission locale Thur-Doller
27, avenue Robert Schumann
68800 THANN
Tél : **03 89 37 56 09**
accueil@mlthurdoller.fr
www.mlthurdoller.fr

Par une association

• Espace et Développement
15, rue St Nazaire
68200 MULHOUSE
Tél.: **03 89 52 92 27**
as.espace.developpement@evhr.net

• Réagir
13 rue Victor Hugo
68110 ILLZACH
Tél. : **03 89 57 10 05**
reagir.ef@reagir.fr
www.reagir.fr

Par Pôle Emploi

• Pôle Emploi s'adresse en priorité aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi. Cependant, il met à disposition des offres d'emplois saisonniers. Ces offres sont consultables sur Internet **www.pole-emploi.fr** où il est possible d'affiner votre recherche en sélectionnant « contrat de travail « saisonnier » dans le champ « type de contrat ». Des bornes Internet sont disponibles dans les agences.

Dans le Bas-Rhin

Tél. : 39 49

• Le Pôle Emploi Strasbourg - Esplanade
16, rue Leicester
67085 STRASBOURG CEDEX

• Le Pôle Emploi Strasbourg - Hautepierre
9, rue Alfred de Vigny
67087 STRASBOURG CEDEX 2

• Le Pôle Emploi Strasbourg - Meinau
10, rue du Maréchal Lefèbvre
67089 STRASBOURG CEDEX 1

• Le Pôle Emploi Strasbourg - Pont-Matthis
2, rue Gustave Adolphe Hirn
67085 STRASBOURG

• Le Pôle Emploi Lingolsheim
20, allée des Foulons Tanneries
67831 LINGOLSHEIM CEDEX

• Le Pôle Emploi Schiltigheim
33, Rue du Barrage
67303 SCHILTIGHEIM CEDEX

• Le Pôle Emploi Haguenau
2, rue du Foulon
67502 HAGUENAU CEDEX

• Le Pôle Emploi Molsheim
16b rue Gaston Romazzotti
67120 MOLSHEIM

• Le Pôle Emploi Saverne
16, rue du Zornhoff
67702 SAVERNE CEDEX

• Le Pôle Emploi Schirmeck - Point Relais
Le Bergopre
67130 SCHIRMECK

• Le Pôle Emploi Sélestat
16a, place du Marché aux Choux
67604 SELESTAT CEDEX

• Le Pôle Emploi Wissembourg
3A, Rue de l'Industrie
67163 WISSEMBOURG CEDEX

Dans le Haut-Rhin

Tél. : 39 49

• Le Pôle Emploi Altkirch – Quartier Plessier
39, rue du 8ème Rgt de Hussards
68130 ALTKIRCH

• Le Pôle Emploi Colmar - Europe
140, rue du Logelbach
68000 COLMAR

• Le Pôle Emploi Colmar - Lacarre
45, rue de la Fecht
68000 COLMAR

• Le Pôle Emploi Guebwiller
170, rue de la République
68500 GUEBWILLER

• Le Pôle Emploi Mulhouse - Centre
13, rue Wilson
68073 MULHOUSE CEDEX 1

• Le Pôle Emploi Mulhouse - Drouot
40, Rue du 57ème Rgt de Transmission
68073 MULHOUSE CEDEX 1

• Le Pôle Emploi Mulhouse
21, allée Glück
68200 MULHOUSE

• Le Pôle Emploi Mulhouse - Lavoisier
71, rue Lavoisier
68060 MULHOUSE CEDEX 2

• Le Pôle Emploi Mulhouse - Nord
105, avenue de Colmar
68073 MULHOUSE CEDEX 1

• Le Pôle Emploi Saint-Louis
123, rue de Mulhouse
68300 SAINT-LOUIS

• Le Pôle Emploi Thann
27, rue Robert Schuman
68800 THANN - CEDEX

• Le Pôle Emploi St Marie-aux-Mines
41, rue Général Bourgeois
68160 STE MARIE-AUX-MINES

6 SIGNER UN CONTRAT : VOS DROITS

Pour travailler, il faut avoir plus de 16 ans, 18 ans si l'horaire proposé par l'entreprise est supérieur à 35 heures. Cependant, les adolescents âgés de 14 ans au moins peuvent effectuer, pendant les vacances scolaires d'au moins 14 jours, des travaux légers et non dangereux. Dans ce cas, ils doivent bénéficier d'un repos continu égal au minimum à la moitié de la durée totale des vacances. Pour les moins de 16 ans, une autorisation de l'inspecteur du travail doit être accordée dans un délai de 8 jours à dater de la demande (voir adresse ci-contre). Le plus souvent, les employeurs exigent l'âge minimum de 18 ans.

Même pour une courte période, l'employeur est tenu de vous faire signer une déclaration d'embauche et un contrat de travail. Cela vous donnera droit à une couverture sociale, à d'éventuelles allocations chômage et, surtout, vous permettra d'être protégé en cas d'accident. Les contrats de travail doivent comporter des clauses précises comme la désignation de l'emploi occupé ou le montant de la rémunération. L'employeur doit également fournir un bulletin de salaire mensuel ainsi qu'un certificat de travail à la fin de votre contrat. S'il y a conflit ou besoin d'information, l'Inspecteur du travail est la première personne à contacter à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (DIRECCTE).

C'est malin...

Décrocher un job, c'est bénéficier des mêmes droits individuels que les autres salariés de l'entreprise. Même si vous êtes étudiant, vous signez un contrat de travail.

www.alsace.direccte.gouv.fr

- DIRECCTE Unité Territoriale du Bas-Rhin
  6 rue Gustave Adolphe Hirn
  67085 STRASBOURG CEDEX
  Tél : **03 88 15 43 00**

- DIRECCTE Unité Territoriale du Haut-Rhin
  Cité administrative
  3, rue Fleischhauer
  Tél : **03 68 34 05 04**
  68026 COLMAR CEDEX

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social met en ligne sur son site Internet des fiches pratiques sur le droit du travail :
www.travail-emploi.gouv.fr

Projets et initiatives

Vous mourrez d'envie de créer une association sportive ou artistique ? Vous souhaitez vous rendre utile ? Des projets certes louables, mais pas toujours évidents à concrétiser devant les difficultés à réunir partenaires et financements. En particulier lorsqu'on est jeune et inexpérimenté… Ne vous découragez pas, voici quelques pistes à suivre pour réaliser votre rêve le plus cher !

Prenez d'abord le temps d'évaluer vos motivations. Le projet doit refléter une passion, un souhait que vous voulez réaliser à tout prix. Cette motivation est non seulement votre meilleure garantie de rester déterminé tout au long de votre aventure, mais permettra également de faire gagner votre projet en crédibilité. Et par là-même de convaincre plus facilement vos interlocuteurs. Après cette nécessaire introspection, vous pouvez commencer à monter votre dossier.

1 MONTER SON DOSSIER

Votre principal instrument de communication est votre dossier. Il présente les éléments spécifiques de votre projet à vos interlocuteurs et leur permet de se faire une image précise de vous, de ce que vous voulez et ce dont vous avez besoin.

Le dossier doit toujours être accompagné d'une lettre d'introduction, manuscrite et personnalisée en fonction du destinataire. Ne négligez surtout pas cette lettre : c'est elle qui incitera votre correspondant à étudier votre dossier.

Contenu type d'un dossier de candidature

- Une couverture personnalisée enrichie de photos, dessins ou logos fera toujours bonne impression. Ne cherchez pas l'originalité à tout prix, misez plutôt sur l'efficacité.
- Le CV du (ou des) porteur(s) de projet (avec leurs responsabilités et leurs compétences par rapport au projet).
- Les objectifs visés à court, moyen et long terme.
- Le descriptif du projet, le programme d'action.
- Une étude de faisabilité ou un comparatif avec des projets similaires déjà montés dans d'autres régions (étude de marché obligatoire pour les projets de création d'activité économique).
- La planification du projet (échéancier, lieux d'action...).
- Les moyens mis en oeuvre (moyens acquis ou ressources et moyens à envisager).
- Les prolongements potentiels du projet (développement de l'activité, insertion professionnelle).
- La liste des partenaires techniques et financiers qui soutiennent le projet ; les partenariats envisagés.
- Le plan de financement composé d'un budget prévisionnel à 2 colonnes (dépenses et recettes). La colonne « recettes » comporte la somme dont vous disposez (comme l'apport personnel, les bourses ou les sponsors) et celle qui vous reste à réunir. Attention à l'équilibre obligatoire de ces deux colonnes : la somme totale des dépenses doit toujours être égale à celle des recettes.

C'est malin...

Ne tombez pas dans le piège grossier de surévaluer le coût de votre projet dans l'espoir d'abuser les partenaires et d'obtenir plus d'argent. Ceux-ci ne seront pas dupes, et risquent de vous tenir rigueur de votre mauvaise foi. A l'inverse, ne tirez pas les chiffres vers le bas sous prétexte que le budget final vous paraît exorbitant : vous risqueriez d'y perdre en crédibilité.

2 LES DIFFERENTES AIDES A SOLLICITER

L'aide publique

L'Etat peut aider au montage de projets spécifiques par l'intermédiaire de certains ministères. Beaucoup de municipalités, de collectivités peuvent accorder des bourses ou des aides aux projets qui sont propres à leur ville ou à leur territoire. Pour en savoir plus, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie, de votre regroupement intercommunal ou de votre Conseil Général.

L'aide privée

Elle peut être attribuée par de nombreux organismes : entreprises, associations, instituts, fédérations, fondations. Elle se présente sous des formes différentes : bourses, mécénat, parrainage…

Le parrainage (ou « sponsoring ») implique une contrepartie publicitaire, ce qui n'est pas le cas pour le mécénat qui est davantage considéré comme un geste gratuit où l'entreprise mécène n'est pas mise en avant. C'est à vous de contacter le service communication ou le directeur, selon la taille de la structure. Complétez votre information sur des opérations antérieures de mécénat, les types de projets soutenus. La politique de communication est généralement suivie sur plusieurs années. Il sera plus aisé de sélectionner les entreprises, de cibler votre demande et positionner le projet par rapport à ces politiques, soit dans une continuité, soit dans une nouveauté. Tentez de convaincre une entreprise qui ne s'était jamais lancée auparavant dans l'aventure. La méthode de recherche s'approche de celle que l'on effectue pour une recherche d'emploi.

Vous pouvez également faire financer le projet via internet par le crowdfunding : " le financement participatif ". Si vous souhaitez faire financer votre projet il faut le présenter à une plateforme qui le sélectionnera, vous aidera à le présenter et organisera la campagne de financement. La plateforme prélèvera en échange une commission ou des frais de dossier sur les montants perçus. La présentation de votre projet devra se faire avec la plus grande précision afin de susciter l'intérêt de potentiels investisseurs. Il existe une multitude de sites généralistes ou spécialisés pour présenter vos projets et tenter d'obtenir une participation. Certains d'entre-eux ciblent la création d'entreprise, d'autres soutiennent la création artistique ou l'innovation.

En revanche, tous mettent en relation les porteurs de projet avec les internautes contributeurs prêts à soutenir financièrement un projet par le don, le prêt ou l'investissement.

Le site : **www.tousnosprojets.fr** offre une compilation de tous les projets présentés dans le cadre du financement participatif en France. Vous pouvez également visiter le site **mymajorcompagny.com ou fr.ulule.com ou encore www.crowdfunding-alsaceinnovation.eu**

C'est malin...

Dans le cadre d'une recherche de partenaires, ne pensez pas uniquement en terme d'aide financière. Il est parfois plus facile et plus utile d'obtenir d'un partenaire une aide technique, logistique ou matérielle.
- Un sponsor prend en charge certains aspects techniques ou matériel (transport, imprimerie, promotion...).
- Un parrain s'implique dans un soutien moral ou matériel : en vous permettant d'associer son nom à la présentation de votre projet, en vous donnant des conseils qui amélioreront votre démarche et votre dossier, en vous mettant en relation avec d'autres personnes..

Les prix et concours

Vous pensez votre projet sérieux et digne d'intérêt ? Pourquoi vous limiter dans votre recherche de financements à des dispositifs qui ont, certes, le mérite d'exister, mais qui sont très souvent engorgés par le nombre croissant de demandes ? Pourquoi ne pas participer en plus à un ou des concours et tenter de gagner un prix ? Rien de plus stimulant, d'autant que cela peut représenter un apport financier ou matériel non négligeable. En outre, c'est une très grande marque de dynamisme et une valorisation certaine de votre CV.
Chaque année, de nombreux concours, prix et bourses sont proposés dans tous les domaines. Sur des initiatives publiques ou privées, locales ou nationales, ponctuelles ou annuelles, ils sont destinés selon le cas à des individus ou à des structures (associations, établissements scolaires...).

Voici une courte sélection d'aides, prix et concours alsaciens, classés par grands domaines d'activité. Mais il en existe de nombreux autres, que vous pourrez découvrir dans l'ensemble du réseau Information Jeunesse via le site
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

3 BOURSES POLYVALENTES

Ces aides financières d'origine publique ou privée s'appliquent à des projets touchant à des domaines très divers tels que le sport, la culture et les arts, la vie associative et les problèmes de société, l'environnement et la nature, l'humanitaire et la solidarité, la recherche et les sciences et techniques ou encore l'aventure.

PROJETS ET INITIATIVES

Les bourses des collectivités locales

De nombreuses municipalités répondent à la sollicitation des jeunes de leur commune. En voici quelques-unes :

• Bourse de la ville de Mulhouse
Initiatives de jeunes

Cette bourse est accordée aux jeunes de 13 à 25 ans ayant un projet individuel ou collectif. Les projets soutenus doivent favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes quel que soit le domaine : culturel, sportif, humanitaire, artistique, de développement durable...
Cette aide est gérée en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin.

• Mairie de Mulhouse - Service jeunesse
2, rue Pierre et Marie Curie
68200 MULHOUSE
Tél. : **03 89 33 78 34**
Mme Simone Wagner et Mme Carine Becker
simone.wagner@mulhouse-alsace.fr
carine.becker@mulhouse-alsace.fr
Plus d'informations sur : **www.mulhouse.fr**

• Bourse aux projets jeunes talents de la ville de Strasbourg

Cette Bourse aux projets est un dispositif d'aide au montage de projets pour les jeunes Strasbourgeois de 16 à 25 ans, qui souhaitent s'investir dans la vie de leur cité. Cette aide est à la fois méthodologique, technique et financière.

Quels projets ?

Les projets soutenus peuvent être individuels ou collectifs, doivent relever de l'intérêt général local et s'inscrire dans l'un des thèmes suivants : culture, lutte contre les discriminations, cadre de vie, solidarité, environnement, Europe.
Tous les projets sont recevables à l'exclusion des projets associatifs, des projets d'étude et de formation, de vacances, de consommation de loisirs, de participation à des compétitions ainsi que tout projet qui n'est pas à l'initiative directe du candidat.

Comment ?

Première étape : la bonne idée

Vous avez une idée de projet, vous voulez en savoir plus sur l'aide qui pourrait vous être apportée : prenez rendez-vous avec un technicien de la Mission Jeunesse. Cette rencontre permettra de vérifier la recevabilité de votre idée, de définir le mode de soutien dont vous avez besoin et de retirer un dossier de candidature.

Deuxième étape : l'élaboration du projet

Vous devez construire votre projet. Débattre, réfléchir, rencontrer des partenaires potentiels, d'autres financeurs, rédiger le dossier, préparer la présentation du dossier et les supports nécessaires (film, powerpoint, cd, photos, textes...).

Troisième étape : le dépôt du dossier

Ne pas oublier de déposer le dossier dans les délais impartis. Finaliser la présentation destinée à convaincre le jury.

Dernière étape : le jury

Vous présenterez votre dossier devant un jury composé d'élus et de spécialistes des questions "jeunesse" et qui peuvent attribuer des bourses d'un montant maximal de 2 000 € par projet.

Ville de Strasbourg

• Mission jeunesse
1, Parc de l'étoile
67076 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 60 95 44**
courrier@strasbourg.eu
www.strasbourg.eu

• Bourse aux projets jeunes soutenue par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Dispositif de soutien à l'engagement des jeunes âgés de 11 à 25 ans mis en place par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, et dont l'objectif est de favoriser la participation, la prise d'initiative, l'accès à l'autonomie des jeunes dans des projets individuels ou collectifs.
Cette bourse est composée de 3 volets : "Coup de pouce" (organisation d'un évènement sportif, culturel, artistique...), "Jeunes talents" (pour les artistes et les sportifs de haut niveau...), "No limit" (pour un projet d'engagement humanitaire, une participation à un raid...). Elle est destinée aux jeunes domiciliés à Illkirch.
Plus d'informations sur
www.illkirch-graffenstaden.fr

• Service Jeunesse
2, rue des Soeurs
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Samuel COMPION - Céline HAJEB JIORDANI
Tél. : **03 88 66 80 18**

• Le Clap'Jeune avec la ville de Haguenau

Il est destiné aux jeunes domiciliés à Haguenau. Cette aide permet d'être accompagné durant toute la réalisation du projet à condition qu'il concerne la citoyenneté, la solidarité, la prévention, la culture, le sport ou l'environnement.

Plus d'informations sur
www.ville-haguenau.fr/clapjeune

• Direction de la Jeunesse et des Sports
Audrey RICHERATEAU
Coordonnatrice enfance/jeunesse
9, place d'Armes
67500 HAGUENAU
Tél. : **03.88.05.22.74 - 06.13.32.41.74**
cme-cmj@ville-haguenau.fr

• Les communes, centres socio-culturels et services animation jeunesse
Pensez aussi à vous renseigner auprès du centre socio culturel, de la maison des jeunes et de la culture ou du service animation jeunesse de votre commune pour connaître les subventions possibles.
A consulter également le site du RIJA qui présente

Plus d'informations sur
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

Réseau Information Jeunesse Alsace
piloté par Sémaphore MSA
7-9 rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 66 33 13**

les organismes alsaciens qui proposent des aides financières et/ou un soutien.

Les bourses de la région

• L'aide de la Région Alsace et de l'ADIE
C'est un coup de pouce financier de la Région et de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Il concerne les personnes qui ont un projet professionnel d'activité ou de création d'entreprise.
Plus d'informations sur
www.region-alsace.eu/aide/aide-la-creation-dentreprises-pour-les-micro-projets

• Région Alsace - Direction de la compétitivité et de la connaissance
1 place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 15 65 83**
doc2@region-alsace.eu

• Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
ADIE 67 : 8 bd de Nancy - **67000 Strasbourg**
ADIE 68 : 48 rue Franklin - **68100 Mulhouse**
Numéro vert : **0 969 328 110**
alsace@adie.org

Autres bourses polyvalentes

• Les Trophées J.PASS
Organisé par Familles Rurales et le Crédit Mutuel, cet appel à projets permet d'accompagner des groupes de jeunes, âgés de 12 à 25 ans, dans la réalisation de leurs projets. Lors de la dernière édition, douze prix nationaux ont été remis d'un montant de 1 000 à 2500€ pour une dotation globale de 20 000€ !

Pour être éligible, le projet doit répondre à certains critères :
- Etre porté par des jeunes de 12 à 25 ans, adhérents ou non à Familles Rurales,
- Etre un projet collectif : au minimum deux jeunes,
- Avoir un impact local,
- Présenter un intérêt pour la collectivité, favoriser l'animation du milieu rural,
- Etre réalisable.

Porter sur un ou plusieurs des cinq thèmes suivants :
- Environnement : promotion du développement durable, action en lien avec la protection de l'environnement…
- Santé : prévention santé, prévention des conduites à risque, sécurité routière, nutrition…
- Solidarité d'ici et d'ailleurs : action de sensibilisation à l'Europe, au monde, tolérance entre les peuples, mobilité des jeunes…
- Citoyenneté : actions développant l'engagement des jeunes au sein de leur commune, de leur lieu de vie…
- Art et culture : développement de l'accès des jeunes à la culture en milieu rural, valorisation des savoir-faire des jeunes et du patrimoine local.
- Intergénération : solidarité entre les générations, mixité des âges.

Retrouvez le règlement complet et le dossier de candidature sur **www.jpass.fr**

• "Projets Jeunes" - Caisse d'Allocations familiales du Haut-Rhin
La CAF veut permettre à des groupes de jeunes Haut-Rhinois ayant entre 13 et 25 ans de réaliser des projets sportifs, humanitaires, culturels ou de simples loisirs. Le dossier descriptif est à déposer avant la réalisation du projet. Il est à formuler sur papier libre en indiquant les coordonnées, les motivations, les objectifs et le plan de financement. Une commission examine les dossiers au cas par cas tout au long de l'année.
"Projets Jeunes" - Action Sociale
CAF du Haut-Rhin
26 avenue Robert Schumann
68084 MULHOUSE CEDEX
Tél. : **03 89 46 95 33**
www.caf.fr et www.caf68.fr

PROJETS ET INITIATIVES

• Appel à projets Jeunes de la Mutualité Sociale Agricole - MSA

Depuis plus de 10 ans, la MSA accorde une attention particulière aux jeunes en soutenant des projets favorisant l'épanouissement et l'autonomie des jeunes vivants en milieu rural.

Pourquoi l'appel à projets jeunes "Mieux vivre en milieu rural" ?

L'appel à projets, lancé en 2000 et reconduit chaque année, est destiné à soutenir les initiatives des jeunes en leur apportant un appui technique et financier.
L'implication de la MSA aux côtés de la jeunesse s'inscrit dans une volonté forte d'aider les jeunes générations à construire leur vie en milieu rural et de leur offrir des opportunités, afin qu'ils prennent des responsabilités dans la vie sociale de leur territoire.
L'appel à projets jeunes « Mieux vivre en milieu rural » est donc un outil mis à la disposition des jeunes afin qu'ils s'expriment et valorisent tout leur potentiel !

Qui peut participer au concours ?

Cet appel à projets s'adresse à des groupes composés au minimum de trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, résidant en milieu rural ou étant affiliés à la MSA.
Pour participer, il suffit de contacter la MSA de son département pour savoir si elle s'engage dans le dispositif. Elle vous indiquera les modalités de participation et vous remettra un dossier de candidature.
De plus, un correspondant "jeunes" sera à la disposition des équipes participantes, pour renseigner et aider les groupes à monter leur projet.

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous renseigner auprès de votre caisse MSA et y retirer le règlement et le dossier de candidature.

Sur quoi portent les projets en compétition ?

Les projets peuvent portés sur 4 domaines :
Cultures et arts
Solidarité et citoyenneté
Santé et activités physiques et sportives
Thématiques inexplorées et démarches innovantes

Comment se déroule le concours ?

L'appel à projets jeunes se déroule en deux étapes :
La première est une présélection au niveau départemental qui permet de désigner les projets qui concouront au niveau national. Ainsi, ce sont les lauréats au niveau départemental qui seront en compétition au niveau national.
La deuxième est la participation au concours national qui récompense 16 projets, lors d'une remise des prix pendant le Salon International de l'Agriculture à Paris.

Quelles sont les récompenses ?

Si votre projet est primé au niveau national, vous serez invités à la cérémonie de remise des prix. Une bourse de 1550€ à 2500€ pourra vous être attribuée pour concrétiser votre action.

• MSA Alsace (Service d'action sociale)
9, rue de Guebwiller
68023 COLMAR CEDEX
Tél. : **03 88 81 75 69**
Contact : Françoise Schilling
www.msa-alsace.fr

• Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France

Elles aident les jeunes de 18 à 30 ans à réaliser et à encourager l'esprit d'initiative ou un projet personnel dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale ou humanitaire, environnement, etc.). Depuis 1975, date d'attribution des premières bourses, intitulées jusqu'en 2001 Prêts d'honneur aux jeunes, près de 800 projets et vocations ont été soutenus.
Chaque année, une vingtaine de bourses sont distribuées. Le montant d'une Bourse déclics jeunes est aujourd'hui de 7600 €.
Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France sont attribuées par concours, ouvert du 1er septembre au 15 novembre de l'année en cours. Les bourses sont remises aux lauréats en juin de l'année suivante.

Fondation de France Lorraine - Alsace
10, rue Sainte Marguerite
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 22 78 68**
Fax : **03 88 22 33 99**
lorraine@fdf.org
Plus d'informations sur **www.fondationdefrance.org/Nos-Actions/Bourses-et-Prix/Les-Bourses-declics-jeunes-de-la-Fondation-de-France/Appel-a-candidatures**

• Fond'Action Alsace

Vous avez un talent, un projet original et innovant ? Devenez lauréat de Fond'action Alsace.
Toute personne porteuse d'un projet original, ambitieux et réalisable est vivement encouragée à poser sa candidature. Pour ce faire, il convient de télécharger le dossier d'inscription sur **www.fondation-alsace.com** de le compléter, d'y ajouter toute pièce destinée à valoriser la candidature : descriptif détaillé du projet, coupures de presse, publications, CD, DVD... et de le retourner à :

Fond'Action Alsace
56, Boulevard d'Anvers
67000 STRASBOURG.
Tél. : **03 88 36 63 77**
falsace@wanadoo.fr
www.fondation-alsace.com

Les prix distribués saluent la réussite exemplaire d'un alsacien porteur d'un projet original et innovant dans les domaines : scientifique, économique, culturel, associatif et humanitaire..., et dont l'image rejaillit sur l'ensemble de la région.
Les prix attribués par fond'action alsace sont ouverts à tous les domaines de compétence : culturel & artistique, économique, scientifique & médical, technique, sociétal, sportif...
Pour information, les prix fond'action alsace sont matérialisés par des Trophées en bronze. L'Association ne remet pas d'argent.
Plus d'informations sur **www. fondaction-alsace.com**

4 BOURSES SPECIALISEES

Education

• Culture - ActionS / CROUS

Il s'agit d'un dispositif d'aides et d'accompagnement aux projets culturels et aux initiatives étudiantes. A Strasbourg, c'est par la CAPE que les projets sont soutenus. L'originalité de la CAPE (Commission d'Aide aux projets Etudiants) est de réunir dans une même commission l'Université de Strasbourg et son fond de soutien aux initiatives étudiantes (FDSIE) et le CROUS de Strasbourg avec le dispositif Culture-Actions. Une seule demande, un dossier et deux aides possibles. Le projet doit être présenté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et à une formation donnant droit au statut étudiant. Sont concernés les projets à visée culturelle, çoncernant l'engagement et la solidarité, jeunes talents et la culture scientifique et technique.

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
Service culturel
1, quai du Maire Dietrich
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 21 28 40**
Fax : **03 88 21 28 09**
culture@crous.u-strasbg.fr

• La CAPE : Commission d'Aide aux Projets Etudiants

La commission d'aide aux projets étudiants est un dispositif original qui a pour objet de promouvoir les initiatives des étudiants en leur permettant de trouver les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets. Elle se compose de quatre co-financeurs: l'Université de Haute-Alsace à travers le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), le Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS), Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) et la Ville de Colmar.
Les étudiants et les associations étudiantes de l'UHA peuvent présenter un dossier CAPE.
Les actions proposées doivent contribuer à : l'animation du campus et à l'amélioration du cadre de vie des étudiants, la prévention médicale ou la sensibilisation des étudiants aux problèmes de société, l'intégration des étudiants dans le campus et dans la ville, le développement d'actions humanitaires, culturelles et sportives. Les projets interuniversitaires et ceux touchant l'ensemble de la communauté étudiante sont privilégiés. Le montant est alloué en fonction du projet et dans tous les cas, les projets doivent avoir des retombées positives en termes d'image pour l'Université et les co-financeurs sollicités.
Plus d'information sur :
http://www.uha.fr/vie-des-campus/la-vie-etudiante/la-cape

Service de la Vie Universitaire
Mission Vie Etudiante - Gestion de la CAPE
Carine BUCHER
Le Patro - Bât. 1, rez de chaussée
22, rue René Descartes
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél.: **03 68 85 63 73**
carine.bucher@unistra.fr / svu@unistra.fr

Université de Haute Alsace (UHA)
Bureau de la Vie Etudiante (BVE)
Maison de l'Etudiant
1, rue Alfred Werner
68093 MULHOUSE CEDEX
Contact : Anaïs VOGEL
Tel: **03 89 33 60 39**
cape@uha.fr

• La commission FSDIE du SVU

Le Service de la Vie Universitaire (SVU) de l'Université de Strasbourg peut subventionner les projets d'associations universitaires ou d'étudiants inscrits à l'Université de Strasbourg. Les projets doivent être organisés par l'association ou l'étudiant et présenter un intérêt pour la vie étudiante de l'Université de Strasbourg. Les projets soutenus concernent les opérations d'accueil et d'information à la rentrée; les forums étudiants, formations, entreprises; les animations culturelles et sportives des campus de Strasbourg, l'organisation de congrès associatifs, critérium à Strasbourg, les animations liées à la santé et au handicap, les opérations humanitaires et les

campagnes de citoyenneté étudiante. Le montant de la subvention demandée ne peut égaler la totalité des dépenses; le cofinancement est obligatoire. Les demandes au SVU et au CROUS sont examinées au cours des mêmes commissions (Commission d'Aide aux Projets Etudiants). Il est possible de cumuler les deux aides financières.
Dossier à télécharger sur le site : **www.svu.unistra.fr**

Service de la Vie Universitaire (SVU)
Université de Strasbourg
Le Patio, bâtiment 1
22, rue René Descartes
67084 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 68 85 63 73
Contact : Carine Bucher
svu@unistra.fr

Les mutuelles étudiantes

• MGEL (Mutuelle Générale des Étudiants de l'Est)
Aide aux associations étudiantes ou aux associations visant un public étudiant, sous forme d'appui à la promotion du projet : édition d'affiches, spots radio, annonces gratuites sur papier et sur internet...
La MGEL met à la disposition des associations étudiantes un espace internet lié au montage de projets : **www.asso.mgel.fr.** Vous pouvez également contacter le responsable associations dans les agences MGEL.

MGEL (La Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est)
4, rue de Londres
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 60 26 26**
ou
45 avenue du Président Kennedy
68100 MULHOUSE
Tél : **03 89 32 04 67**
www.mgel.fr

LMDE (La Mutuelle des Étudiants)
Peut accorder des aides aux étudiants souhaitant monter un projet dans le domaine de la santé. La nature de l'aide accordée est variable selon le projet.

LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
- 10 rue de l'Abreuvoir
67084 STRASBOURG CEDEX
ou
- 16, boulevard de l'Europe
68100 MULHOUSE
Tél : **09 69 36 96 01**
www.lmde.com

Citoyenneté

• La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
Financement FSE des micro-projets : depuis sa création en 2002, la CRESS Alsace gère un financement du Fonds Social Européen (FSE) en faveur de micro-projets associatifs et collectifs soit, sur la programmation 2008-2014, plus de 80 micro-projets soutenus par la mesure 4-23, avec en moyenne 2 à 3 nouveaux financements accordés chaque mois.
La nouvelle programmation 2014-2020 démarrera en septembre 2014.
Une organisation par délégation qui revient à l'Etat et à la Région.
La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire est en charge du dispositif d'émergence des micro-projets associatifs.

Plus d'information sur **www.cress-alsace.org**

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace
8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 24 54 01**
contact@cress-alsace.org

• Concours Talents des cités
Une opération phare de la dynamique des quartiers à l'initiative du ministère de la Ville et du Sénat. Chaque année, le concours "Talents des Cités" récompense une quarantaine d'entrepreneurs originaires de quartiers prioritaires de la Ville.
Dans un contexte où la situation et l'image des cités ne s'améliore pas de façon spectaculaire, "Talents des Cités" est une opération positive et concrète organisée par les plus hautes institutions de l'Etat et soutenue par les grandes entreprises françaises.

Objectifs
- Valoriser les entrepreneurs des quartiers.
- Favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté par l'insertion professionnelle et la création d'emplois.
- Donner l'opportunité, à tous ceux qui souhaitent créer ou développer un projet, d'accéder à l'ensemble des soutiens à la création d'entreprise.
- Créer et pérenniser des activités et des emplois dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- Modifier l'image des quartiers en valorisant tous ceux qui ont du talent.

Le concours "Talents des Cités" en chiffres
- 413 créateurs d'entreprise récompensés en 11 ans

et plus de 2 000 emplois créés.
- 21 concours régionaux et 1 concours national chaque année.
- plus de 160.000 euros de dotations chaque année,
- en 2013 : 431 dossiers d'inscription (+ 23 % par rapport à 2012), 39 lauréats régionaux et 10 lauréats nationaux.
Plus d'informations sur **www.talentsdescites.com**
Structure organisatrice du concours Talents des Cités en Alsace

Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne
30, rue Marc Seguin
68200 MULHOUSE
Tél. : **03 89 54 40 01**
Contact : Alexandra WALONISLOW
a.walonislow@mef-mulhouse.fr

Intégration

• Comissariat général de l'égalité des territoires (CGET)

Le CGET est chargé de la conduite et du financement des actions menées en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que des actions de prévention de la délinquance et des discriminations.
En mettant en oeuvre ces missions, le CGET vise un objectif essentiel : améliorer chaque jour la vie des habitants des quartiers prioritaires.
Le CGET dispose de deux modes d'action principaux : il peut être à l'initiative des projets, chargé de leur mise en œuvre, ou il finance les projets à l'initiative des associations, des structures publiques ou privées. Le commissariat apporte son concours financier pour des projets sur l'ensemble du territoire national ou au niveau territorial.
Pour télécharger l'appel à projet " s'engager pour les quartiers " : **www.cget.gouv.fr**

DRJSCS Alsace
Cité administrative Gaujot
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 76 76 83**

Sécurité routière

• PDASR

Appel à projets 2014 au titre du Plan Départemental d'Actions en faveur de la Sécurité Routière. Le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR) fixe chaque année les priorités d'actions de prévention en matière de lutte contre l'insécurité routière dans le département. Celui-ci intègre la possibilité d'un soutien financier des actions menées par les acteurs locaux.
Vous pouvez consulter la définition des priorités d'action définies pour 2014 et les modalités d'instruction des projets ainsi que le formulaire de demande de subvention sur **www.sr67.fr et www.sr68.fr**

Culture

Audiovisuel et cinéma

• ACA

L'Agence Culturelle d'Alsace apporte des aides aux projets dans le domaine de l'audiovisuel. Le candidat doit résider en Alsace, envoyer un dossier décrivant le projet, le budget prévisionnel et le montant sollicité. Des aides à la première œuvre, des aides à l'écriture, mais également des appuis techniques peuvent être accordés pour des projets dont l'examen est assuré par un Comité de lecture audiovisuel et cinéma se réunissant deux ou trois fois par an. Le montant de l'aide varie en fonction de la nature du projet.

Plus d'informations sur **www.culture-alsace.org**

Agence Culturelle d'Alsace (ACA)
1, Espace Gilbert Estève - BP 90025
67601 SELESTAT CEDEX
Tél : **03 88 58 87 58**

• Concours des CROUS

Le CROUS de Strasbourg se fait le relais de concours culturels nationaux. Les disciplines proposées : nouvelle, photo, BD, film-court, peinture/arts numériques concours, danse, théâtre, musique.
Plus d'informations sur
www.crous-strasbourg.fr/fr/culture

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
Service culturel
1, quai du Maire Dietrich
67004 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 21 28 00**
Fax : **03 88 21 28 09**

• Festival Lire et écrire des images

Le Festival assure, depuis 1988, la promotion et la diffusion de productions d'élèves, de la maternelle au lycée.
Les films sont copiés sur des DVD de compilation qui permettent le fonctionnement délocalisé et coopératif des jurys : jury des professionnels et 2 jurys d'élèves (Auteurs et Spectateurs).

L'objectif est de susciter la production, la diffusion et la critique d'images fixes ou animées; d'éduquer activement au langage audiovisuel, mettre à la disposition des jeunes un moyen original d'expression et de communication.

Présélection de 18 œuvres au maximum de chaque catégorie qui seront :
- Copiées sur un DVD de compilation
- Envoyées aux participants
- Evaluées par les 3 Jurys (Auteurs, Spectateurs et Professionnels)
- Primées à Strasbourg lors de la cérémonie de clôture.

Plus d'informations sur **www.occe.coop/ad67/**

Office centrale de la coopération à l'école
OCCE 67
25, Rue Gioberti
67200 STRASBOURG
ad67@occe.coop
occe67@occe.coop
Tél. : **03 88 27 00 42**
Fax : **03 88 27 34 04**
occe67@occe.coop

• Festival Créajeune, concours vidéo de la Grande région

Créajeune est un festival particulier : non seulement tous les films présentés ont été réalisés par des enfants, des adolescents et des jeunes adultes mais ce sont des jurys enfants, adolescents et les jeunes adultes qui vont désigner les lauréats du concours et attribuer les prix !

Les prix attribués par un jury d'enfants sont les suivants :
- Le prix du meilleur film réalisé par des enfants attribué par le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Sarre.
- le prix "Medienkompetenz" du Landesmedienanstalt de Saarland.
- Le prix "humour et ironie" attribué par la Province de Luxembourg / Belgique.

Le jury composé de jeunes de la Grande Région attribue les prix suivants :
- Le prix pour le meilleur film de jeunes de la Ligue de l'enseignement / FOL Moselle.
- Le prix Etika pour le meilleur film sur le thème de "L'argent et l'éthique".
- Le prix du Centre pour l'éducation politique de la Sarre pour le meilleur film sur le thème de l'intégration.
- Le prix "humour et dérision" de la Province de Luxembourg / Belgique.

Les films, présentés dans leur langue d'origine, sont sous-titrés en allemand ou en français.

Créajeune donne à un large public un aperçu de la vie des jeunes dans nos régions. Ces films sont le regard que les enfants et les jeunes jettent sur leurs problèmes de jeunes mais aussi sur leurs rêves. On y sent toute leur créativité et souvent tout leur engagement.

Créajeune donne aux jeunes cinéastes garçons et filles l'occasion de présenter leurs films au public mais aussi de rencontrer d'autres jeunes réalisateurs, de confronter leurs pratiques, voire de se constituer un réseau.

Par les prix distribués, Créajeunes leur donne l'occasion de faire d'autres films, que ce soit dans les écoles, les structures de loisirs, les clubs de jeunes ou même individuellement.
L'admission à toute la manifestation est gratuite.
Plus d'informations sur **www.creajeune.eu**

Ligue de l'Enseignement / FOL Moselle
Service Animation et Culture
3, rue Gambetta BP 90 803
57013 METZ Cedex 01
cineligue57@laligue.org

• DRAC Alsace

La DRAC Alsace peut apporter son soutien à différents types de projets dans les domaines suivants :
- action culturelle
- arts plastiques
- cinéma et audiovisuel
- livre et lecture
- musique et danse
- théâtre, arts du cirque et de la rue

Pour solliciter une subvention, vous devez compléter le dossier de demande correspondant à la nature de votre projet et le retourner avec l'ensemble des pièces demandées.
Les subventions sont attribuées en fonction d'une programmation budgétaire donnée et conformément aux orientations de politique culturelle fixées par le ministère de la Culture et de la Communication.
Plus d'informations sur **www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Alsace**

DRAC Alsace
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Palais du Rhin
2, Place de la République
67082 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 15 57 00**
Fax : **03 88 75 60 95**

• Bourse aux Projets Culturels de la ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse alloue des bourses et des aides financières pour soutenir les projets culturels et artistiques. Elle met également à disposition des lieux pour s'exprimer ou exposer et organise des manifestations où les artistes peuvent se produire.

La bourse aux projets culturels est destinée à soutenir des projets innovants dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, de la photographie, du cinéma et de la vidéo, des arts plastiques… et à favoriser l'émergence de nouveaux talents.

Elle s'adresse en priorité aux Mulhousiens (association, groupe informel ou individu), mais reste ouverte aux non-Mulhousiens à condition que le projet bénéficie à Mulhouse (spectacle donné dans une salle ou un lieu mulhousien) ou traite d'un sujet mulhousien.

Les aides allouées peuvent aller de 100 € à 1 500 €.

Plus d'informations sur **www.mulhouse.fr/fr/aides-aux-projets-culturels-et-artistiques1/**

Ville de Mulhouse
Service d'Animation Culturelle
Cour des Chaînes
15, rue des Franciscains
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 69 77 77 50**
Contact : Eric Vincent
eric.vincent@mulhouse-alsace.fr

Littérature et écriture

•Le Goncourt des lycéens

Le Prix Goncourt des lycéens offre au public un choix défendu avec engagement et passion par de jeunes lecteurs à partir de la sélection de romans effectuée en septembre par l'Académie Goncourt.

Lancé en 1988 dans une dizaine de lycées bretons, ce prix, maintenant national, est organisé par la Fnac et le Ministère de l'Éducation Nationale, en coopération avec l'Académie Goncourt, pour donner aux jeunes l'envie de la lecture, le goût de l'écriture et du partage des idées.

Une cinquantaine de classes de lycéens âgés de 15 à 18 ans, issus de seconde, première, terminale ou BTS, généralistes, scientifiques ou techniques, lisent et étudient en deux mois, avec l'aide de leurs professeurs, la douzaine de romans de la sélection de rentrée de l'Académie.

La Fnac offre l'ensemble des livres dès la rentrée. Les classes et leurs professeurs sont ensuite invités à rencontrer les auteurs de la sélection.

À l'issue de ce marathon incluant lecture, fiches et débats, a lieu la première phase du vote (chaque région choisissant ses représentants et son tiercé de livres gagnants), à laquelle succède la finale à Rennes, berceau du Prix, en présence des représentants de l'Académie Goncourt.

Plus d'informations sur **www.education.gouv.fr**

Sciences et environnement

• Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

Depuis 1999, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a permis la création de 1400 entreprises qui ont généré des emplois durables. Véritable tremplin pour les jeunes talents et l'innovation, il est le premier dispositif d'amorçage en France et assure avec succès son rôle de détection de projets de création d'entreprises innovantes...

Plus d'informations sur
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05
Accueil : 25 rue de la Montagne-Sainte-Geneviève
75005 PARIS
Tél. : **01 55 55 90 90**

Actions transfrontalières

• Fonds de soutien Jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur

La Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS) offre une chance unique de subvention jusqu'à 4.000 € pour organiser des rencontres de jeunes (12-25 ans) de cultures différentes. Il s'agit de saisir cette chance.

Ce fonds permet un soutien rapide aux projets bi- ou trinationaux dans l'espace du Rhin Supérieur élaborés pour et par les jeunes sur une thématique libre (Sport ; Média & Musique ; Théâtre et Danse ; Politique…).

www.conference-rhin-sup.org

SGZE
Regierungsprasidium Freiburg
Kaiser-Joseph-Str. 167
D-79098 FREIBURG IM BREISGAU
Tél : **+49 (0)761 208-1045**
Martina.Bach@rpf.bwl.de
ou
info@oberrheinkonferenz.org

PROJETS ET INITIATIVES

5 SE RENDRE UTILE

Vous débordez d'énergie et vous souhaitez vous rendre utile mais vous ne savez pas quoi faire ? Les occasions de s'investir ne manquent pas, voici quelques suggestions...

Le bénévolat

Etre bénévole dans une association c'est donner de son temps pour le mettre au service d'autrui ou d'une cause que l'on jugera légitime. Avant de chercher une activité, prenez le temps de réfléchir aux questions suivantes. Dans quel domaine souhaitez-vous œuvrer ? Combien de temps pouvez-vous consacrer à votre activité bénévole ? Quel but souhaitez-vous atteindre ? Essayez également d'évaluer vos «capacités morales», surtout si vous envisagez de vous adonner à des activités d'aide aux personnes malades ou déprimées.

Quel que soit votre degré d'engagement et le secteur d'activité de votre association, des lieux existent où vous pouvez trouver des informations générales et techniques sur le bénévolat et les associations.
www.francebenevolat.org

Lors de son activité, le bénévole, ne perçoit en général aucune indemnité, ni en espèces, ni en nature. Il utilise ses fonds personnels pour se prendre en charge (transport, nourriture, logement, assurance) pendant la durée de sa mission. Toutefois, certaines associations proposent une aide à leurs bénévoles, comprenant les frais de voyage, de transport et/ou les frais de vie sur place (logement, nourriture).
Du point de vue de la protection, le titre de bénévole n'ouvre aucun droit à une couverture sociale, ni indemnité, ni salaire, car le bénévolat n'est pas un statut en soi (assimilation au sens du droit du travail à une période d'inactivité). Le bénévole conserve son statut d'origine et les garanties sociales attachées à celui-ci (étudiant, retraité…).

• Les Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).
Dans chaque département, une ou plusieurs associations assurent une mission de Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB). Elles vous apporteront toutes les informations concrètes sur votre bénévolat et sur le fonctionnement d'une association.

• Les délégués départementaux à la vie associative
Dans chaque département, un délégué départemental à la vie associative (DDVA) anime et coordonne le développement de la vie associative, facilite l'accès à l'information et est l'interlocuteur de référence des associations et des bénévoles.

Plus d'informations sur **www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/citoyennete/benevolat/**

• Le réseau Information Jeunesse
Le réseau Information Jeunesse est constitué d'une multitude de structures jeunesse qui sont présentes localement pour vous apporter spécifiquement un maximum d'informations sur les domaines qui vous touchent, notamment sur le bénévolat.
Pour trouver l'adresse de ces structures ou des informations sur le bénévolat en Alsace, consultez
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

• CNV (Centre National de Volontariat)
Le CNV a pour but de promouvoir le volontariat en France et d'encourager toute action volontaire au service de la communauté nationale, de développer le réseau des Centres du Volontariat dans toute la France et coordonner leur action, de développer un Centre de Documentation ouvert à tous, éditer des revues, bulletins et autres publications et mettre à disposition de toute personne intéressée une documentation française et étrangère sur le volontariat. Vous trouverez sur le site du CNV la définition précise du volontariat, la charte du volontariat, l'adresse du centre le plus proche de chez vous.

• France bénevolat
1, A place des Orphelins
67 000 STRASBOURG
Tél : **03 88 37 93 92**
www.bas-rhin.francebenevolat.org

• France Bénévolat Haut-Rhin
Carré des associations
100 avenue de Colmar
68100 MULHOUSE
Tél: **06 95 89 09 52**
www.haut-rhin.francebenevolat.org
Plus d'informations sur **www.francebenevolat.org et www.benevolat.org**

• Service civique
Le service civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.
Pour être volontaire, il faut avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Il n'y a pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent avant tout. La durée hebdomadaire est de 24h minimum.
Les conditions d'engagement des jeunes entre 16 et 18 ans sont aménagées. Les missions doivent être adaptées à leur âge et une autorisation parentale est nécessaire.
Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale intégrale et le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant la durée de l'engagement.

Un accompagnement est proposé pour faciliter le déroullement de la mission. Il s'agit d'une phase de préparation et d'accompagnement dans la réalisation de la mission, d'une formation civique et citoyenne et d'un appui à la réflexion sur le projet d'avenir.
Pour postuler à une mission de service civique il est nécessaire d'être motivé. Pour trouver une mission ou avoir des informations : **www.service-civique.gouv.fr**

6 CREER UNE ASSOCIATION

La France compte plus de huit cent cinquante mille associations. C'est dire leur importance dans la vie politique, culturelle ou sociale de notre pays. Une association c'est avant tout un regroupement humain, une aventure collective qui réunit des personnes qui se fixent un but commun.
Créer une association est une décision qui mérite réflexion car elle engage ses membres durablement. Le contrat d'association prend la forme de statuts rédigés par les fondateurs qui précisent le nom de l'association, son siège social, son objet, les modalités d'adhésion et son fonctionnement.
Plus d'informations sur **www.reseau-sara.org**

• Association CPCA Alsace - SARA
(Soutien aux Associations en Région Alsace)
1A, place des Orphelins
67000 STRASBOURG
Tél. : **03 88 23 26 38**
www.reseau-sara.org
infos@reseau-sara.org

• DDVA (Délégués Départementaux à la Vie Associative)
Nommés par les Préfets des départements, ils coordonnent l'action des services déconcentrés de l'Etat concernés. Ce travail en réseau permet d'assurer une meilleure information des associations, une simplification des procédures.
Ils animent le développement de la vie associative au niveau départemental et local en facilitant l'engagement bénévole et la prise de responsabilité civique en encourageant la fonction de soutien aux associations.
Ils sont les interlocuteurs des responsables associatifs au plan départemental.

Pour le Bas-Rhin :

Délégué Départemental à la Vie Associative
DDCS 67 / Service Ville Jeunesse Sports
Direction départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot - Porte N°2
14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 76 78 58**

Pour le Haut-Rhin :

Délégué Départemental à la Vie Association
DDCSPP 68
Tél. : **03 89 24 83 66**

• Réseau national des Juniors Associations
Vous avez moins de 18 ans et vous êtes motivés pour passer à l'action ? N'attendez plus, créez votre Junior association ! Vous êtes passionnés de danse, de sports de glisse, d'astronomie ? Vous avez envie de dynamiser votre village, votre quartier ? Vous souhaitez venir en aide aux personnes en difficulté ? Animer une webradio ? Monter un projet qui vous tient à cœur et vous souhaitez découvrir le monde associatif ? La Junior Association est faite pour vous !

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Le dispositif vous permet ainsi de vous regrouper sous une forme associative simplifiée et de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet.
Une Junior Association peut accepter des jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans, s'ils constituent moins de la moitié des membres, et s'ils ne sont pas ses représentants.

Aucun animateur ou professionnel, aucun élu d'une collectivité ou d'une association, aucune personne ressource, parent, adulte, ne peut être membre ou représentant de la Junior Association. En revanche, la Junior Association peut demander à être épaulée par un accompagnateur local. Il s'agit d'un adulte de confiance que les membres de la Junior Association choisissent

et sollicitent, en cas de besoin, dans leur démarche de projet.
Plus d'informations sur **www.juniorassociation.org**

Réseau national des Juniors Associations
3 Rue Récamier
75 007 PARIS
Tél. : **01 43 58 98 70**
Fax : **01 43 58 98 74**
contact@juniorassociation.org

Fédération Départementale MJC du Bas-Rhin
8 rue du Maire François Nuss
67118 GEISPOLSHEIM
Tél.: **03 88 77 24 24**
Fax: **03 88 77 05 00**
www.fdmjc67.net

DDCSPP du Haut-Rhin
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX
Tél. : **03 89 24 84 10**
Fax : **03 89 24 85 08**
ddcspp@haut-rhin.gouv.fr
www.haut-rhin.gouv.fr

• L'initiative dans le réseau Information Jeunesse alsacien

Pour vous aider à réaliser votre projet, pour passer de l'idée à l'action, vous fournir des contacts et des informations utiles sur la création d'association, la création d'entreprise, le bénévolat, le volontariat,...
Rendez-vous à l'Espace Info Jeunes de Sémaphore MSA pour trouver le PIJ ou le BIJ le plus proche de chez vous.
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

Espace Info Jeunes
Sémaphore Mulhouse Sud-Alsace
7-9 rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 66 33 13**

IPAG
Institut de Préparation à l'Administration Générale
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Misez sur une carrière dans la fonction publique

- Formations diplômantes
- Préparation aux concours
- Formation continue

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

ipag.unistra.fr
47 Avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg
ipag@unistra.fr /
03 68 85 85 00

eSTES
ÉCOLE SUPÉRIEURE EN TRAVAIL ÉDUCATIF ET SOCIAL DE STRASBOURG

Un avenir dans les métiers de l'économie sociale et solidaire

Des Formations professionnelles, débouchant sur des Diplômes d'Etat (DE) et certification de qualification professionnelle (CQP) :
Assistant de Service Social (DE)
Educateur Spécialisé (DE)
Educateur Technique Spécialisé (DE)
Moniteur Technique d'Atelier (CQP)

La Formation Continue : une garantie d'évolution de carrière ou de réussite des réorientations professionnelles *:*
Aux métiers de proximité,
A l'encadrement et à l'expertise : coordination, chef de service, directeur, formateur, ingénierie sociale.

Nos atouts :
- Une ouverture à l'international
- Un partenariat important avec des établissements et services du secteur,
- Un partenariat avec des Universités locales, nationales et étrangères
- Un département de recherche dynamique

N'hésitez pas à consulter notre site : **www.estes.fr**
Pour tout renseignement complémentaire et inscription : 03 88 21 19 90

XL COMMUNICATION

Partenaire
de la communication
institutionnelle

FRANCE - BELGIQUE - LUXEMBOURG
445, bd Gambetta
59200 TOURCOING
Tél. : 03 20 36 45 59
Fax : 03 66 72 16 40
Email : contact@xlcom.biz

NOUVELLE AYGO

UNE PROPOSITION UNIQUE
SUR LE SEGMENT DES MINI-CITADINES

LANCEMENT **JUIN 2014**

GROUPE PH

6 CONCESSIONS TOYOTA EN ALSACE
SAVERNE – HAGUENAU - STRASBOURG
HOENHEIM – COLMAR – MULHOUSE

+ D'INFOS SUR
www.groupe-ph.com

le cnam
Alsace

Préparez vos futurs diplômes en ALTERNANCE !

Nos formations de Bac+3 à Bac+5, sont reconnues par l'Etat :

Gestion de l'Entreprise
Commerce Marketing
Ressources Humaines
Informatique Comptabilité

Renseignements et dossiers de candidature :
www.cnam-alsace.fr

67 : 03 68 85 85 25 /alternance@cnam-alsace.fr
68 : 03 89 42 67 09 /contact68@cnam-alsace.fr

nexity une belle vie immobilière

STUDÉA

STUDIOS ET T2 MEUBLÉS À LOUER

À STRASBOURG

STUDÉA WINSTON 2
25/27 rue de Londres 69700 Strasbourg

ACCÈS INTERNET PAR FIBRE OPTIQUE OFFERT

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE INCLUS

Pour tout renseignement
0 820 830 820
0,118€ TTC/mn depuis un poste fixe
www.nexity-studea.com

DEVENEZ FAN
facebook.com/NexityStudea

N°1 DE LA RÉSIDENCE POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS

Partir pour l'étranger

Vous commencez à vous sentir à l'étroit dans votre quartier ? Alors, bougez : le monde vous tend les bras. Voyager passion ou bouger utile, voici quelques pistes pour partir à l'aventure et découvrir dans toutes les langues comment se dit «être mobile».

1 PARTIR SEUL

Si le risque ne vous fait pas peur, vous pouvez décider de partir à l'aventure par vos propres moyens. Mais voyager librement ne signifie pas ne rien préparer. Pour sa sécurité et son porte-monnaie, il est nécessaire de prendre quelques renseignements et une bonne assurance avant de partir. Soyez réaliste, prenez en compte la situation sociale, politique et géographique de certains pays.

Côté transports…

Sachez que l'environnement concurrentiel oblige de plus en plus les voyagistes à proposer des tarifs attractifs. De nombreuses réductions pour les jeunes permettent à un large public de voyager moins cher, seul ou en groupe, en France comme à l'étranger.

Pour en savoir plus :

- SNCF
  Tél.: **36 35** (0.34 €/mn)
  www.sncf.com
- **www.interrailnet.eu/**

Des petits prix en bus… et l'Europe est à votre portée : Rome, Cracovie, Amsterdam, Londres, Prague, Berlin et bien d'autres destinations au départ de la région.

- Eurolines
  6D, place d'Austerlitz
  67000 - STRASBOURG
  Tél : **08 92 89 90 91** (0.34 €/mn)
  www.eurolines.fr

Côté cartes de réductions…

La carte ISIC (International Student Identity Card)

Accessible aux collégiens, aux lycéens, aux étudiants et toutes les personnes en formation à temps complet sans limite d'âge. Cette carte d'étudiant internationale est reconnue dans la plupart des pays. Elle permet d'obtenir des réductions sur les voyages, le logement et les sites culturels. Elle ne coûte que 13 € dont 1€ de frais d'envoi et est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante. Pièce d'identité + preuve de l'inscription dans un établissement d'enseignement et photo d'identité sont nécessaires pour l'obtention de la carte. Internet : **www.isic.fr**

La carte Eyca (European Youth Card)

Elle est destinée aux Jeunes européens (- de 30 ans) et permet d'avoir des réductions dans 38 pays pour les transports, la culture, le shopping, et bien d'autres services encore…
Cette carte de réduction européenne est disponible sur le site EYCA au prix de 14€, et est valable 1 an.
www.europeanyouthcard.org/kiosk

- Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
  1, quai du maire Dietrich - BP50168
  67004 STRASBOURG CEDEX
  Tél.: **03 88 21 28 00**
  Fax : **03 88 21 28 09**
  http://www.crous-strasbourg.fr

Côté hébergement…

Vous pouvez également vous procurer la carte internationale des auberges de jeunesse et avoir ainsi accès à cet hébergement bon marché dans tous les pays. Elle coûte 7€ (11€ pour les plus de 26 ans)

- Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)
  www.fuaj.org

Les possibilités de séjours organisés ne manquent pas non plus : vacances culturelles, séjours linguistiques, séjours au pair, chantiers de jeunes bénévoles, stages en entreprises ou années d'études, voici quelques formules pour vous aider à choisir.

2 SÉJOUR À LA CARTE

Centres de vacances pour enfants sur la Costa Brava, camps itinérants à destination des adolescents en Grèce, stages de pêche en Irlande, randonnées familiales en Autriche, circuits culturels en Italie ou au

PARTIR POUR L'ETRANGER

Mexique… Les formules de vacances à l'étranger se diversifient et se développent. En Alsace, une multitude d'organismes (associations ou agences de voyages) proposent des séjours thématiques dans de nombreuses régions du monde.

3 PARTIR EN SÉJOUR LINGUISTIQUE

Apprendre sur place peut sembler une meilleure solution. Si vous n'êtes pas certain de votre niveau pour assurer un stage ou un emploi, ce système permet de « s'immerger » (à condition bien sûr de ne pas rester entre français parlant français…). Les formules et les organismes sont nombreux, mais mieux vaut rester vigilant sur un certain nombre de points.

• Un conseil : pour une même langue, plusieurs pays peuvent être proposés. Mais attention aux accents ! Un séjour à Malte ou en Australie est plus exotique, cependant l'anglais pratiqué n'est pas celui d'Oxford.

• Diverses formes d'hébergement sont possibles : en famille ou en centre d'accueil, avec ou sans cours (collectifs ou particuliers). Certains séjours préparent à des diplômes officiels ou présentent des activités optionnelles.

• Côté prix, comparez les qualités des services offerts et le nombre réel d'heures de cours qui peuvent justifier des différences notables. Attention aux clauses abusives dans les contrats !
Par exemple, pas d'exonération complète de la responsabilité des organisateurs.

C'est malin…

Vous êtes majeur et peu fortuné ? Vous adorez l'effort et participer à la vie communautaire ne vous fait pas peur ? Réjouissez-vous, il existe une façon peu onéreuse de séjourner à l'étranger : les chantiers de jeunes volontaires et bénévoles ! Vous serez nourri et logé moyennant un travail journalier ne nécessitant pas de formation au préalable (travaux agricoles, restauration de bâtiment, sauvegarde de l'environnement…). Le voyage est à votre charge et une participation financière minime vous est demandée.

4 CHOISIR LE SÉJOUR AU PAIR

Chaque année, des filles et des garçons partent au pair à l'étranger. Il permet à tout jeune entre 18 et 30 ans de mieux connaître un pays et d'améliorer son niveau linguistique.

• En Europe, le séjour au pair est réglementé par un accord européen. Il est possible de séjourner également aux Etat-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, etc. Chaque pays peut apporter des restrictions et des obligations particulières. Les organismes américains de placement, par exemple, souhaitent des candidats de sexe féminin (quelques possibilités pour les garçons tout de même à condition qu'ils aient le BAFA !), âgés entre 18 et 26 ans, possédant le permis de conduire, titulaires du baccalauréat, ayant un bon niveau d'anglais, d'excellentes références par rapport aux enfants, pouvant s'engager sur 10 mois au minimum et… non-fumeurs !

• Le voyage aller-retour est à votre charge.

• De 3 mois à 1 an pendant l'année scolaire, vous devrez fournir, selon le contrat quelques heures de travail par jour essentiellement la garde d'enfants (toilette, repas, aide aux devoirs, jeux) assurer quelques soirées de baby-sitting et effectuer des petits travaux ménagers. Le temps de travail varie selon le pays et la famille et se situe entre 30 et 45h par semaine. En contrepartie, vous serez hébergé en chambre individuelle, nourri gratuitement et vous percevrez de 300 à 400 € d'argent de poche par mois, selon les pays et le nombre d'heures travaillées. Dans certains pays, les frais de scolarité sont pris en charge par les familles d'accueil. Si la formule au pair est la plus utilisée (5 à 6h de travail 6 jours par semaine et 2 à 3 soirées de baby-sitting), il en existe d'autres : hôte demi-payant, au pair plus et demi pair plus.

• Inscrivez-vous au moins deux mois à l'avance auprès d'un organisme de placement : il s'agit de remplir un dossier comportant un questionnaire, une lettre de motivation, une ou plusieurs lettres de recommandation, un certificat médical et une pièce d'identité, puis passer un entretien de sélection. Renseignez-vous bien sur les frais de dossier demandés (entre 100 € et 300 €) par les organismes de placement et sur l'éventuel remboursement de ces frais en cas de non-placement.
On dénombre environ 40 agences de placement en France.

• UFAAP (Union Française des Agences Au Pair)
Partir au pair par le biais d'un organisme membre de l'UFAAP vous garantit un bon suivi tout au long de votre séjour. Vous serez financièrement indépendante, vous partagerez la vie d'une famille et découvrirez de l'intérieur la culture d'un pays. En échange, la famille qui vous accueillera comptera sur vous pour garder les enfants en l'absence des parents et vous en occuper sérieusement, un peu comme une grande sœur ou un grand frère.

L'UFAAP s'engage à :
Sélectionner les organismes partenaires à l'étranger pour le choix des familles d'accueil et le suivi des jeunes, avoir des bureaux permanents en France et des responsables locaux à l'étranger, donner une information préalable comprenant la description détaillée des conditions de séjour et de placement, l'explication précise de la procédure de sélection et, en français, des règles s'appliquant à ce type de séjour et remettre avant le départ un contrat comprenant la description de la famille d'accueil, le temps de travail, les conditions d'hébergement et de rémunération.
Plus d'informations sur **www.ufaap.org**

C'est malin…
Ecrivez ou téléphonez à la famille qui vous accueille pour vous faire préciser clairement les tâches que vous devrez effectuer. Profitez-en alors pour vérifier si, selon l'emploi du temps décrit, il vous sera possible de vous rendre aux cours de langues, ou tout simplement de…tenir le rythme !

5 EFFECTUER UN STAGE À L'ÉTRANGER

Le stage en entreprise à l'étranger comporte des atouts incontestables. Il permet de découvrir le monde du travail mais aussi d'approcher des modes de vie et d'organisation différents. Il atteste également d'un bon niveau en langue et d'excellentes facultés d'adaptation.

Un stage à l'étranger ne s'improvise pas. Vous devez préalablement définir avec précision votre projet de stage et identifier les moyens nécessaires à mettre en œuvre : demandez-vous ce que vous souhaitez faire pendant ce stage et quel intérêt il aura dans votre projet professionnel, évaluez votre niveau de langue et faites le point sur votre formation ainsi que sur votre expérience professionnelle. Il est indispensable d'entreprendre toutes les démarches plusieurs mois à l'avance, car il y a beaucoup de candidats et peu de postes. La démarche s'apparente à celle de la recherche d'emploi : CV+lettre de motivation+relance téléphonique, en vous adressant aux sociétés mères, en précisant bien la nature et la durée du stage recherché et en proposant une mission précise.

Pensez aussi à vous documenter sur l'environnement économique du pays que vous visez (secteurs d'activités, marché de l'emploi, etc.). Vous pouvez vous renseigner auprès des associations culturelles de ce pays en France dont vous trouverez la liste auprès de la Maison des Français de l'Etranger **(www.mfe.org)**.

Vous trouverez aussi de précieuses informations à la :

• Bibliothèque Nationale et
Universitaire de Strasbourg - BNU
5, rue du Maréchal Joffre - BP51029
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 25 28 00**

Plus d'une vingtaine de revues d'actualité politique, économique et sociale, de journaux étrangers sont à consulter dans la salle d'actualités.

C'est malin…
Avant de partir, assurez-vous d'avoir le niveau requis, évaluez-vous ! Si vous avez besoin d'améliorer votre niveau de langue : cours individuels ou collectifs, session intensive, diplômes étrangers de langues, organismes alsaciens ou cours par correspondance, méthodes interactives, correspondants étrangers…

Si vous êtes étudiant, prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement (voir chapitre suivant), n'hésitez pas à « passer au peigne fin » votre centre de documentation et renseignez-vous sur les activités de votre association étudiante.
Les pros de la recherche d'entreprise pourront repérer les filiales françaises implantées à l'étranger en consultant des annuaires professionnels à l'Espace Emploi International qui centralise désormais les offres de l'Office des Migrations Internationales, mais aussi de consulter le Kompass Europe à la Bibliothèque Nationale et Universitaire.

Dans le cadre d'accords binationaux, des institutions, telles que **l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ)**, proposent des actions intéres-

santes : stages en entreprises, stages d'études et de recherche, rencontres, échanges, jobs, bourses de voyages… Renseignements auprès de l'Espace Info Jeunes de Sémaphore MSA qui est Point Info OFAJ et sur Internet : **www.ofaj.org** et **www.ofqj.org**

Le Conseil Régional d'Alsace attribue des aides à la mobilité pour le financement de stage à l'étranger.
En sont bénéficiaires, les étudiants, de niveau Bac +3 à Bac +5, inscrits dans une formation diplômante d'un établissement d'enseignement supérieur d'Alsace pour un stage effectué dans le cadre de leur cursus. La bourse s'inscrit dans un dispositif de crédit temps qui permet à l'étudiant de construire un parcours de mobilité à l'étranger sur plusieurs années. Il est utilisable par celui-ci pendant son cursus d'études supérieures dans les conditions suivantes : crédit temps total de 35 semaines, utilisation sur trois années consécutives au maximum, répartition sur deux séjours au maximum.

La demande de bourse doit impérativement être saisie en ligne avant le début du stage via le site Internet avant le début de la période d'études ou de stage à l'étranger et au plus tôt dans les 45 jours qui précèdent le départ à l'étranger.

En savoir plus

• Région Alsace - Maison de la Région
Direction de la Compétitivité et
de la Connaissance
1 place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX.
Tél.: **03 88 15 67 94**
boussole@region-alsace.eu
http://www.region-alsace.eu/aide/bourse-regionale-detudes-et-de-stage-letranger

Plus d'informations sur
www.pole-emploi-international.fr

Bon à savoir…

Le volontariat international est ouvert aux garçons et aux filles de 18 à 28 ans, qu'ils soient étudiants, chômeurs, scolarisés, avec ou sans diplôme. Les missions proposées ont lieu en entreprise, au sein d'un service de l'Etat, d'une ONG ou d'un organisme étranger, leur durée varie de 6 à 24 mois. Les volontaires sont rémunérés entre 1 190 € et 2 900 € nets par mois, selon le pays et sans distinction de niveau d'études..
Pour en savoir plus : www.civiweb.com

De plus en plus d'organismes spécialisés proposent la recherche de stages en entreprises à l'étranger. Certains s'adressent à un public spécifique, d'autres sont spécialisés par pays. Tous demandent une rémunération de leurs services. Les tarifs sont très variables, parfois très onéreux et certaines précautions s'imposent (ne jamais payer plus de 20 à 30% du prix au moment de l'inscription, demander une facture, s'assurer du remboursement si aucun stage n'a été trouvé…).
Si vous êtes demandeur d'emploi, prenez un rendez-vous avec votre conseiller Pôle Emploi.
Plus d'infos sur **www.pole-emploi-international.fr**

Sites Internet complémentaires

• www.mfe.org
Le site de la Maison des Français de l'Etranger, le portail institutionnel de l'expatriation, propose une sélection de sites d'offres de stages et d'entreprises françaises implantées à l'étranger.
• www.euroguidance-france.org
Conseils et sites utiles pour chercher un stage en Europe
• www.europages.fr
L'annuaire européen des affaires propose les coordonnées de 500 000 entreprises dans 30 pays.
• www.internabroad.com
Site d'information sur les stages internationaux. Offres dans le monde entier.
• www.agriplanet.com
Portail recensant des sites de proposition de stages dans le monde entier.
• www.kapstages.com
Des offres de stages en Europe et dans le monde.
• www.letudiant.fr
Site de l'Etudiant, offres de stages à l'étranger, conseils, lettres de motivation…
• www.cei4vents.fr
Stages en entreprise, l'hébergement, les cours d'anglais à Londres et à Dublin.

6 ETUDIER A L'ÉTRANGER

Le service relations internationales de votre université gère les conventions inter-universitaires avec le monde entier et participe aux programmes européens ou aux actions de coopération scientifiques et techniques. Contactez votre université et renseignez-vous sur les orientations et les critères qu'elle retient afin d'établir un projet précis.

• Université de Strasbourg
Direction des Relations Internationales
Le Patio
22 rue Descartes
Bâtiment 5 - 3ème étage
67070 STRASBOURG
Plus d'informations sur **www.unistra.fr**
• IUT Robert Schuman
Service des Relations Internationales
72 Route du Rhin - CS 10315
67411 ILLKIRCH CEDEX
Plus d'informations sur **http://iutrs.unistra.fr**
• Université Haute Alsace
Service des Relations Internationales
Maison de l'Université
2, rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE Cedex
Plus d'informations sur **www.uha.fr/international**

S'informer sur les études

Euroguidance est le réseau européen pour la mobilité en Europe soutenu par l'Union Européenne et le Ministère de l'Education Nationale. Cinq centres de ressources en France ont mission d'informer et de conseiller les jeunes et les adultes sur les études, les formations professionnelles, les stages, les bourses, les programmes européens dans les autres pays d'Europe. Pour l'Alsace s'adresser au :

• CIO Sud
Cité administrative
14, rue Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 76 77 23**
Fax : **03 88 76 77 20**
euroguidance@ac-strasbourg.fr

Plus d'informations sur
www.euroguidance-france.org

• DAREIC (Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération)
27, bd Poincaré
67975 STRASBOURG CEDEX 9
Tél. : **03 88 23 37 23**
Fax : **03 88 23 37 42**
ce.dareic@ac-strasbourg.fr
Plus d'informations sur **www-zope.ac-strasbourg.fr**

7 LES PROGRAMMES EUROPÉENS

L'Europe est aujourd'hui une réalité,…
Depuis le 1er janvier 2014, les programmes Education et Formation Tout au Long de la Vie et Jeunesse en Action cèdent la place à une nouvelle génération d'actions de mobilité et de coopération pour une durée de 7 ans : c'est le programme **Erasmus** + ouvert à tous les jeunes quelle que soit leur situation.

La nouveauté : ce sont des mobilités **Erasmus** vers et depuis les pays hors Union Européenne, et un système de garantie de prêt pour les étudiants qui veulent suivre l'intégralité d'un programme de master dans un autre pays européen.

Le nouveau programme est composé de trois piliers principaux : l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

Le programme Erasmus + s'articule autour de 3 actions clés : la mobilité des jeunes et des travailleurs de jeunesse à des fins d'apprentissage ; la coopération et le partenariat pour l'innovation et le partage d'expériences ; le soutien à la réforme des politiques.

• Erasmus + Education et Formation
Les mobilités d'études : scolaires, universitaires et professionnelles au sein de l'Europe sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation.

Quatre secteurs sont concernés :
- l'enseignement scolaire (écoles, collèges, lycées)
- L'enseignement supérieur
- L'enseignement et la formation professionnelle
- L'éducation adulte

Agence Europe-Education-Formation France
24-25, quai des Chartrons
33080 BORDEAUX CEDEX
Tél. : **05 56 00 94 00**
http://www.europe-education-formation.fr
Le programme complet est consultable sur :
www.erasmusplus.fr

• Erasmus + Jeunesse et Sport
Ce programme s'adresse à tous les jeunes âgés de 13 à 30 ans, mais également aux associations, aux animateurs de jeunes, aux collectivités locales et tout organisme (à but non lucratif) œuvrant dans le domaine de la jeunesse.
Il doit permettre au citoyen d'acquérir les compétences et la créativité dont il a besoin dans la société de la connaissance.
Les 3 actions clés du programme jeunesse (hors scolaire) sont les suivants :
• KA1 / Mobilité des jeunes et des travailleurs de

jeunesse :
- Echanges de jeunes,
- Formations et mobilité des travailleurs de jeunesse,
- Service Volontaire Européen

• KA2 / Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques :
- Partenariats stratégiques,
- Renforcement des capacités des structures de jeunesse

• KA3 / Soutien aux réformes politiques :
- Séminaires de jeunes et dialogue structuré

Il est possible de visualiser des exemples concrets de projets d'actions menés en consultant le blog de l'Agence et des porteurs de projets sur :
www.erasmusplus-jeunesse.fr

Une nouveauté : le programme européen Erasmus+ comporte un chapitre Sport. Il soutient deux types de projets : les Partenariats collaboratifs et les Manifestations sportives européennes à but non lucratif.
Voir **www.erasmusplus-sport.fr**

Erasmus+ Jeunesse & Sport
Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
95, avenue de France
75650 PARIS Cedex 13-France
Tél. : **01 70 98 93 69**
Fax : **01 70 98 93 60**

D'autres opportunités de volontariat

Des associations régionales vous accompagnent dans vos projets de mobilité. D'autres formes de volontariat existent. Les jeunes à partir de 18 ans pourront s'engager dans une action sociale, éducative ou environnementale dans le cadre d'un statut spécifique, particulier à chaque pays mais s'apparentant au SVE. (Service Volontaire Européen).

• VISA-AD
Volontariat International au Service des Autres
Année Diaconale
1, rue de l'Ancienne Digue
67100 STRASBOURG
Tél. **03 88 35 46 76**
info@visa-ad.org
Association agréée par la Commission Européenne comme organisation coordinatrice pour l'accueil et l'envoi de volontaires européens. Structure d'envoi, d'accueil et d'accompagnement de jeunes volontaire motivés pour un service social en France et à l'étranger. Membre du réseau des organismes « Année Diaconale » EDYN (Ecumenical Diaconal Year Network) présent dans 15 pays d'Europe et en Amérique du Nord.
Plus d'informations sur **www.visa-ad.org**

• ICE – Réseau Francophone
9, place du Bureau Central
67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
Tél.: **03 88 94 20 76**
Ice@servicevolontaire.com

Plus d'information sur :
www.servicevolontaire.com

Association œcuménique à but non lucratif qui permet à des jeunes de 18 à 26 ans de vivre une année de volontariat dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'environnement et du social à l'étranger.

Principaux lieux d'information sur l'Europe en Alsace

• CIIE Centre d'Information sur les Institutions Européennes
Europe Direct
Europe Direct Strasbourg
1, allée Kastner
67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 15 70 80**
Fax : **03 88 15 70 89**
ciie@strasbourg-europe.eu
www.strasbourg-europe.eu
Relais d'information de la Commission Européenne
- met à disposition de tout public une documentation complète et mise à jour sur les institutions et les politiques communautaires
- organise des sessions d'information européennes, conférences, manifestations événementielles dispose d'un réseau de bénévoles intervenant dans les lycées, les collèges et les écoles. Par sa localisation, le CIIE a également vocation d'informer sur toutes les institutions européennes.

• Espace Info Jeunes Sémaphore MSA
7-9 Rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 66 33 13**
eij@semaphore.asso.fr
www.semaphore.asso.fr
www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr
- propose une documentation sur l'Europe, ses

institutions et les programmes de mobilité (Erasmus, SVE, Leonardo,...)
- organise des sessions d'information SVE et Service Civique
- informe le public quant aux différents programmes d'échanges de jeunes entre la France et l'Allemagne (OFAJ)

• LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

Le Service Volontaire Européen permet à tout jeune de 17 à 30 ans, sans condition de diplôme ni de qualification de partir de : 2 semaines à 2 mois ou de 2 à 12 mois maximum, dans un pays européen pour effectuer une période de volontariat au sein d'une association ou d'une collectivité. Il permet de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général : animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aide aux personnes en difficulté, d'économie sociale et solidaire, etc…
Il offre l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il lui permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion sociale et professionnelle.
A la fin de la mission, un certificat Youthpass est remis. Il s'agit d'un outil créé par l'union Européenne pour identifier et valider les compétences et l'acquis de l'expérience du jeune volontaire.
Parler la langue du pays d'accueil n'est pas nécessaire car des cours de langue sont prévus dès l'arrivée du volontaire. Le volontaire doit mûrir son projet et être accompagné par une structure d'envoi en Alsace. Cette structure l'accompagnera dans ses démarches de recherche et de sélection d'un organisme d'accueil. C'est l'organisme d'accueil qui effectue la demande de subvention, le jeune volontaire a seulement besoin de trouver une structure d'accueil. Les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'activités de projet SVE sont assurés par l'organisme d'accueil qui bénéficie d'une subvention de l'UE.
Les jeunes reçoivent de l'argent de poche et leur protection sociale est assurée.
Ils bénéficient également d'un soutien linguistique et d'un tutorat tout au long de leur projet SVE.
Plus d'infos sur :
www.erasmusplus-jeunesse.fr

Pour en savoir plus :

• Correspondant du Bas-Rhin - D.R.J.S.C.S.
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace
Mission Politiques Educatives et de Jeunesse
Christophe TAQUARD
Cité Administrative
14 Rue du Maréchal Juin
Entrée 1 - Bureau 330
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 76 77 01**
christophe.taquard@drjscs.gouv.fr
Plus d'infos sur :
www.erasmusplus-jeunesse.fr
http://www.erasmusplus-jeunesse.fr//ancien-site/index.php/publications/la-boite-a-outils-du-sve
http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve_jeunes-17-30-ans.html

• Correspondant Haut-Rhin - D.D.C.S.P.P
Kamel AMEUR
C.A. 3, rue Fleischlauer
68026 COLMAR
Tél. : **03 89 24 83 77**
kamel.ameur@haut-rhin.gouv.fr

Le réseau européen des centres de documentation

Créé par la Commission Européenne dans les universités, il s'adresse prioritairement aux enseignants, chercheurs, étudiants. Il met à disposition une documentation juridique de base sur les politiques et les programmes communautaires, donne accès aux bases de données communautaires, permet la consultation et le prêt des publications universitaires traitant de l'Union Européenne.

En Alsace :

• Université de Strasbourg
Service commun de la documentation
Institut des Hautes Etudes Européennes
10, rue Schiller
67081 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 15 05 47**
laurent.stern@unistra.fr
http://bibliotheques.unistra.fr/

• ENA (Ecole Nationale d'Administration)
1 rue Sainte-Marguerite
67080 STRASBOURG CEDEX
Tél. : **03 88 21 44 44**
Centre de documentation européenne
Tél : **03 88 21 44 91**
cathy.simon@ena.fr
Plus d'informations sur **www.ena.fr**

• Enterprise Europe Network – Réseau entreprise Europe

Accès direct vers les services en ligne offert par les cinq partenaires régionaux des Chambres de

Commerce et d'Industrie de Région en Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine aux entreprises et organismes de recherche ou institutions du développement économique.
Vous y trouverez informations juridiques et réglementaires, actualité européenne pour les entreprises, opportunités technologiques, veilles sectorielles et intelligence économique, politiques régionales de soutien à l'innovation et à la compétitivité.
Plus d'informations sur
www.entreprise-europe-grandest.fr

S'informer sur le droit des consommateurs

Le centre européen des consommateurs, association franco-allemande déclarée d'utilité publique, regroupe 5 services sous un même toit à Kehl : les Centres Européens des Consommateurs (CEC) France et Allemagne, le Point de contact allemand pour le commerce électronique, le Point de contact consommateurs sous l'article 21 de la directive "services", et le Médiateur en ligne de Bade-Wurtemberg.
Le centre européen des consommateurs est un service d'information et de conseils juridiques gratuits pour régler à l'amiable les litiges transfrontaliers des consommateurs européens grâce à des juristes spécialisés.

Centre européen des consommateurs
Bahnhofsplatz 3
77694 KEHL (ALLEMAGNE)
Tél. : **0049 7851 991 480**
weareconsumers@cec-zev.eu

• Visiter les Institutions Européennes à Strasbourg

Les Institutions Européennes présentes à Strasbourg sont très sollicitées aussi est-il indispensable de prévoir vos réservations bien à l'avance.

• Parlement Européen

Strasbourg est le siège officiel du Parlement européen. Chaque mois, les députés se réunissent pendant quatre jours pour voter et débattre lors de « séances plénières ». Les visiteurs sont invités à en apprendre davantage lors d'une séance d'information approfondie d'une heure et demie.

Services des visites - Parlement Européen
Allée du Printemps - BP 1024 F
67070 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 17 40 01
epstrasbourg@europarl.eu
Plus d'informations sur **www.europarlstrasbourg.eu**

• le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, dont le siège est à Strasbourg, regroupe aujourd'hui, avec ses 47 pays membres, la quasi-totalité du continent européen. Créé le 5 mai 1949 par 10 Etats fondateurs, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.
Visites adaptées aux besoins et intérêts plus spécifiques des groupes (enseignants, juristes, étudiants, etc) : min 15 pers / max 100 pers.
- visite de l'Hémicycle ;
- conférence sur le rôle politique du Conseil de l'Europe ;
- à la demande d'un groupe, une conférence plus spécialisée sur un des nombreux domaines d'activités du Conseil de l'Europe peur également être proposée ;
- ces conférences peuvent être données dans les langues des Etats membres ;
- durée : de 2 à 3 heures.

Service des visites
Direction de la Communication et de la Recherche
Conseil de l'Europe, F
67075 STRASBOURG Cedex
Tel : **03 88 41 20 29**
Fax : **03 88 41 27 54**
visites@coe.int
Plus d'informations sur **http://hub.coe.int**

• Cour Européenne des Droits de l'Homme

Instituée en 1959, la Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction internationale compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme.

Unité des visites
Conseil de l'Europe
67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: **03 88 41 20 18**
Fax : **03 88 41 27 30**
Plus d'informations sur **www.echr.coe.int**

Sites Internet :

• www.erasmus+.fr
Site de l'Agence Française du Programme Européen Erasmus+
• www.touteleurope.fr
Source d'Europe propose des infos sur les

programmes européens, les lieux d'informations sur l'Europe, les concours, les stages, financement de projet,…

• **www.eurodesk.org**
Base de données en ligne sur les programmes de financement européens et nationaux.

• **www.europa.eu**
Site portail de l'Union Européenne.

• **www.europe.gouv.fr**
Site gouvernemental d'information sur l'Europe.

• **www.eryica.org**
Le site de l'agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes. Liens vers les structures d'information jeunesse en Europe.

• **www.cidj.com**
Site du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse. Centre de ressources, de documentation et d'information dans les nombreux domaines intéressant les jeunes : mobilité internationale et européenne, initiatives, formations, loisirs, vacances

• **www.onisep.fr**
Informations pratiques pour préparer son départ, choisir son cadre d'études. Des liens sur des sites spécialisés.

• **www.erasmusplus.fr**
Site de l'Agence Française du programme européen Erasmus+

8 TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

Inutile d'attendre des miracles, trouver du travail à l'étranger n'est pas plus facile qu'en France et les conditions d'immigration sont de plus en plus restrictives.
Autant mettre toutes les chances de son côté. S'informer avant de partir est une nécessité c'est évident. Des revues spécialisées, des magazines et des quotidiens étrangers apportent souvent des renseignements, des « tuyaux », des éclairages utiles pour mieux réfléchir à ce qui n'est au départ qu'un désir de partir. Les médiathèques ou bibliothèques sont des structures de proximité qui méritent un détour. Les fréquenter vous évitera d'acquérir les quotidiens étrangers et les nombreuses publications qui rendent compte des démarches à suivre, des expériences réussies, des nouveaux sites en ligne etc…
N'hésitez pas, l'accès est libre et ouvert à tous, il y en a certainement une proche de chez vous.

• Portail des médiathèques de la Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg
www.mediatheques-cus.fr

• Portail des médiathèques du Haut-Rhin
www.calice68.fr

• Portail des savoirs en Alsace
www.alsatica.eu

• Portail du service commun de documentation de l'Université de Haute Alsace
(regroupe les BU de Colmar, BU Illberg, BU Fonderie, BUSIM, ENSCMU, ENSISA, IUTM, IS2M)
www.scd.uha.fr/flora/servlet/LoginServlet

Les ingrédients d'une expatriation réussie :
effectuer les démarches adéquates (sans pour autant attendre de solution toute faite de personne), avoir un projet professionnel construit et une bonne connaissance des conditions spécifiques de chaque pays (législation, culture, économie, langage professionnel, etc.). En règle générale, les emplois à l'étranger s'adressent plus particulièrement aux cadres, aux ingénieurs, aux techniciens ou ouvriers confirmés. Notez également que chaque pays a des besoins spécifiques en matière de main-d'oeuvre et d'ingénierie. L'Espace Emploi International et le Pôle Emploi travaillent de concert pour vous fournir de précieux renseignements :

• Pôle emploi international
Promouvoir l'emploi à l'étranger et la mobilité internationale (tous pays, tous secteurs d'activité).

Région Alsace
Agence Pont Matthis/Petite France
2 rue Gustave Adolphe Hirn
67000 STRASBOURG
Tél. : **03 88 15 46 78**
Fax : **03 88 15 46 68**
peialsace.stbg@pole-emploi.fr
www.pole-emploi-international.fr

Travailler en zone frontalière

EURES
Un partenariat transfrontalier réunissant les services publics de l'emploi, des syndicats, des organisations d'employeurs, des collectivités régionales collaborent activement. Leur objectif est de faciliter la recherche d'emploi et la vie des travailleurs frontaliers.
Le réseau EURES-T Rhin Supérieur couvre l'ensemble du Rhin Supérieur et concerne quatre régions : l'Alsace, le pays de Bade, le Palatinat du Sud, la Suisse du Nord-ouest. Consulter le site suivant :
www.eures-t-rhinsupérieur.eu

INFOBEST

L'instance d'Information et de conseil Infobest (France/Suisse/Allemagne) est compétente pour toutes questions d'ordre transfrontalier : éducation/formation, mariage et famille, emploi, chômage, santé, prestations, familiale, fiscalité, déménagement dans le pays voisin,...

Quatre structures forment le réseau Infobest et son présentes en France et en Allemagne.

Plus d'infos sous : www.infobest.eu

C.I.D.A.L.

Le Centre d'information et de documentation sur l'Allemagne a édité une brochure qui procure les clés pour trouver un emploi chez nos voisins allemands. Ce guide fourmille de conseils et propose des adresses utiles pour réussir notre investigation.

Il s'intitule " Recherche d'emplois et de stages en Allemagne" et est téléchargeable dans la rubrique « Publications » sur :

www.allemagne.diplo.de

Autres sources d'information sur internet

• www.expatries.org

Site institutionnel de l'expatriation. Des fiches pratiques pour organiser notre départ et de nombreux liens vers des sites d'expatriation.

• www.commerce-exterieur.gouv.fr

Site gouvernemental du commerce extérieur

• www.monster.de

Offres d'emploi en Europe et nombreux conseils pratiques.

• www.europages.fr

Annuaire européen proposant les coordonnées de 500.000 entreprises dans 30 pays

• www.kompass.com

Base de données des grandes entreprises mondiales.

• www.uccife.org

Site des chambres de Commerces et d'Industrie Françaises à l'Etranger

• www.moovijob.com

Site de l'emploi transfrontalier (France, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique)

Vie pratique

1 LA CULTURE À PETITS PRIX

Le ciné, le théâtre, les expos, la musique, de nombreux spectacles sont proposés en Alsace. S'offrir une sortie à petits prix est possible grâce aux différentes cartes de réduction mises en place et soutenues par des collectivités locales et des organismes publics. A découvrir pour en profiter, que vous soyez étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés…

Gratuité des musées pour les 18 - 25 ans

Depuis 2009 et jusqu'en 2014 une cinquantaine de musées nationaux et une centaine de monuments nationaux sont accessibles gratuitement sous certaines conditions. Cette mesure concerne les 18-25 ans inclus (moins de 26 ans) résidents de l'un des 27 pays de l'Union Européenne depuis plus de 3 mois.

Les justificatifs à présenter :
- Pour les jeunes ressortissants des 27 pays de l'Union Européenne : 1 pièce d'identité ou un passeport.
- Pour les jeunes non ressortissants de l'Union Européenne mais résidents depuis plus de trois mois dans l'un des 27 pays de l'Union Européenne : 1 pièce d'identité ou un passeport ou un visa d'une durée de trois mois, ou une carte d'étudiant en cours de validité ou un certificat de résidence à demander à la mairie (sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile).

Pour les enseignants cette gratuité est matérialisée par un "Pass Education" délivré pour deux ans par le directeur de leur établissement scolaire.

Accès gratuit aux collections permanentes des musées et des monuments et aux expositions temporaires si celles-ci sont incluses dans le billet d'entrée.

Pour connaître la liste des musées et des monuments nationaux concernés : rendez-vous sur :
www.louvrepourtous.fr
ou sur **www.monuments-nationaux.fr**

Par ailleurs, certains musées sont gratuits pour tous les 1er dimanches de chaque mois. Se renseigner ponctuellement auprès du musée que l'on souhaite visiter.

Pour tous les étudiants : la Carte Culture

La Carte culture est réalisée par l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace (UHA) grâce au soutien de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC-Alsace), de la Région Alsace, de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), des villes et institutions culturelles partenaires.

• Qui a droit à la Carte culture ?
Les étudiants inscrits dans les universités de Strasbourg, Mulhouse-Colmar, Bâle, Fribourg-en-Brisgau et Karlsruhe (réseau Eucor).
Les étudiants inscrits dans une formation post-bac ouvrant droit au statut étudiant et conventionnée avec l'Université de Strasbourg ou l'Université de Haute-Alsace.

• Qu'offre la Carte culture ?
Spectacles
5,50 € à tous les spectacles dans 45 salles et festivals d'Alsace

Cinémas
4 € dans 6 cinémas du Bas-Rhin aux horaires suivants :
- du lundi au dimanche : à toutes les séances de 18h et 22h,
- avant-première, à toutes les séances de 20h ou 20h30
4 € dans 4 cinémas du Haut-Rhin : à toutes les séances aux cinémas Le Colisée, Espace Grün, Relais Culturel de Thann
- aux séances du lundi et du jeudi au cinéma Le Palace.
3 € à toutes les séances du cinéma Bel Air (Haut-Rhin).

Musées
Entrée libre dans 21 musées d'Alsace (collections permanentes et expositions temporaires) ;

• Validité de la carte culture
Du 1er septembre au 31 octobre de l'année suivante, Excepté Juillet+Août dans les salles de spectacles, les festivals, les cinémas mais en continu dans les musées.

VIE PRATIQUE

• Où et comment se procurer la carte culture ?

- Dans les universités :
  1ère inscription : offerte
  réinscription : 6,5€
  boursiers des universités : offerte

- Dans les établissements post-bac conventionnés avec l'Université de Strasbourg ou l'Université de Haute-Alsace : 6,5€
  Au Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Haute-Alsace
  Plus d'informations sur **www.carte-culture.org**

- Espace Carte culture de l'Université de Strasbourg
  Bâtiment Le Platane
  2, Allée René Capitant – Campus centre
  67084 STRASBOURG CEDEX
  Tél. : **03 68 85 67 80**
  infos@carte-culture.org

- Service Universitaire de l'Action Culturelle de l'Université de Haute-Alsace-Mulhouse
  Maison de l'étudiant, campus Illberg
  1, rue Alfred Werner - 68100 MULHOUSE
  du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
  vendredi de 9h à 12h.
  Tél. : **03 89 33 64 76**
  culture@uha.fr

Pour tous les 15-28 ans : La carte VitaCulture

Sensibilisée dans son action à la question des publics, l'Agence culturelle d'Alsace gère depuis 2003 la carte Vitaculture, dispositif favorisant l'accès des jeunes de 15 à 28 ans au spectacle vivant et au cinéma.
VitaCulture est une carte gratuite de réduction destinée à tous les jeunes de 15/28 ans qui habitent ou qui font leurs études en Alsace.
Elle permet de bénéficier de réductions pour des spectacles ou des festivals (5,5 € la place de concert/théâtre…) et pour le cinéma (4 € la séance) auprès de 60 structures culturelles en Alsace (proposant une programmation en dehors de la Communauté urbaine de Strasbourg et des villes de Colmar et de Mulhouse).

• Obtenir la carte

La carte VitaCulture est une carte gratuite valable 2 ans.
Pour pouvoir en bénéficier il est nécessaire de remplir les deux conditions suivantes :
Avoir entre 15 et 28 ans, quelque soit le statut (lycéen, salarié, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi…)
Habiter ou faire ses études en Alsace.
Plus d'informations sur **www.vitaculture.com.**

• Où obtenir la carte VitaCulture ?

Agence culturelle d'Alsace
1 Espace Gilbert Estéve - BP90025
route de Marckolsheim
67601 SÉLESTAT
Tél.: **03 88 58 87 58**
Point relais

• Liste des lieux de délivrance de la carte VitaCulture 2013/2015

A.S.L.C.R
Mairie de Rhinau
67860 RHINAU
Structure culturelle

Animation Rhin-Sud
1, rue des Alpes
68490 OTTMARSHEIM
Point relais

Association Pelpass
5, rue Strauss Durckheim
67000 STRASBOURG
Point relais

Centre Socio-Culturel du Val d'Argent
1, carrefour de Ribeauvillé
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Structure culturelle

Ciné Cubic
133, Grand Rue
67700 SAVERNE
Structure culturelle

Cinéma Amitié
2, rue Jean-Philippe Bapst
67151 ERSTEIN
Structure culturelle

Cinéma le Florival
1, rue Jean Finiels
68500 GUEBWILLER
Structure culturelle

Cinéma le Royal
25A, rue de Schirmeck
67570 ROTHAU
Structure culturelle

Communauté de Communes Sauer - Pechelbronn
Maison des services et des associations
1, rue de l'Obermatt
67360 DURRENBACH (Point relais)

Communauté de Communes de Benfeld et environs
3, rue de Sélestat
67230 BENFELD
Structure culturelle

Communauté de Communes de la Haute-Bruche
114, Grand'Rue
67130 SCHIRMECK
Structure culturelle

Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Espace culturel Saint Grégoire
1, place de la Tuilerie
68140 MUNSTER
Structure culturelle

C.R.E.A
27, rue de Hirschau
68262 KINGERSHEIM Cedex
Structure culturelle

Espace 110
1, avenue des Rives de l'Ill
68110 ILLZACH
Structure culturelle

Espace Athic – Cinéma Adalric
Cour Athic
67210 OBERNAI
Structure culturelle

Espace Culturel Le Parc
Route de Guémar
68152 RIBEAUVILLÉ
Structure culturelle

Espace Grün
32, rue Georges Risler
68700 CERNAY
Structure culturelle

Espace Jeunesse de Guebwiller
3A, Chemin Noir
68500 GUEBWILLER
Point relais

Espace Rhénan
Allée Eugène Moser
68680 KEMBS
Structure culturelle

Espace Rohan
Place du Général de Gaulle
67701 SAVERNE
Structure culturelle

Fédération Hiéro Colmar
7, rue de la Lauch
68000 COLMAR
Point relais

Fédération Réseau Jack
Espace associations
6, place Robert Schuman
67500 HAGUENAU
Point relais

Foyer de la culture – Dannemarie
2, rue des Jardins
68210 DANNEMARIE
Point relais

Hall des Chars - La Friche Laiterie
10, rue du Hohwald
67000 STRASBOURG
Point relais

L'Evasion / Espace d'Echanges culturels
1, rue du Tabac
67600 SÉLESTAT
Structure culturelle

La Castine
12, rue du Général Koenig
67110 REICHSHOFFEN
Structure culturelle

La K'artonnerie
10, rue des Sports
67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
Structure culturelle

La mine d'Artgens
L'association Hêtre
40-42, rue Wilson
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Structure culturelle

La Nef - Relais Culturel de Wissembourg
Rue des Ecoles
67160 WISSEMBOURG
Structure culturelle

VIE PRATIQUE

La Saline (Relais Culturel)
Place du Général de Gaulle
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS
Structure culturelle

La Scène (Espace culturel)
11, rue de Haguenau
67350 PFAFFENHOFFEN
Structure culturelle

Le Cercle
23, rue Charles de Gaulle
68370 ORBEY
Structure culturelle

Le Moulin 9
42, avenue Foch
67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
Structure culturelle

Le Parvis - Service Jeunesse
Place Dr Maurice Kubler
67600 SÉLESTAT
Point relais

Les Dominicains de Haute-Alsace
34, rue des Dominicains
68500 GUEBWILLER
Structure culturelle

Les Tanzmatten
Quai de l'Ill
67604 SÉLESTAT Cedex
Structure culturelle

M.A.C. Robert Lieb
1, rue du Stade
67243 BISCHWILLER
Structure culturelle

MJC de la Communauté de Communes d'Altkirch
1, place Xavier Jourdain
68130 ALTKIRCH
Point relais

Mairie d'Erstein – Service Culturel
1, rue Louise Weiss
67150 ERSTEIN
Structure culturelle

Mairie de Rosheim
84, place de la République
67560 ROSHEIM
Structure culturelle

Mairie de Turckheim
Espace Rive Droite
1, rue de l'Huilerie
68230 TURCKHEIM
Structure culturelle

Mission Intercommunale d'Alsace du Nord
1, marché aux Poissons
67500 HAGUENAU
Point relais

Mission Locale Sundgau 3 frontières - Altkirch
Avenue du 8ème Hussard
68130 ALTKIRCH
Point relais

Mission Locale Sundgau 3 frontières – Saint Louis
90, route de Mulhouse
68300 SAINT LOUIS
Point relais

Mission Locale du Pays de Saverne, plaine et plateau
1, rue Dagobert Fischer
67700 SAVERNE
Point relais

Mission Locale et Relais Emploi Schiltigheim
1, rue Verlaine
67300 SCHILTIGHEIM
Point relais

Mission locale de Sélestat et environs
2, rue St Léonard
67600 SÉLESTAT
Point relais

Musée de la Régence
6, Place de l'Eglise
68190 ENSISHEIM
Point relais

Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg
2, avenue Ferrenbach
68240 KAYSERSBERG
Point relais

Office de Tourisme d'Eguisheim et environs
22A, Grand'Rue
68420 EGUISHEIM
Point relais

Office de Tourisme de Sélestat
Bld Leclerc
67604 SÉLESTAT
Point relais

Office de Tourisme du Val d'Argent
86, rue Wilson
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Point relais

Office de Tourisme du Val de Villé
14, Place du Marché
67220 VILLÉ
Point relais

Office de Tourisme de Wissembourg
11, place de la République
67163 WISSEMBOURG
Point relais

Relais Culturel Pierre Schiele
51, rue Kléber
68801 THANN
Structure culturelle

Relais Culturel - Théatre de Haguenau
1, Place du Maire Guntz
67500 HAGUENAU
Structure culturelle

Service de Festivités et Vie Associative
Mairie
9, place d'armes
67600 SELESTAT
Structure culturelle

Sémaphore MSA - Espace Info Jeunes
7-9, rue du Moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 66 33 13
Point relais

Théâtre La Coupole
2, Croisée des Lys
68300 SAINT-LOUIS
Structure culturelle

Pour les 11-25 ans habitant Strasbourg et la CUS : La Carte Atout Voir

• Pour qui ?
Les 11 - 25 ans non étudiants (salariés, demandeurs d'emploi, lycéens, collégiens) résidant dans la CUS ou scolarisés dans la CUS et les étudiants dans les établissements non conventionnés Carte Culture.

• Quels avantages ?
Le spectacle vivant et les festivals : la place à 5,50€
Lieux concernés :
La Laiterie-Artefact et 4.0, l'Espace culturel Django Reinhardt, les TAPS, le TNS, le Maillon, le TJP, PôleSud, le Kafteur, l'Illiade Illkirch-Graffenstaden, le Point d'Eau Ostwald, Schiltigheim Culture, la Salle du Cercle Bischeim, le PréO Oberhausbergen, l'Espace Culturel de Vendenheim, la Choucrouterie, le Théâtre Alsacien, Musica, Jazzdor, Strasbourg-Méditerranée, l'Orchestre philharmonique, l'Opéra national du Rhin. Les cinémas Vox et UGC pour la retransmission des opéras.

Les cinémas : la place à 4€
Pour tous les cinémas : du lundi au jeudi à toutes les séances et du vendredi au dimanche :
- aux séances avant midi (vers 11h)
- aux dernières séances de l'après-midi (entre 17h et 19h),
- après 21h, et aux avant-premières des cinémas Vox, UGC Ciné Cité et Star Saint-Exupéry.
Pour les cinémas d'Art et d'Essai (Odyssée, Star et Star St Exupéry) : du lundi au dimanche à toutes les séances.

La gratuité pour les musées de la Ville de Strasbourg
Musées concernés :
Musée Alsacien, Musée Archéologique, Musée des Arts Décoratifs, Musée des Beaux -Arts, Musée Zoologique, Cabinet des Estampes et des Dessins, Musée Tomi Ungerer, Aubette 1928, Musée Historique, Musée d'Art Moderne et Contemporain, Musée de l'œuvre Notre-Dame.

• Quel est son prix ?
6,50 € en espèces ou chèque uniquement (libellé à l'ordre du Trésor Public).

• Quand et où l'acheter ?
À partir du 3 septembre et tout au long de l'année jusqu'au 31 août.
À la Boutique Culture (Place de la Cathédrale)
du mardi au samedi de 12h à 19h.
Tél. : **03 88 23 84 65**
Egalement disponible dans les points suivants : Mairie de Mundolsheim, Mairie de Plobsheim, l'Illiade à Illkirch-Graffenstaden et à la Maison des Arts à Lingolsheim.

Plus d'informations sur **www.strasbourg.eu/atoutvoir**

Quels sont les documents nécessaires ?
Pour tous : photo et pièce d'identité.
Pour les scolaires : justificatif de scolarité d'un collège ou lycée dans la CUS ou attestation de domicile dans la CUS.
Pour les salariés, apprentis et demandeurs d'emploi : contrat de travail ou justificatif d'affiliation au Pôle emploi de moins de 3 mois et attestation de domicile dans la CUS.

Pour les 12-25 ans habitant Mulhouse : La Carte Max

Les jeunes Mulhousiens âgés de 12 à 25 ans peuvent bénéficier d'un maximum de bons plans avec la carte Max et son chéquier malin. Cette carte nominative individuelle et personnelle (avec photo) est valable un an (du 1er janvier au 31 décembre).

Sur présentation de la carte Max, au tarif de 7,50€, le titulaire bénéficie de multiples réductions et avantages chez les partenaires culturels, les clubs sportifs et les commerçants (hors soldes, promotions, carte de fidélité et non cumulables avec un autre avantage).

Avec le chéquier « loisirs malins », les jeunes bénéficient d'une soixantaine d'avantages supplémentaires. Les coupons du chéquier ne sont valables qu'accompagnés de la carte Max, dans leur chéquier d'origine et détachés au moment de leur utilisation, en présence du prestataire. Ils sont utilisables sur la même période de validité que la carte.
Une pièce d'identité peut également être demandée.
Les associations sportives acceptant les coupons de réduction sont celles affiliées à l'Office mulhousien des sports.
Plus d'informations sur **www.mulhouse.fr**

• Où obtenir la carte Max ?
- Mairie de Mulhouse - Pôle jeunesse et sport
2, rue Pierre et Marie Curie
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 33 78 34**

- Au Palais des Sports
16, boulevard Stoessel
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 33 79 23**

- Sémaphore MSA - Espace Info Jeunes
7-9, rue du moulin
68100 MULHOUSE
Tél. : **03 89 66 33 13**
espaceinfojeunes@semaphore.asso.fr

• Quels sont les documents nécessaires ?
1 pièce d'identité, 1 photo, 1 justificatif de domicile mulhousien de moins de 3 mois et 7,50€

Pour les jeunes de moins de 26 ans habitant Saint-Louis : Le Ludopass

La carte Ludopass permet de bénéficier de réductions ou d'avantages pour tous les jeunes de moins de 26 ans, quelle que soit leur situation (scolaires, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs, etc.).

Profitez de tarifs réduits pour de nombreuses activités sportives et culturelles organisées par la ville de Saint-Louis, mais aussi :
- Au cinéma La Coupole,
- Au théâtre La Coupole,
- Au conservatoire de musique,
- À la ludothèque,
- À la médiathèque de Saint-Louis,
- À la piscine Pierre de Coubertin.

• Prix du Ludopass
8 € pour les moins de 18 ans, pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.
16 € pour les autres.

•Validité
Un an à compter du jour d'achat.

• Lieu d'achat
En mairie, bureau 143, avec une photo d'identité récente.
Mairie de Saint-Louis
Hôtel de ville
21, rue Théo Bachmann
BP 20090
68303 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : **03 89 69 52 00**

Pour les 16 - 23 ans habitant Colmar : Culture Pass et Ciné Pass

Le « Culture Pass Colmar» est destiné aux jeunes Colmariens de 16 à 23 ans. Ce dispositif offre une remise de 50 % dans la majorité des lieux culturels de la cité. Tous les ans, les jeunes de cette tranche d'âge pourront visiter quatre musées colmariens, l'Observatoire de la Nature, assister à deux représentations théâtrales, à trois séances de cinéma et à deux concerts dont un au Grillen et l'autre au Théâtre Municipal dans le cadre du cycle des chansons françaises.

Les institutions culturelles associées à ce dispositif sont :
- Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
- Musée Animé du Jouet et des Petits Trains
- Musée Unterlinden
- Musée Bartholdi
- Observatoire de la Nature
- Cinéma Méga CGR
- Cinéma Colisée
- Théâtre Municipal
- Théâtre de la Manufacture
- Le Grillen – Salle de musiques actuelles

• Modalités pour le Culture Pass :
Pour cela, les Colmariens fourniront :
- Une photocopie d'un justificatif de domicile colmarien de moins de trois mois (facture de téléphone, gaz……),
- Une photocopie de la pièce d'identité,
une autorisation parentale pour les mineurs, une photo d'identité, la somme de 10 €, correspondant aux frais de gestion.
En échange, ils recevront une carte personnalisée délivrée une seule fois (non remplacée en cas de perte ou de vol) et un carnet de 15 tickets précisant les lieux partenaires et les tarifs réduits.
La distribution se fait au musée Bartholdi.

Musée Bartholdi
30, rue des Marchands
68000 COLMAR
Tél. : **03 89 41 90 60**
musees@ville-colmar.com

Ciné Pass Junior
Les jeunes âgés de 6 ans à 15 ans révolus bénéficient de 12 entrées de cinéma gratuites par an : soit 1 entrée par mois. Ils doivent s'aquitter de 5€ correspondant aux frais de gestion.

Ciné Pass Senior
Les concernés (60 à 69 ans révolus) bénéficient d'une réduction de 50% sur le tarif habituel. Ils disposent d'un carnet de 10 tickets valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. La participation aux frais de gestion s'élève à 10€. Comme les entrées sont illimitées, ils peuvent s'ils le souhaitent retirer des carnets supplémentaires de 10 tickets contre 10€.

Ciné Pass Senior Plus
Les 70 ans et plus peuvent profiter d'entrées gratuites sans limitation de nombre. Ils disposent d'un carnet de 10 tickets valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours et renouvelable aux mêmes conditions que la catégorie précédente.

• Modalités pour le Ciné Pass :
Les intéressés doivent fournir :
- une photocopie de la pièce d'identité,
- une photocopie d'un justificatif de domicile colmarien de moins de trois mois (facture de téléphone, gaz,...)
- une photo d'identité
- une autorisation parentale pour les mineurs
- la somme de 5 ou 10€ correspondant aux frais de gestion.
En échange, ils reçoivent une carte personnalisée délivrée une seule fois (non remplacée en cas de perte ou de vol) et un carnet de tickets échangeables contre des billets de cinéma.

Attention : La distribution se fait à l'annexe E de la Mairie de Colmar, 8 rue Rapp, les jeudis et vendredis de 14h à 17h30.

Service des activités Culturelles
Annexe E - 8, rue Rapp
Doris JOOST
Tél. : **03 89 20 68 68 / poste 1364**
doris.joost@ville-colmar.com
www.colmar.fr/culture/cine-passe-culture-pass.html

Pour les 18 ans et plus résidant ou travaillant dans la Région de Guebwiller : la carte Ambassadeur

La carte Ambassadeur est une carte de réduction gratuite proposée aux habitants et salariés de la communauté de communes de la Région de Guebwiller âgés d'au moins 18 ans. Les commune concernées sont donc : Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultzmatt et Wintzfelden.

• Bénéficiez d'une entrée gratuite pour une entrée payée offerte par :
- Ecomusée d'Alsace à Ungersheim
- Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse
- Musée EDF Electropolis de Mulhouse
- Musée Théodore Deck et des Pays du Florival à Guebwiller
- Nef des Jouets à Soultz
- Musée du Bucheneck à Soultz
- Musée de la Régence à Ensisheim

VIE PRATIQUE

Les porteurs de la carte pourront bénéficier de réductions et autres avantages auprès de nombreux partenaires :

- Sites de loisirs (Dominicains de Haute Alsace, Paradis des Sources, Vivarium du Moulin…),
- Cinéma le Florival (tarif CE sur présentation de la carte),
- Restaurateurs, viticulteurs et hébergeurs.

• Modalités pour la carte Ambassadeur
La carte est délivrée gratuitement aux personnes majeures sur présentation d'un justificatif de domicile ou justificatif d'emploi dans la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et d'une photo d'identité. Le retrait de la carte se fait à l'Office de Tourisme :

Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival
Tél : **03 89 76 10 63**
www.tourisme-guebwiller.fr
info@tourisme-guebwiller.fr

A Guebwiller : 71 rue de la République
A Soultz : 14 place de la République

Pour tous : le Pass-Musées

• Votre carte d'accès à plus de 250 musées dans 3 pays
Le PASS Musées est une carte d'accès valable dans plus de 250 musées, châteaux, jardins et monastères en France, en Suisse et en Allemagne. Le PASS Musées vous offre l'accès gratuit* durant toute une année aux expositions permanentes et temporaires de tous les musées membres (*sauf exceptions). Vous pouvez également emmener jusqu'à 5 enfants de moins de 18 ans au musée, et ce sans aucune obligation de lien de parenté.

Le Pass-Musées propose de visiter des expositions passionnantes, faire de longues promenades dans des châteaux et jardins romantiques ou encore visiter un musée durant quelques minutes.

• Vente et prix
Le PASS Musées est en vente à l'accueil de tous les musées membres. Vous pouvez également l'acquérir dans l'un des autres points de vente partenaires ou commander votre PASS Musées en ligne via un paiement par carte bancaire. Vous souhaitez faire plaisir à vos proches ? Rien de plus simple : Offrez-leur un PASS Musées sans date de validité, et muni d'une belle enveloppe cadeau. La personne n'aura plus qu'à compléter son PASS Musées avant sa première visite de musée.

• Passeport annuel
Valable 1 an. Non transférable. Doit être muni d'une photo d'identité.
Tarif 1 (1 personne + 5 enfants de moins de 18 ans) 82 €
Tarif 2 (2 cartes pour 2 personnes + 5 enfants de moins de 18 ans par adulte) 149 €
Tarif 3* (1 personne + 5 enfants de moins de 18 ans) 75 €
Tarif 4* (2 cartes pour 2 personnes + 5 enfants de moins de 18 ans par adulte) 142 €

* Sur présentation d'un justificatif pour personnes en formation, handicapées, demandeurs d'emploi, enseignants et membres de comités de soutien de musée.

• Passeport de courte durée
Valable durant 48 heures. Non transférable
1 personne et 1 enfant de moins de 18 ans : 28 €
Conseil : les tarifs en Euros ne sont valables que dans les musées et points de vente de la zone Euro (Allemagne et France). Les musées et points de vente sont libres d'accepter ou non les monnaies étrangères et appliqueront le taux de change en vigueur dans le site. Le prix de vente déterminant sera celui pratiqué dans le pays et dans la monnaie du pays (€ pour l'Allemagne et la France, CHF pour la Suisse).
Plus d'informations sur **www.museumspass.com**

MUSEUMS-PASS-MUSEES
Bureau central
Viaduktstrasse 12 - Postfach
CH-4002 BASEL
Tél. : **03 89 33 96 29 (France)**
info@passmusees.com
www.museeumpass.com

2 LE MÉMO SANTÉ : LE GUIDES DES ACTEURS DE LA SANTÉ EN ALSACE

Le Réseau Information Jeunesse Alsace a réalisé un Mémo Santé dans l'optique d'aider et de faciliter la tâche des professionnels lorsqu'ils interviennent auprès des jeunes.

Quatre rubriques (S'informer, Se soigner, Se faire aider et Se protéger) permettent de trouver les adresses des associations œuvrant dans le domaine de la santé et toutes les structures proposant des bilans de santé gratuits, des soins dentaires, la CMU, les services de solidarité sociale ou encore les lieux pour passer la formation aux 1ers secours (PSC1).

Le Mémo Santé regroupe plus de 150 adresses de la région Alsace, afin de trouver les différents lieux d'accueil et d'écoute, les numéros d'appels d'urgences, les permanences médicales, etc. Il est disponible dans tous les PIJ et BIJ d'Alsace et sur le site **www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr**

Réseau Information Jeunesse Alsace
CRIJ en préfiguration
Piloté par Sémaphore
7-9, rue du Moulin - 68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.66.33.13 - Fax : 03.89.56.49.19
espaceinfojeunes@semaphore.asso.fr • www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

COMMUNICATION

Partenaire de la communication institutionnelle

FRANCE - BELGIQUE - LUXEMBOURG
445, bd Gambetta
59200 TOURCOING
Tél. : 03 20 36 45 59
Fax : 03 66 72 16 40
Email : contact@xlcom.biz

CCI ALSACE

Les grands rendez-vous des CCI alsaciennes pour s'informer, s'orienter, découvrir les métiers et l'entreprise

La réponse aux besoins en compétences des entreprises et l'insertion professionnelle des jeunes sont des priorités pour les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Un constat partagé….l'apprentissage favorise l'insertion professionnelle et répond à la nécessité des entreprises de trouver et de transmettre les compétences.

Le réseau des Point A des CCI à Strasbourg, Colmar et Mulhouse, offre un service d'information et d'orientation professionnelle aux jeunes et un appui aux entreprises pour toute question relative à l'apprentissage et à la connaissance des métiers.

Informer et orienter

1. Les Mercredis de l'Apprentissage des CCI alsaciennes
2. Les Ateliers d'orientation de l'ORIENTOSCOPE de Mulhouse
3. Les RDV de l'apprentissage du Haut-Rhin
4. Les Nuits de l'Orientation :
   - *Fin janvier 2015 à STRASBOURG*
   - *Le 6 février 2015 à l'ORIENTOSCOPE de MULHOUSE*
5. Le Salon Régional Formation Emploi les 23 et 24 *janvier 2015 au PARC EXPO de COLMAR*

Faire découvrir les métiers

- Les « Semaines de découverte d'un métier » (stages courts en entreprise)
- Les Forums Métiers des CCI organisés toute l'année dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin *en partenariat avec l'ORIENTOSCOPE de Mulhouse .*

Organiser la rencontre avec les entreprises

- Les job dating de l'apprentissage des CCI alsaciennes
- Les visites **« Au Cœur de l'Entreprise »** organisées pour les jeunes de moins de 26 ans par les CCI alsaciennes

Retrouvez l'ensemble de nos rendez-vous et manifestations sur :

www.apprentissage-alsace.eu

www.orientoscope.fr

ou aux adresses suivantes

CCI DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN	CCI SUD ALSACE MULHOUSE	CCI DE COLMAR ET DU CENTRE ALSACE
10 place Gutenberg	8 rue du 17 novembre	1 place de la Gare
67000 STRASBOURG	68100 MULHOUSE	68000 COLMAR
Tel. 03 90 20 67 68	Tel. 03 89 66 71 20	Tel. 03 89 20 20 12
www.strasbourg.cci.fr	www.mulhouse.cci.fr	www.colmar.cci.fr

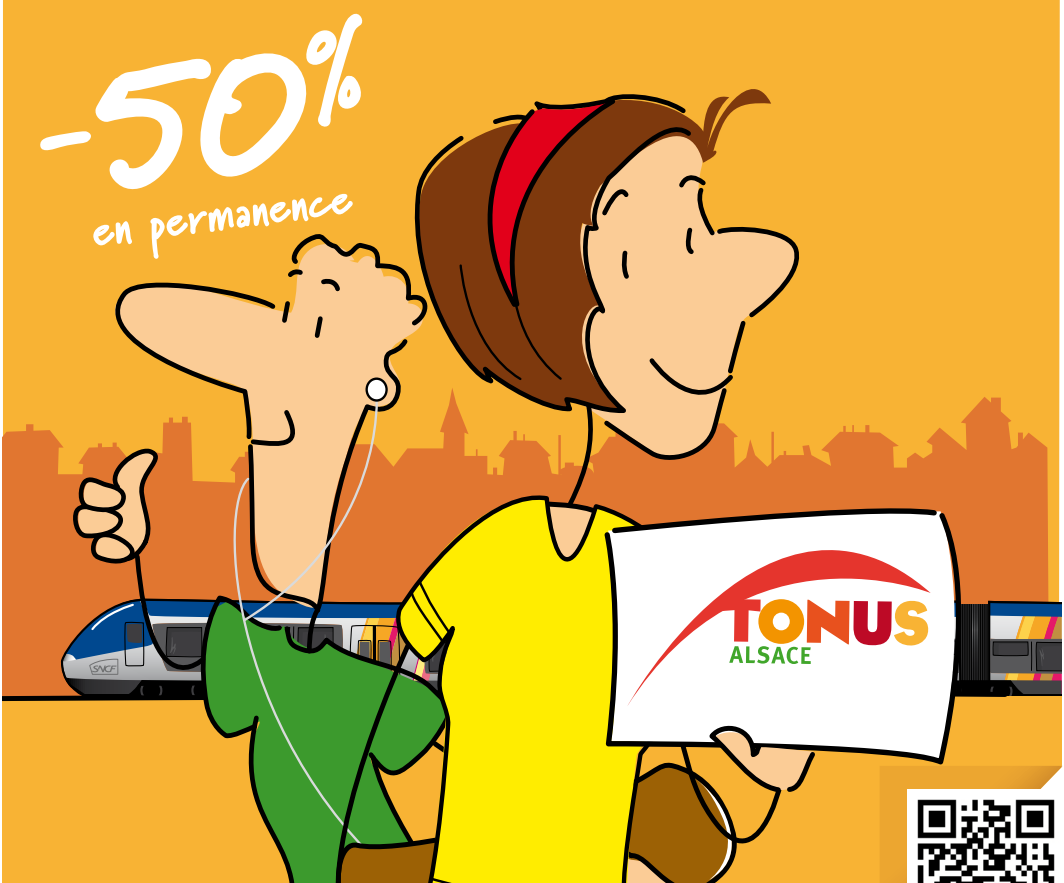

La carte TER des 12-25 ans pour voyager moins cher en Alsace !

La Carte Tonus Alsace c'est le bon plan des 12 - 25 ans pour se déplacer ! Profitez tous les jours, toute l'année de 50 % de réduction sur tous vos trajets régionaux. Valable un an, la carte Tonus est disponible pour 19€ seulement ! Pour en savoir plus : www.ter-sncf.com/alsace, Contact TER Alsace au 0 800 77 98 67 (appel gratuit depuis un poste fixe), en gare ou boutique SNCF.

Région Alsace

SNCF

ter ALSACE

SNCF Communication TER Alsace | Dagré | www.dagre.fr | RCS 390 920 411 - Juin 2014

le guide des jeunes - Alsace 2014/2015